

Bibliothèque numérique

medic@

**Monteils-Pons. Florac au point de vue
de l'hygiène publique et de la
salubrité... par le Dr Monteils-Pons,...**

Montpellier : impr. de J. Martel aîné, 1855.

Cote : 24135



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?24135>

24135

196

FLORAC

24135

AU POINT DE VUE

DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

(Mémoire présenté au Conseil d'Hygiène de l'arrondissement de Florac)

PAR

LE DOCTEUR MONTEILS-PONS,

MÉDECIN DES ÉPIDÉMIES,

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE, MEMBRE TITULAIRE OU CORRESPONDANT
DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.



MONTPELLIER,

JEAN MARTEL AINÉ, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,
rue de la Canabasserie 2, près de la Préfecture.

1855

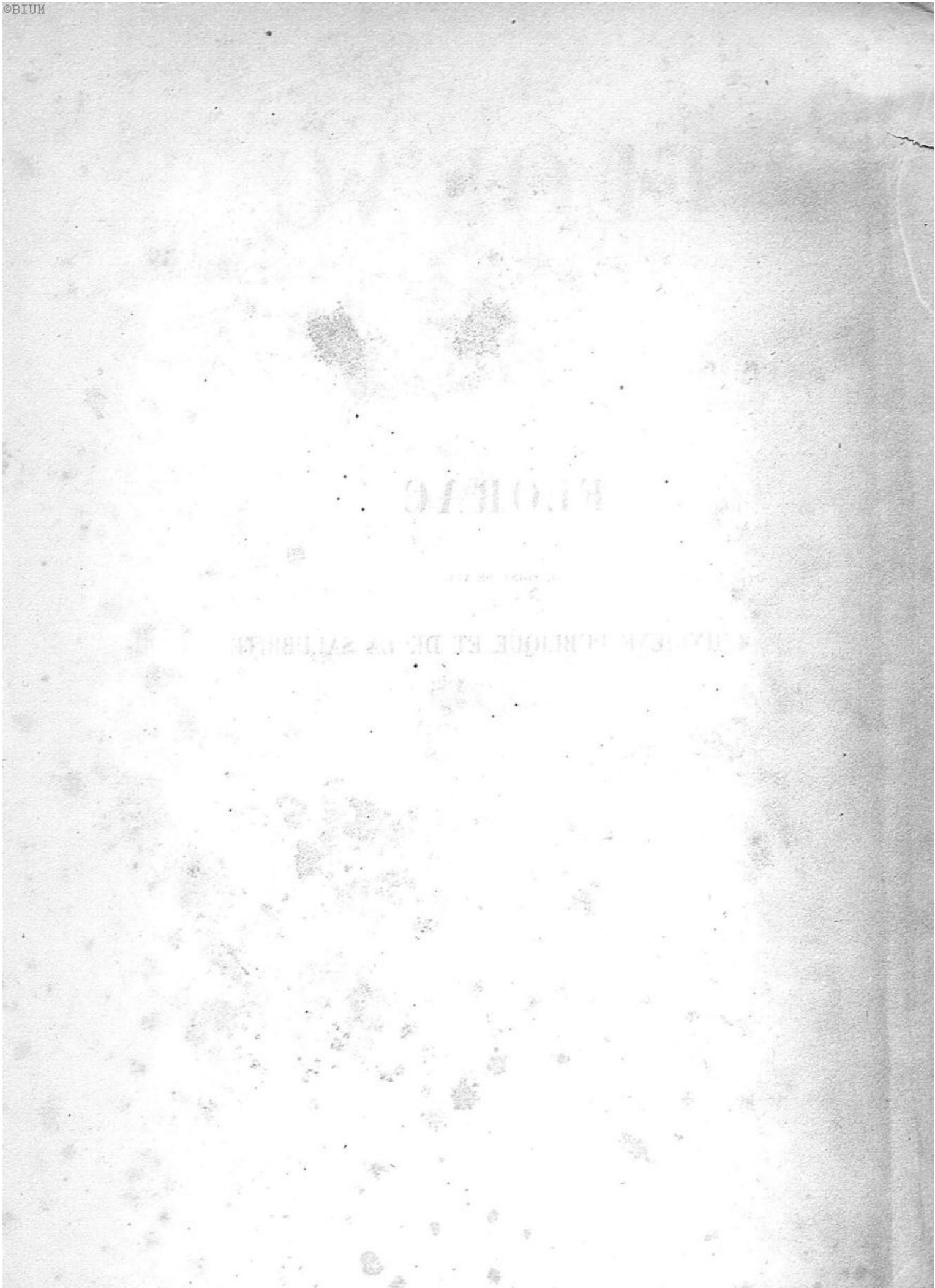


24135

FLORAC

AU POINT DE VUE

DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE LA SALUBRITÉ.



FLORAC

AU POINT DE VUE
DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE
ET DE LA SALUBRITÉ

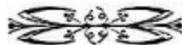
(Mémoire présenté au Conseil d'Hygiène de l'arrondissement de Florac)

PAR

LE DOCTEUR MONTEILS-PONS,

MÉDECIN DES ÉPIDÉMIES,

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE, MEMBRE TITULAIRE OU CORRESPONDANT
DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.



24135

MONTPELLIER,

JEAN MARTEL AINÉ, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,
rue de la Canabasserie 2, près de la Préfecture.

1855

FLORAC

AU POINT DE VUE

DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

ET DE LA SALUBRITÉ

(Mémoire présenté au Congrès d'Hygiène de l'Association de Florac)

PAR

Le Docteur MONTÉL-SOIS

MÉDECIN DES ÉPIDÉMIES.

AGENT DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE, MEMBRE TITULAIRE OU CORRESPONDANT

DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.



MONTPELLIER

JEAN MARTEL AÏNÉ, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

rue de la Canabasserie 3, près de la Préfecture.

1883

A MONSIEUR

JANVIER DE LA MOTTE,

PRÉFET DE LA LOZÈRE,

CHEVALIER DE L'ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR,

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE S.-GRÉGOIRE.

A MESSIEURS

LES MEMBRES DU CONSEIL-GÉNÉRAL

DU MÊME DÉPARTEMENT.

Chez les âmes bien nées, les bons offices engendrent la reconnaissance.

Puissiez-vous trouver l'occasion de mettre la mienne à l'épreuve !

A mon tour, je serais sûr de mériter la vôtre.

E. MONTEILS-PONS

E. MONTEILS-PONS.

AU MONSIEUR

A. DE CASTARÈDE,

SOUS-PRÉFET,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT

DE FLORAC.

A vous, qui, administrateur intègre, conservez toujours, dans vos relations avec vos administrés, assez d'empire sur vous-même pour résister à toute influence exercée par la prévention ou par l'esprit de coterie ;

A vous, qui, mieux que d'autres chargés du même titre, savez apprécier à leur juste valeur, même les travaux de médecine et d'hygiène qui vous sont envoyés, et qui ne les raillez point, d'avance ou quand même, sans les lire ou sans les comprendre, au risque de voir cette appréciation formellement condamnée par une décision académique ;

A vous, qui, dans cette circonstance, avez fait preuve de courtoisie et de justesse d'esprit ; qui, dans la solitude du tête-à-tête, avez daigné entendre la lecture de ce Mémoire, et lui donner votre approbation louangeuse, devançant ainsi l'avis favorable formulé par les Juges compétents auxquels il a été soumis ;

A vous ce témoignage public d'estime et de gratitude de votre sincère et tout dévoué docteur et ami :

E. MONTEILS-PONS.

A MON CONDISCIPLE,

C. CAVALIER,

MÉDECIN EN CHEF DE L'ASILE DES ALIÉNÉS,

A MONTPELLIER.

Otez l'amitié de la vie,

Ce qui reste de biens est peu digne d'envie ;

On n'en jouit qu'autant qu'on peut les partager.

(DESMAHIS, *L'Honnête-Homme*, Acte 2, Scène 2.)

E. MONTEILS-PONS.

A MES CONCITOYENS.

En présence des maladies, toutes distinctions s'effacent pour le médecin.

Petits et grands, riches et pauvres, amis ou ennemis, tous alors peuvent également compter sur sa sollicitude et sur son dévouement. Il n'hésite pas à leur sacrifier ses goûts et ses habitudes, ses répugnances et ses antipathies, son repos physique et sa tranquillité morale, son intérêt personnel et ses affections les plus chères. Il sait même, au besoin, engager pour eux sa liberté, et, suivant les sublimes inspirations d'Huffeland, « risquer, en leur faveur, non-seulement sa vie, » mais encore, ce qui est plus précieux, son honneur et sa réputation » : noble et touchante abnégation qu'il considère comme une prérogative étroitement liée à la profession qu'il exerce, bien qu'elle ne lui vaille pas, dans le monde, tous les titres auxquels elle lui donne, cependant, des droits incontestables.

En revanche, s'il lui arrive, un jour, d'aller à la recherche des causes qui donnent naissance à ces états morbides; s'il s'engage dans cette voie, sans s'émouvoir des difficultés qu'il rencontre; s'il y persiste, sans s'arrêter devant les objections qu'on lui oppose; s'il s'y maintient jusqu'au terme, sans fléchir devant les considérations qu'on lui suggère; s'il la parcourt, enfin, sans s'inquiéter des légères blessures qu'il peut faire à l'amour-propre des uns ou des autres, il est juste que le public ne lui en fasse point un crime, et que l'on n'envisage, avec lui, que le but qu'il veut atteindre.

En définitive, c'est l'intérêt général des populations qu'il a en vue, et il y aurait ingratitude de leur part à lui savoir mauvais gré d'user de tous les moyens qui peuvent lui servir à le déterminer.

Quand vous aurez pris connaissance de certains passages épineux de ce Mémoire, vous comprendrez, MES CHERS CONCITOYENS, l'utilité des réflexions que je viens de vous adresser. En tous cas, je compte assez sur votre intelligence et sur votre raison, pour croire que ce Travail sera par vous accueilli aussi favorablement qu'il l'a été par le Comité consultatif d'hygiène publique.

Voici l'avis qu'il a émis, à son sujet, dans sa séance du 3 juillet 1854 :

« Rien de plus complet, de mieux fait que ce Travail : c'est un véritable modèle.

» Il prouve ce que pourraient faire les Conseils d'hygiène et les renseignements précieux qu'ils seraient dans le cas de fournir.

» De pareilles recherches exécutées dans toute la France seraient la meilleure et la plus vraie des statistiques.

» Il serait à désirer que ce Travail fût imprimé. »

E. MONTEILS-PONS.

FLORAC

AU POINT DE VUE

DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE LA SALUBRITÉ.

..... *Labor improbus omnia vincit.*

VIRGILE

MESSIEURS,

L'hygiène est une branche essentielle des sciences médicales. « Elle » consiste dans la connaissance des choses utiles et nuisibles à l'homme, » et a pour objet tout ce qui concerne l'homme sain¹ », sans exception. Son but final est la conservation de la santé, et l'indication des moyens propres à éloigner les causes de maladies.

L'hygiène publique n'est donc autre chose que cette partie de la médecine appliquée aux hommes réunis en société, ou aux populations agglomérées.

Pour arriver au but qu'elle se propose, elle s'occupe à diriger l'action que les choses environnantes (*circumfusa*) exercent sur ces hommes; à leur faire connaître et discerner, parmi les choses appliquées à la surface du corps (*applicata*), ou ingérées dans les voies digestives (*ingesta*),

¹ Tourtelle, Hygiène.

celles qui conviennent le plus à leur nature, et sont le mieux en harmonie avec ces mêmes choses environnantes. Elle étudie, en même temps, les effets produits sur leurs organes par ces diverses influences (*excerenda et retenta*). Elle s'exerce, suivant leurs besoins, à modifier leurs faits et gestes (*gesta*), à tempérer ou à accroître leurs sensations, et à utiliser leurs passions (*percepta*), en donnant un accroissement progressif et modéré à leurs facultés intellectuelles. Elle s'attache, enfin, et avant tout, à assainir les lieux qu'ils habitent, et à les rendre aussi parfaitement salubres que le permettent la situation topographique de ces lieux, la nature du sol sur lequel ils reposent, et les conditions atmosphériques auxquelles ils sont soumis.

Pour faire l'histoire hygiénique d'un pays, il faudrait, vous le comprenez, MESSIEURS, embrasser toutes les questions qui ressortent de la nombreuse collection de causes et d'effets que comprennent ces influences multiples, et les adapter à chacune des contrées mises en observation. Il faudrait donc, pour vous faire un précis succinct de l'histoire hygiénique de la commune de Florac, effleurer, au moins, toutes ces questions.

Dieu me garde, MESSIEURS, d'une semblable prétention! Florac, tout petit qu'il est, fournirait, à ce point de vue, des questions et des problèmes à résoudre beaucoup trop nombreux pour que j'aie eu seulement la pensée de l'entreprendre.

Le but principal de ce Travail est simplement la recherche de toutes les causes locales d'insalubrité que l'on peut rencontrer dans la ville que nous habitons, afin de les faire connaître à l'Administration, qui, on le comprend, y attache une certaine importance. Elle a pensé « qu'il y » aurait un grand intérêt à ce que, dans chaque Commune, on procédât » à une enquête minutieuse et complète, à une sorte de recensement » maison par maison, de manière à recueillir, à cet égard, tous les renseignements propres à la diriger dans l'assainissement des localités¹. »

C'est donc le résultat de cette enquête, de ce recensement, maison par maison, des habitations de la ville de Florac, que je viens lui offrir.

¹ Instructions du Comité consultatif d'hygiène, p. 2.

J'ai cru, néanmoins, accroître l'utilité de ce Travail, en l'accompagnant de quelques réflexions et de quelques études statistiques sur l'hygiène et sur les lois de la population et de la mortalité dans la Commune de ce nom.

Les démarches qu'a dû nécessairement occasionner ce recensement d'un nouveau genre ; les soupçons injustes et même quelque peu injurieux qu'elles ont fait naître dans quelques esprits méfiants, et les recherches laborieuses qu'a nécessitées la statistique, pourront expliquer, en partie, l'épigraphe inscrite en tête de ce Mémoire.

Je l'ai divisé en deux parties :

La première se compose uniquement des *Feuilles d'inspection*, presque en tout conformes au programme fourni par le Comité consultatif d'hygiène publique. J'ai dû, cependant, y faire quelques légères modifications, suivant les exigences de la localité.

J'ai, en outre, ajouté au cadre de ces feuilles, deux colonnes pour indiquer les classes des établissements insalubres, dangereux ou incommodes, et les dates des décrets ou ordonnances de classement.

J'y ai joint, enfin, la copie conforme du plan de la ville, destiné à rendre les explications plus faciles à donner aussi bien qu'à comprendre.

La ville de Florac est divisée, dans ce plan, en trois sections ou quartiers. J'ai dû faire subir le même sort à ces *Feuilles d'inspection*, et les diviser également en trois sections. Mais chacune d'elles comprend quatre sous-divisions, désignées ainsi qu'il suit :

- 1° VOIES PUBLIQUES ;
- 2° ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ;
- 3° PROPRIÉTÉS COMMUNALES ;
- 4° PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES (maisons).

Telles sont les modifications que j'ai apportées au programme.

En suivant cette marche, je suis arrivé à faire un recensement, aussi complet que possible, de tous les lieux salubres ou insalubres du chef-lieu de notre arrondissement.

Dans la seconde partie, je m'occuperai successivement des divers sujets que je vais indiquer :

Je débiterai par quelques notions sur Florac et ses habitants, sur la topographie de la ville, sur les mœurs et les habitudes de la population qui la compose.

J'indiquerai, ensuite, la nature du sol et de ses productions; la qualité des eaux, examinées au point de vue physique, chimique, industriel, etc.

J'y ajouterai quelques observations météorologiques, quelques réflexions sur l'état des rues et des maisons; ce qui me mènera, tout naturellement, à quelques explications au sujet des *Feuilles d'inspection*, et à l'indication des moyens propres à faire disparaître toutes les causes d'insalubrité qui y sont actuellement existantes.

Je terminerai, enfin, par mes recherches statistiques sur la population et les lois de la mortalité dans la commune de Florac.

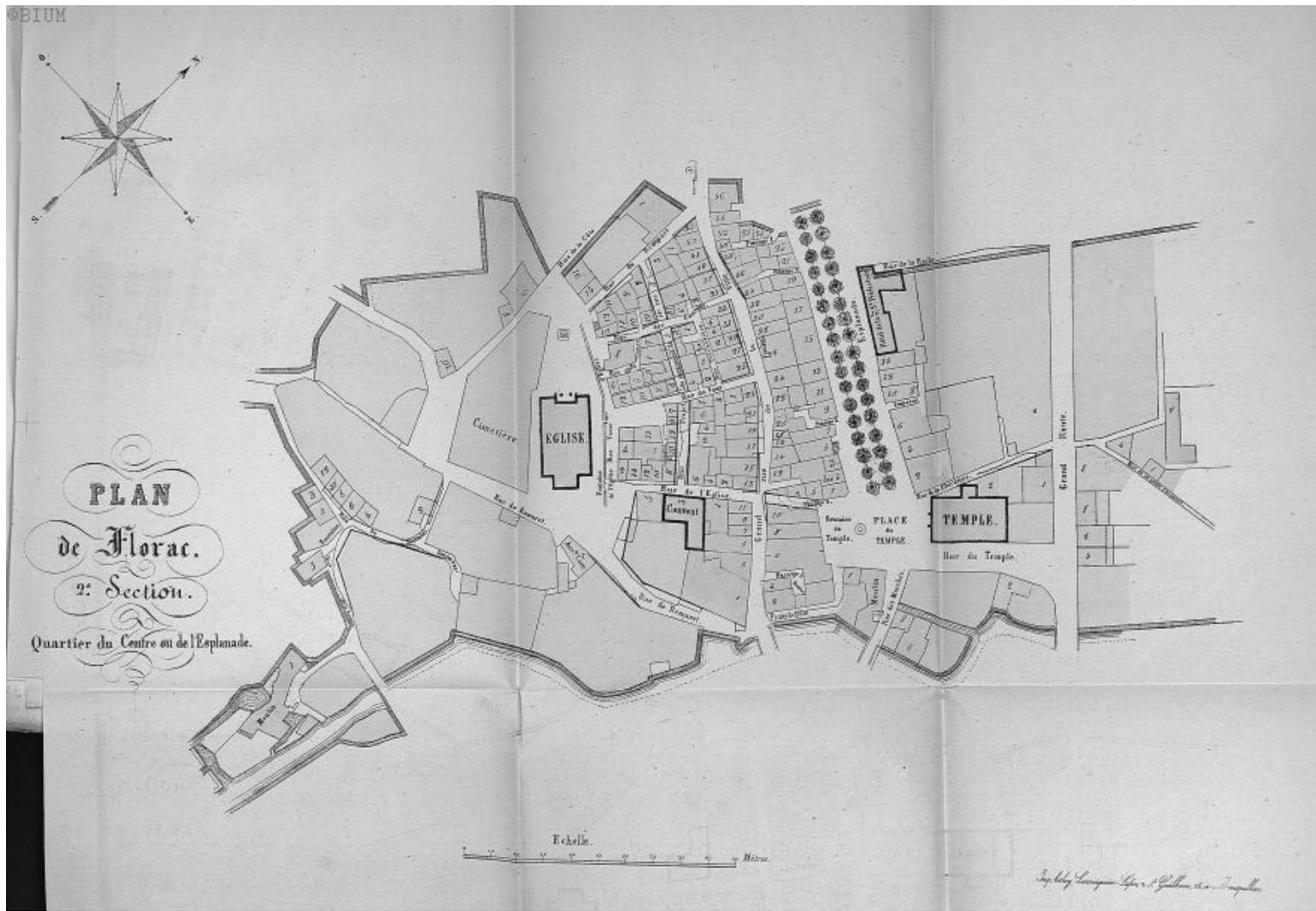
Je tâcherai, MESSIEURS, d'abrèger, autant que faire se pourra, et de mettre, dans le développement de ces diverses propositions, autant de concision que le permettront la longueur du sujet et le nombre des questions à résoudre. J'espère vous présenter ainsi un travail d'une utilité incontestable, et d'une exactitude assez grande, malgré les ennuis, les désagréments et les dégoûts qu'il m'a occasionnés.

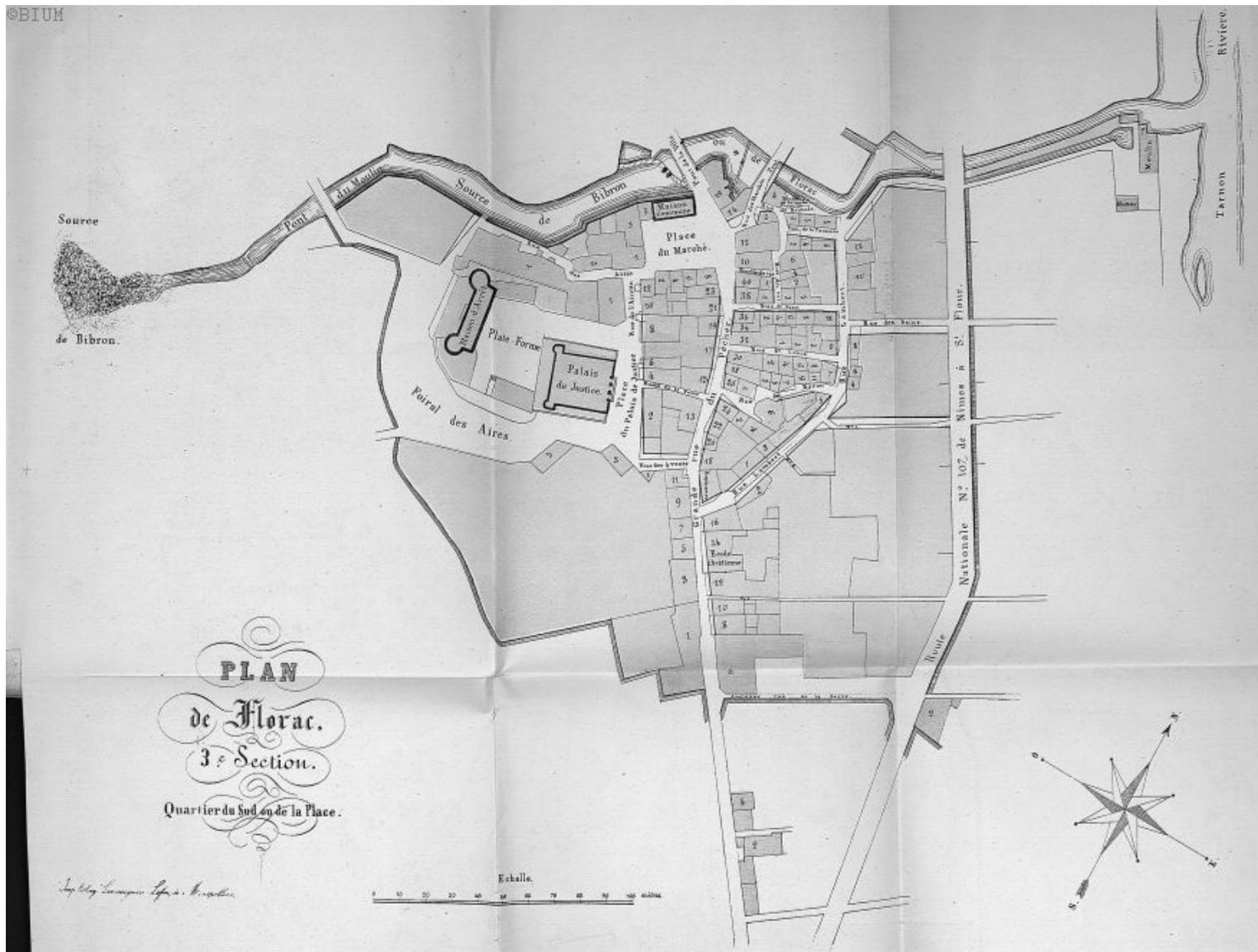
Ce Travail, MESSIEURS, vous mettra en position de juger sciemment de tous les inconvénients qui résultent des diverses causes d'insalubrité que je vous signalerai. Il vous facilitera l'appréciation des améliorations à apporter à cet état de choses, dans tout ce qui concerne l'hygiène publique et la salubrité.

Il donnera à l'Administration, toujours paternelle et secourable, la mesure de nos besoins et de nos ressources, et la prédisposera à vous venir en aide dans l'exécution de ces améliorations.

A moi, MESSIEURS, il laissera l'espoir de contribuer, pour ma part, à toutes celles qui se feront, à l'avenir, en vue du bien-être de tous.

—♦♦♦—





PREMIÈRE PARTIE.

(SPÉCIMEN)

Feuilles d'Inspection.

PREMIÈRE SECTION. — **Quartier du Nord ou du Planet.**

1° VOIES PUBLIQUES.

N° D'ORDRE.	TITRES.	QUESTIONS.	RÉPONSES.	OBSERVATIONS.
4	PLACE DU PLANET.	Est-elle pavée? L'écoulement des eaux y est-il facile? Est-elle généralement humide? Quelle est sa largeur moyenne? Quelle est sa longueur moyenne? Quelle est la hauteur moyenne des bâtiments? Quelle est sa direction ou orientation? Y a-t-il des égouts? Y a-t-il des urinoirs?	Oui. Oui. Non. 23 mètres. 38 mètres. 10 mètres. Est-Ouest. Non. Non.	
8	RUE DES CASERNES.	Est-elle pavée? L'écoulement des eaux y est-il facile? Est-elle généralement humide? Quelle est sa largeur? Quelle est la hauteur moyenne des bâtiments qui la bordent? Quelle est sa direction ou orientation? Y a-t-il des égouts? Y a-t-il des urinoirs?	Non. Non. Oui. 2 ^m ,50 6 mètres. S.-Ouest, N.-Est. Non. Non.	

2° ÉTABLISSEMENTS PUBLICS..... (Néant).

3° PROPRIÉTÉS COMMUNALES.

9	EAUX DE LA VILLE.	Y a-t-il une concession? Où sont placés les robinets?	Oui. Au bassin de la fontaine du Planet.	
---	-------------------	--	---	--

4° PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES (Maisons).

A. GRAND-RUE DU THÉROND.

N° D'ORDRE.	N° DU PLAN.	NOMS des PROPRIÉTAIRES.	TITRES.	QUESTIONS.	RÉPONSES.	Etablissements insalubres, dangereux, incommodes.	Dates des décrets et ordonnances de classement.	OBSERVATIONS.
10	4	PORTALIER (Jean-Louis), chapelier.	Bâtiments sur la rue.	Hauteur. Profondeur. Nombre d'étages. Hauteur de l'étage le plus bas.	8 mètres. 9 mètres. Trois. 2 mètres.			Du sol de la rue au toit. Y compris le rez-de-chaussée.
			Bâtiments sur la cour.	Profondeur du plus grand. Nombre d'étages. Hauteur de l'étage le plus bas.				
			Entrée de la maison.	Est-ce une porte cochère? — une allée? L'allée est-elle obscure? Est-elle suffisamment aérée ou ventilée? Quel est l'état du sol? Est-ce un ruisseau en pavé? — un caniveau en pierre? — une gargouille couverte?	Non. Non.			C'est une porte bâtarde.

N° d'ORDRE.	N° DU PLAN.	NOMS des PROPRIÉTAIRES.	TITRES.	QUESTIONS.	RÉPONSES.	Établissements insalubres, dangereux, incommodes.	Dates des décrets et ordonnances de classement.	OBSERVATIONS.
40	1	(Suite.)	Cour.	Quelle est sa largeur? — sa longueur? Est-elle pavée? — dallée? L'écoulement des eaux est-il complet? Les ruisseaux sont-ils en bon état? Y a-t-il des gouttières aux bâtiments? La cour est-elle aérée ou ventilée? Est-elle bien tenue?				
			Puits.	Où est-il placé? Son eau est-elle claire? — abondante? Peut-on s'en servir en cas d'incendie? Y a-t-il une pompe? Est-elle en bon état?				
			Puisard.	Est-il bien tenu? — étanché? Reçoit-il des eaux pluviales? — ménagères? Répand-il de l'odeur? Est-il fermé par une cuvette à siphon? Dimension de la pierre qui recouvre son orifice. Y a-t-il un égout sous une voie publique voisine? Y a-t-il un moyen de supprimer le puisard?				8
			Eaux ménagères.	Sont-elles absorbées dans le sol? S'écourent-elles sur le sol par un ruisseau? — par un caniveau? — par une gargouille couverte? Où sont-elles conduites? Sur le sol? — dans un égout? — dans un puisard? — dans une mare d'évaporation? Quel est l'état de la mare?	Oui. Non. Non. Non. Oui. Non. Non. Non.			
			Latrines et fosses d'aisance.	Y en a-t-il? Sont-elles bien tenues? Leur sol est-il imperméable? Où s'écourent les urines? Les tuyaux sont-ils en fonte? — en terre cuite? — isolés? Y a-t-il des ventouses? Dimensions de ces ventouses. Les latrines sont-elles aérées sur une cour? — Sur un escalier?	Non.			
			Escaliers.	Sont-ils éclairés? Par combien de croisées? Par une lanterne sur le comble? Sont-ils ventilés à chaque étage? Sont-ils bien tenus? Les murs sont-ils en bon état?	Non. Non. Non. Oui.			10
			Plombs ou cuvettes.	Combien y en a-t-il? Sont-ils en bon état? Sont-ils à l'intérieur? Y a-t-il une ventilation?	Aucun.			
			Caves.	Y en a-t-il? Sont-elles humides? Sont-elles ventilées?	Oui. Oui. Oui.			
			Écuries. Étables.	Quelle est leur hauteur? Leur pavé est-il au-dessous du sol de la cour? Dans quel état sont les ruisseaux?				

N° d'ordre.	N° du plan.	NOMS des PROPRIÉTAIRES.	TITRES.	QUESTIONS.	RÉPONSES.	Établissements insalubres, dangereux, incommodes.	Dates des décrets et ordonnances de classement.	OBSERVATIONS.
10	1	(Suite.)	Magasins.	Quels objets renferment-ils? Ces objets sont-ils de nature dangereuse? --- malsains?	Épiceries, chapellerie. Non. Non.			
			Dépôts.	Y a-t-il des dépôts d'immondices? --- de fumiers? --- d'autre nature? Sont-ils malsains? --- dangereux? Sont-ils enlevés régulièrement?	Non. Non. Non.			
			Animaux.	Quels sont-ils? Leur nombre? Où sont-ils placés? Dans la cour? --- Dans les bâtiments?	Volatiles. Non. Oui.			
44	34	SOLANET (Eugène), fabricant de chandelles, épicier.	Bâtiments sur la rue.	Hauteur. Profondeur. Nombre d'étages. Hauteur de l'étage le plus bas.	6 mètres. 15 mètres. deux. 2 mètres 25.			
			Entrée de la maison.	Est-ce une porte cochère? --- une allée?	Non. Non.			Porte de boutique à deux battants.
			Puits.	Où est-il placé? Son eau est-elle claire, abondante? Peut-on s'en servir en cas d'incendie? Y a-t-il une pompe?	Dans le jardin. Non. Difficilement. Non.			Derrière la maison.
			Eaux ménagères.	Sont-elles absorbées dans le sol? Où sont-elles conduites?	Oui. Sur le sol.			Dans l'allée du N° 32.
			Escaliers.	Sont-ils éclairés? --- aérés? --- bien tenus? Les murs sont-ils en bon état?	Non. Non. Oui. Oui.			
			Caves.	Y en a-t-il? Sont-elles humides? --- aérées?	Oui. Non. Oui.			
			Écurie.	Hauteur. Le pavé est-il au-dessous du sol de la rue? Y a-t-il des ruisseaux?	2 mètres. Oui. Non.			
			Magasin.	Quels objets renferme-t-il? Sont-ils dangereux? malsains?	Épiceries. Non.			
			Fabrique.	Genre de fabrication. Est-elle bien tenue? Est-elle aérée?	Chandelles. Oui. Oui.	2 ^e classe.	15 octobre 1810 et 14 janv. 1815.	Quelque danger de feu et un peu d'odeur.
			Dépôts.	Y a-t-il des dépôts de fumiers? --- d'autre nature? Sont-ils malsains? --- enlevés régulièrement?	Oui. Non. Oui. Oui.	1 ^{re} classe.	9 février 1825.	Odeur insalubre.
			Animaux.	Quels sont-ils? Leur nombre? Sont-ils placés dans les bâtiments?	Un cheval. Oui.			
I. GRAND'-ROUTE.								
99	5	MOLINES fils, cultivateur.	Bâtiments sur la route.	Hauteur. Profondeur. Nombre d'étages. Hauteur de l'étage le plus bas.	9 mètres. 15 mètres. Trois. 2 mètres 25.			
			Entrée.	Est-ce une porte cochère? Une allée?	Non.			

N° D'ORDRE.	N° DU PLAN.	NOMS des PROPRIÉTAIRES.	TITRES.	QUESTIONS.	RÉPONSES.	Établissements insalubres, dangereux, incommodes.	Dates des décrets et ordonnances de classement.	OBSERVATIONS.
99	3	(Suite).	Eaux ménagères.					Jetées dans le jardin.
			Escaliers.	Sont-ils éclairés? --- aérés? --- bien tenus? Les murs sont-ils en bon état?	Non. Non. Non. Oui.			
			Caves.	Y en a-t-il? Sont-elles humides? --- aérées?	Oui. Non. Non.			
			Écurie.	Hauteur. Le pavé est-il au-dessous du sol de la route? Y a-t-il des ruisseaux?	2 mètres 25. Non. Non.			
100	5	COMPANG.	Bâtiments sur la route.	Hauteur. Profondeur. Nombre d'étages. Hauteur de l'étage le plus bas.	10 mètres. 11 mètres. Trois. 3 mètres.			Maison brûlée en reconstruct. Elle changera, en partie, de destination et de propriétaire.
			Entrée.	Est-ce une porte cochère? Une allée?	Non.			Grande porte bâtarde à deux battants.
101	10	SAINT - JULHAN (Philippe), boucher.	Bâtiments sur la route.	Hauteur. Profondeur. Nombre d'étages. Hauteur de l'étage le plus bas.	6 mètres. 10 mètres. Deux. 2 mètres 50.			Bâtiment d'exploitation.
			Entrée.	Est-ce une porte bâtarde? Une porte cochère?	L'un et l'autre.			
			Escaliers.	Sont-ils éclairés? --- aérés? --- bien tenus? Les murs sont-ils en bon état?	Non. Non. Non. Oui.			
			Écurie.	Hauteur. Le pavé est-il au-dessous du sol de la route?	2 mètres 50. Non.			
			Animaux.	Quels sont-ils? Leur nombre?	Un cheval et bêtes à laine en quantité variable.			

DEUXIÈME SECTION. — Quartier du Centre ou de l'Esplanade.

1° VOIES PUBLIQUES.				
N° D'ORDRE.	TITRES.	QUESTIONS.	RÉPONSES.	OBSERVATIONS.
4	GRAND'-RUE DE LA VILLE.	Est-elle pavée? L'écoulement des eaux y est-il facile? Est-elle généralement humide? Quelle est sa largeur? --- la hauteur moyenne des bâtiments qui la bordent? --- sa direction ou orientation? Y a-t-il des égouts? Des urinoirs?	Oui. Oui. Non. 4 mètres 50. 9 mètres. S. S. E. - N. N. O. Non.	Largeur moyenne.
25	PASSAGE N° 5, dit de Montfort.	Est-il pavé? L'écoulement des eaux y est-il facile? Est-il généralement humide? Quelle est sa largeur? Est-il obscur? Est-il suffisamment aéré? Quelle est sa direction ou orientation? Y a-t-il des égouts? Des urinoirs?	En partie. Non. Oui. Partie 2 ^m 50, partie 4 ^m , partie 4 ^m 50. Non. Oui. Partie S.-Ouest, N.-Est, partie S.-Est, N.-Ouest. Non.	Ruisseau en très-mauvais état.

2° ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

N° D'ORDRE.	TITRES.	QUESTIONS.	RÉPONSES.	OBSERVATIONS.
26	EGLISE.	Longueur. Largeur. Élévation de la nef. Élévation des bas-côtés. Nombre de portes. Nombre de fenêtres.	35 mètres. 20 mètres. 10 mètres. 7 mètres. Trois. Douze.	1 portail et 2 portes bâtarde latérales. 6 de chaque côté. 8 à 2 ^m d'élévation, 4 à 4 ^m d'élévation.
27	TEMPLE.	Longueur. Largeur. Élévation. Nombre de portes. Nombre de fenêtres.	30 mètres. 17 mètres. 10 mètres. Trois. Dix.	1 portail et 2 portes bâtarde latérales. 3 de chaque côté, à 6 ^m 30 d'élévation.

3° PROPRIÉTÉS COMMUNALES.

28	Eaux de la Ville.	Y a-t-il une concession? Où sont placés les robinets?	Oui. Aux fontaines de l'église et du temple ; aux écoutes des rues de Rémuret et du Fournial.	
29	Cimetière Catholique.	Est-il suffisamment éloigné des habitations? Dans quelle direction est-il? Les fosses sont-elles assez profondes? Y a-t-il des fosses communes? Est-il suffisant?	Non. A l'ouest de la ville. Oui. Oui. Non.	Il n'y a pas encore de cimetière protestant. Depuis plusieurs années l'on s'occupe à chercher un emplacement convenable pour en établir un, et pour remplacer, en même temps, le cimetière catholique.

4° PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES (Maisons).**A. GRAND'-RUE DE LA VILLE.**

N° D'ORDRE.	N° DU PLAN.	NOMS des PROPRIÉTAIRES.	TITRES.	QUESTIONS.	RÉPONSES.	Établissements insalubres, dangereux, incommodes.	Dates des décrets et ordonnances de classement.	OBSERVATIONS.
34	2	MOLINES (Edmond), avocat.	Bâtiments sur la rue.	Hauteur. Profondeur. Nombre d'étages. Hauteur de l'étage le plus bas.	11 mètres. 27 mètres. Quatre. 2 mètres 50.			
			Entrée de la maison.	Est-ce une porte cochère? — une allée?	Non. Non.			2 grandes portes bâtarde, l'une au levant, l'autre au couchant.
			Eaux ménagères.	Sont-elles absorbées dans le sol? Où sont-elles conduites?	Oui. Sur le sol.			Dans le passage N. 5.
			Latrines.	Y en a-t-il? Sont-elles bien tenues? Leur sol est-il imperméable? Où s'écoulent les urines? Les tuyaux sont-ils en terre enite? — isolés? Y a-t-il des ventouses? Les latrines sont-elles aérées sur la rue?	Oui. Deux. Oui. Oui. Dans les eaux de la source de Vibron. Oui. Non. Non. Oui.			
			Escaliers 2.	Sont-ils éclairés? Par combien de croisées? Sont-ils aérés à chaque étage? — bien tenus? Les murs sont-ils en bon état?	Oui. 3 pour chacun. Oui. Oui. Oui.			
			Caves.	Y en a-t-il? Sont-elles humides? — ventilées?	Oui. Non. Oui.			

No d'ordre.	No du Plan.	NOMS des PROPRIÉTAIRES.	TITRES.	QUESTIONS.	RÉPONSES.	Établissements insalubres, dangereux, incommodes.	Dates des décrets et ordonnances de classement.	OBSERVATIONS.
34	4	(Suite.)	Ecurie.	Hauteur. Le pavé est-il au-dessous du sol de la rue?	2 mètres 50. Non.			
			Magasin.	Quels objets renferment-ils ? Sont-ils dangereux ou malsains ?	Epiceries, confiseries Non.			
56	27	SALGUES (Pierre), maréchal-ferrant.	Bâtiments sur la rue.	Hauteur. Profondeur. Nombre d'étages. Hauteur de l'étage le plus bas.	10 mètres. 12 mètres. Quatre. 2 mètres.			
			Entrée.	Est-ce une porte cochère? Une allée?	Non.			
			Eaux ménagères.					Jetées dans la rue.
			Escaliers.	Sont-ils éclairés? --- bien tenus? Les murs sont-ils en bon état?	Non. Non. Non.			
			Caves.	Y en a-t-il ? Sont-elles humides? --- aérées?	Oui. Non. Oui.			
			Ecurie.	Hauteur. Le pavé est-il au-dessous du sol de la rue? Y a-t-il des ruisseaux ?	2 mètres 25. Non. Non.			
			Etablissements industriels.	Genre de fabrication. Est-il bien tenu ? --- aéré ?	Fers à chevaux. Non. Oui.			
			Dépôts.	Y a-t-il des dépôts de fumiers ? Sont-ils malsains ? --- enlevés régulièrement ?	Oui. Oui. Non.	1 ^{re} classe.	9 févr. 1825.	Odeur désagréable, insalubre.
			Animaux.	Quels sont-ils ? Leur nombre ? Sont-ils placés dans les bâtiments ?	2 cochons. Oui.			

B. RUE DES MARCHÉS.

76	4	LIAUTARD fils, géomètre.	Bâtiments sur la rue.	Hauteur. Profondeur. Nombre d'étages. Hauteur de l'étage le plus bas.	7 mètres. 10 mètres. Deux. 2 mètres 50.			
			Bâtiments sur la cour.		Loges à cochons.			
			Entrée.	Est-ce une porte cochère? Une allée?	Non.			
			Cour.	Sa largeur. Sa longueur. Est-elle dallée. L'écoulement des eaux est-il facile ? Y a-t-il des gouttières aux bâtiments ? Est-elle aérée? Bien tenue ?	9 mètres. 14 mètres. Oui. Oui. Oui. Oui.			Aire.
			Eaux ménagères.	Où sont-elles conduites ?	Dans un canal.			
			Escaliers.	Sont-ils éclairés ? Par combien de croisées ? Sont-ils bien tenus ? Les murs sont-ils en bon état ?	Oui. Une. Oui. Oui.			
			Caves.	Y en a-t-il ? Sont-elles humides ? --- aérées ?	Oui. Non. Oui.			

N° D'ORDRE.	N° DU PLAN.	NOMS des PROPRIÉTAIRES.	TITRES.	QUESTIONS.	RÉPONSES.	Établissements insalubres, dangereux, incommodes.	Dates des décrets et ordonnances de classement.	OBSERVATIONS.
76	4	(Suite.)	Ecurie.	Hauteur. Le pavé est-il au-dessous de la cour? Y a-t-il des ruisseaux?	2 mètres 30. Oui. Non.			
			Etabliss ^{ment} industriel.	Quel est-il? Est-il bien tenu? — aéré?	Moulin à farine. — à huile. Oui. Oui.	2 ^e et 3 ^e classe.	9 févr. 1825. 14 janvier 1815	Bruit et poussière, un peu d'odeur et quelque danger de feu.
			Animaux.	Quels sont-ils? Leur nombre? Sont-ils placés dans la cour?	1 cochon. Oui.			
X. RUE DE LA SOURCE.								
494	3	SAUVAGES (Prosper), propriétaire.	Bâtiments sur la rue.	Hauteur. Profondeur. Nombre d'étages. Hauteur de l'étage le plus bas.	5 mètres. 9 mètres. Deux. 2 mètres 25.			
			Entrée.	Est-ce une porte cochère? Une allée?	Non.			
			Escaliers.	Sont-ils éclairés? — bien tenus?	Non. Oui.			
			Etabliss ^{ment} industriel.	Quel est-il? Est-il bien tenu? — aéré?	Moulin à farine. Oui. Oui.			Son éloignem ^t de la ville le met hors de la portée du décret du 9 février 1825.
			Ecurie.	Hauteur. Le pavé est-il au-dessous du sol de la rue?	2 mètres 25. Non.			
			Dépôts.	Y a-t-il des dépôts de fumiers?	Oui.			Même observation.
			Animaux.	Quels sont-ils? Leur nombre? Sont-ils placés dans les bâtiments?	1 cochon. Oui.			

TROISIÈME SECTION. — Quartier du Sud ou de la Place.

1° VOIES PUBLIQUES.

N° D'ORDRE	TITRES.	QUESTIONS.	RÉPONSES.	OBSERVATIONS.
4	PLACE DU MARCHÉ.	Est-elle pavée? L'écoulement des eaux y est-il facile? Est-elle généralement humide? Quelle est sa largeur? — sa longueur? — la hauteur moyenne des bâtiments? — sa direction ou orientation? Y a-t-il des égouts? — des urinoirs?	Oui. Oui. Non. 22 mètres. 36 mètres. 10 mètres. E. N. Est. — O. S. O. Non. Non.	

3° ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

48	ABATTOIR.	Existe-t-il un emplacement affecté à cet usage? À quelle distance est-il des habitations? Ces habitations sont-elles hors d'atteinte des émanations qui en dérivent?	Oui. A 100 mètres. Oui.	La direction dans laquelle ces émanations sont emportées par les vents régnants, est parallèle à la ville.
----	-----------	--	-------------------------------	--

5° PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES (Maisons).

C. RUE DES AIRES.

N° D'ORDRE.	N° DU PLAN.	NOMS des PROPRIÉTAIRES.	TITRES.	QUESTIONS.	RÉPONSES.	Établissements insalubres, dangereux, incommodes.	Dates des décrets et ordonnances de classement.	OBSERVATIONS.
67	4	Aug ^{te} GIRAND, L' CHAUSSE, F° AGULHON.	Bâtiments sur la rue. Remises. Ecuries.	Hauteur. Profondeur. Le pavé est-il au-dessous du sol de la rue? Y a-t-il des ruisseaux.	7 mètres. 10 mètres. Non. Non.			
			Entrées 3.	Qu'est-ce? Des portes cochères?	Oui.			
			Dépôts.	Y a-t-il des dépôts de fumiers? Sont-ils malsains? — enlevés régulièrement?	Oui. Oui. Non.	1 ^{re} classe.	9 fév. 1825	Odeur insalubre.
			Animaux.	Quels sont-ils? Leur nombre? Sont-ils placés dans les bâtiments?	3 cochons. Oui.			Chevaux en nombre indéterminé.
68	2	L. VIDAL, propriétaire.	Bâtiments sur la rue.	Hauteur. Profondeur. Nombre d'étages. Hauteur de l'étage le plus bas.	10 mètres. 5 mètres. Quatre. 2 mètres 20.			
			Entrée.	Est-ce une porte cochère? Une allée?	Non.			
			Escaliers.	Sont-ils éclairés? — bien tenus?	Oui. Oui.			Par 2 fenêtres en réparation.

L. RUE SAINT-LOUIS.

101	4	VIVENS (Louis), cultivateur.	Bâtiments sur la rue.	Hauteur. Profondeur. Nombre d'étages. Hauteur de l'étage le plus bas.	6 mètres 50. 5 mètres. Trois. 2 mètres.			
			Entrée.	Est-ce une porte cochère? Une allée?	Non.			
			Eaux ménagères.	Où sont-elles conduites?	Dans la rue.			
			Escaliers.	Sont-ils éclairés? — bien tenus? Les murs sont-ils en bon état?	Non. Oui. Oui.			
			Ecurie.	Hauteur. Le pavé est-il au-dessous du sol? Y a-t-il des ruisseaux?	2 mètres. Oui. Non.			Ecurie-cavé.

N. RUE LAMBERT.

427	41	V° GLAIZE.	Bâtiments sur la rue.	Hauteur. Profondeur. Nombre d'étages. Hauteur de l'étage le plus bas.	7 mètres. 9 mètres. Trois. 2 mètres 20.			
			Entrée.	Est-ce une porte cochère? Une allée?	Non.			
			Escaliers.	Sont-ils éclairés? — bien tenus? Les murs sont-ils en bon état?	Non. Non. Oui.			
428	42	Et ^{te} GIRAND, propriétaire.	Bâtiments sur la rue.	Hauteur. Profondeur. Le pavé est-il au-dessous du sol de la rue? Les ruisseaux sont-ils en bon état?	5 mètres 50. 11 mètres. Non. Oui.			Ecurie et grange inoccupées.

SECONDE PARTIE.

Recherches Statistiques.

CHAPITRE I^{er}.

ART. 1^{er}. — **Topographie de la ville.**

« M. Chaudruc de Crazannes, dans un Mémoire sur les antiquités de
» la ville de Figeac, prétend que la syllabe *ac*, *acum*, dans la langue des
» Celtes ; était le synonyme du *vicus*, du *villa* des Romains. Il cite divers
» exemples de noms de lieu terminés en *ac*, tels que Marcillac, Lentillac,
» Pauliac, etc., qu'il traduit par *villa Marcelli*, *villa Lentuli*, *villa*
» *Paulini*¹. »

Conséquemment, et d'après lui, ces diverses dénominations tireraient leur origine de noms d'anciens chefs de famille, propriétaires.

M. Ignon, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de la ville de Mende, adoptant cette opinion, applique cette interprétation à la

¹ Mémoires de la Société d'agriculture de la ville de Mende, 1837-1838 : Recherches de M. J.-J.-M. Ignon, sur l'étymologie des noms propres de lieu du département de la Lozère.

ville de Florac, et lui donne pour étymologie ces deux mots latins : *villa Flori* ¹.

Mais ses habitants sont loin de l'admettre, parce qu'ils se piquent peu d'érudition, parce qu'ils n'ont point conservé la mémoire de cet ancêtre présumé, et qu'ils ont, tous les jours, devant leurs yeux leur magnifique source de Bibron.

Ils prétendent, eux, que Florac est la ville de France où l'on boit les meilleures eaux; que le nom qu'elle porte en est la preuve irrécusable, et qu'il dérive de ces deux autres mots latins : *flos aquæ (vel aquarum)*, ce qui est excessivement probable, et paraît manifeste, quand on regarde les cascades écumeuses formées par le Bibron, et que l'on considère les terres environnantes que l'on ne peut pas non plus raisonnablement accepter comme la fine fleur des champs (*flos agrorum*).

Il est donc permis de supposer que ce nom tire son origine de la comparaison faite, à cet égard, entre la richesse qui a régné de tout temps à Florac et la disette des causses qui le dominent.

Quoi qu'il en soit, cette seconde étymologie s'est accréditée parmi le public Floracois, à cause de la beauté, de l'abondance et de la pureté apparente de nos eaux.

Vous pourrez bientôt, MESSIEURS, décider par vous-mêmes jusques à quel point la réalité s'accorde avec les apparences.

Cette ville n'a pas, que je sache, d'antécédents historiques remarquables. Tout au plus est-elle citée dans l'histoire des Camisards, dans celle des guerres de religion auxquelles elle a pris part, et sur lesquelles il est bon d'appeler l'oubli le plus profond, afin d'étouffer jusqu'aux derniers vestiges de ce levain de discordes religieuses dont le ferment n'est pas encore complètement éteint dans le pays.

Chef-lieu d'arrondissement du département de la Lozère, Florac est une petite ville de 1906 habitants, fort agréablement située, à cinq ou six cents mètres au-dessus du niveau de la mer, au fond d'un bassin ovale entouré de montagnes.

¹ J'ai même entendu dire : *ager Flori*.

Ce qui lui donne surtout de la grâce, c'est que le bassin au sein duquel elle est bâtie, ressemble, par la disposition même des lieux, à un vaste amphithéâtre.

Au centre et dans la plaine, vous apercevez d'abord la ville, qui est adossée aux coteaux les moins élevés des montagnes de l'ouest; puis les jardins qui l'avoisinent, et plus loin les terres labourables qui l'entourent, ces dernières parsemées de cultures excessivement variées. Aux premiers gradins naît un large cordon de vignes, qui s'étend jusqu'à mi-côte et fait le tour du vallon. Au-dessus, suivant les hauteurs, apparaissent de nombreux châtaigniers, quelques restes d'anciens bois, des terres vaines et incultes, le tout couronné çà et là d'énormes blocs de rochers destinés à servir de soutiens aux terrains supérieurs.

Ce bassin, long de trois kilomètres et demi, large de deux à quatre hectomètres, est dominé, à l'est et à l'ouest, par deux portions de chaînes de montagnes de trois à cinq cents mètres de hauteur. Il est ainsi très-étroitement resserré dans cette direction, tandis qu'il est largement ouvert au nord et au sud, points vers lesquels ces montagnes s'abaissent, deviennent de simples coteaux et laissent un libre accès aux courants d'air.

Ces deux échappées permettent d'apercevoir, au loin, le commencement d'autres chaînes successives qui forment les montagnes des Cévennes et de la Lozère, dont le point culminant (le mont Lozère) s'élève à quinze ou seize cents mètres au-dessus du niveau de la mer et n'est pas éloigné de Florac de plus de vingt-cinq à trente kilomètres.

La ville est bâtie, partie en plaine, partie en amphithéâtre, tout près de la rive gauche du Tarnon et non loin de son confluent avec la rivière du Tarn, lequel a lieu à l'extrémité nord du bassin.

Elle est, en outre, traversée, de l'ouest à l'est, par une source considérable, qui sort du flanc de la montagne à deux ou trois cents mètres des maisons et alimente presque toutes ses fontaines. Cette source ressemble, dès sa naissance, à une petite rivière, et va se jeter dans le Tarnon à quelques cents mètres au-dessous de la ville.

Celle-ci se trouve, en conséquence, et par sa position même, sur les limites de trois cours d'eau très-abondants, qui ont une certaine

influence sur le climat, ainsi que je le ferai remarquer, plus tard, dans mes observations météorologiques.

ART. 2. — Constitution de la population.

Le peuple forme la grande majorité de la population de la Lozère en général, et celle de la commune de Florac en particulier. L'aristocratie a complètement disparu de cette commune, et n'a plus que de rares représentants dans le reste de l'arrondissement. Les fonctionnaires publics et la bourgeoisie réunis forment à peine le dixième de la population totale. Le peuple embrasse les neuf dixièmes restants, et, dans ce nombre, les cultivateurs entrent pour six dixièmes, et les artisans pour trois dixièmes seulement.

On peut en juger par la liste suivante empruntée au recensement de l'année 1851 :

DÉSIGNATION DES CLASSES.	DÉSIGNATION DES PROFESSIONS.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL des DEUX SEXES.	TOTAL par CLASSES.
ARISTOCRATIE.	»	»	»	»	Néant.
	Ecclésiastiques.....	5	»	5	
	Magistrats, Fonctionnaires, Employés du Gouvernement.....	39	»	39	
	Propriétaires vivant du produit de leurs propriétés, rentiers, etc...	6	11	17	
	Médecins, Pharmaciens, Avocats, Officiers ministériels, etc.....	18	»	18	
BOURGEOISIE.	Banquiers, Négociants, Commission- naires en marchandises, etc.....	6	»	6	224
	Artistes, Architectes, etc.....	1	»	1	
	Étudiants des Facultés, etc.....	7	»	7	
	Autres professions libérales.....	2	»	2	
	Pensionnés de l'État et des Communes	5	»	5	
	<i>Sans professions :</i>				
	Femmes vivant du travail de leurs maris.....	»	41	41	
	Enfants en bas-âge à la charge de leurs parents.....	41	42	83	
	TOTAUX.....	130	94	224	
	<i>A reporter.....</i>				224

(Suite.)

DÉSIGNATION DES CLASSES.	DÉSIGNATION DES PROFESSIONS.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL des DEUX SEXES.	TOTAL par CLASSES.
	<i>Report</i>				224
	Propriétaires cultivateurs.....	225	140	365	
	Fermiers.....	9	»	9	
	Journaliers.....	131	82	213	
	Domestiques.....	63	77	140	
	<i>Manufactures diverses:</i>				
	Potiers de terre, etc.....	6	»	6	
	<i>Industrie du bâtiment:</i>				
	Maçons, Charpentiers, Menuisiers, Serruriers, etc.....	62	»	62	
	<i>Industrie de l'habillement:</i>				
	Merciers, Chapeliers, Tailleurs, Modistes, etc.....	75	74	149	
	<i>Industrie de l'alimentation:</i>				
	Aubergistes, Cafetiers, Bouchers, Pâtisseries, etc.....	65	48	113	
	<i>Industrie des transports:</i>				
	Selliers, Bourreliers, Charrons, Forgerons, etc.....	58	»	58	
	<i>Industrie relative aux Lettres:</i>				2062
	Imprimeurs, Libraires, etc.....	3	»	3	
	<i>États de luxe:</i>				
	Orfèvres, Horlogers, etc.....	6	»	6	
	Autres états.....	3	2	5	
	<i>Désignations diverses:</i>				
	Employés des Communes.....	4	»	4	
	Employés chez des particuliers ou dans une administration particu- lière.....	17	»	17	
	Militaires et Marins.....	6	»	6	
	Sages-Femmes.....	»	1	1	
	Instituteurs.....	9	8	17	
	Étudiants des Établissements d'in- struction secondaire.....	6	»	6	
	<i>Sans professions:</i>				
	Femmes vivant du travail de leurs maris.....	»	289	289	
	Enfants en bas-âge à la charge de leurs parents.....	290	292	582	
	Sans moyens d'existence connus....	1	»	1	
	Mendiants et Vagabonds.....	3	7	10	
	TOTAUX	1042	1020	2062	»
PEUPLE.	TOTAL GÉNÉRAL				2286

Art. 3. — Constitution physique des habitants. — Mœurs et Coutumes. — Nourriture et Vêtements.

La constitution physique de ce peuple, de même que celle des autres habitants de la Lozère, varie suivant qu'on l'observe chez ceux qui habitent les lieux élevés, ou chez ceux qui ont été nourris dans les vallées.

Les premiers sont plus forts et plus robustes; leur taille est plus élevée; leurs muscles sont bien plus développés que chez les seconds. Sur les hauteurs, on rencontre des tempéraments éminemment sanguins; tandis que, dans les vallées, on ne trouve ordinairement que des tempéraments mixtes, lymphatico-sanguins, avec prédominance du système lymphatique. On y voit même un grand nombre de scrofuleux et quelques rares goitreux.

Tous ont assez généralement les cheveux châtons, le visage ovale, le front peu développé, les pommettes larges et saillantes.

L'habitude qu'ils ont de monter incessamment des côtes assez rapides donne une certaine lenteur à leur démarche; mais elle devient, au besoin, agile et précipitée sans leur occasionner de trop grandes fatigues.

En thèse générale, on peut dire du peuple Lozérien qu'il est opiniâtrement et admirablement actif et laborieux.

Quand on regarde ces terres pendantes et cavées par les ravins, ces terres qu'il doit continuellement soutenir et disputer aux pluies et aux torrents, et ces murailles de soutènement qu'il lui faut à chaque instant construire et relever; — quand on considère ces pentes escarpées que le travailleur doit chaque jour gravir et descendre, et ces terrains ingrats qu'il est obligé de fouiller et d'effondrer profondément, afin de les débarrasser des pierres et des rochers, souvent énormes, qu'ils renferment dans leur sein; — lorsque l'on examine ces champs, dont la terre croulante doit être maintes fois remontée vers les parties supérieures si l'on veut éviter que le rocher soit mis à nu, et que l'on aperçoit ces vastes étendues de terrains incultes et sauvages; — lorsque l'on songe enfin que, sauf dans les vallées, il faut labourer et ensemer des

espaces jusques à dix fois plus considérables que dans les contrées fertiles, pour obtenir les mêmes résultats, l'on en vient à se demander comment ces pays peuvent être habités, comment il se trouve des hommes qui ne soient pas arrêtés par ces difficultés, découragés par ces rudes labeurs, et comment les émigrations ne sont pas plus nombreuses et plus fréquentes.

Arrêtons-nous donc un moment, MESSIEURS, pour accorder au peuple de la Lozère la justice qui lui est due, pour rendre hommage à sa persévérance, et répéter en son honneur notre épigraphe Virgilienne, qui devient ici d'une vérité frappante : *Labor improbus omnia vincit.*

La nature même, en effet, doit en lui reconnaître son maître et s'avouer vaincue.

Malheureusement, ce travail, bien qu'opiniâtre, est loin d'être toujours le mieux récompensé.

Pour se faire une idée des peines qui attendent le cultivateur dans nos contrées, et des dangers qu'il court au milieu de ses fatigues et de ses travaux, il suffit de jeter les yeux sur les Tableaux qui suivent.

Le premier indique la nature et la contenance des diverses propriétés de la commune de Florac, ainsi qu'elles sont inscrites à la matrice cadastrale du département ; les deux autres font connaître le nombre et les différents genres de morts accidentelles survenues dans l'arrondissement de Florac, pendant une période de douze années, de 1840 à 1851.

Extrait de la matrice cadastrale.

NATURE DES PROPRIÉTÉS.	CLASSES.	CONTENANCE PAR CLASSES.			CONTENANCE PAR NATURE DE PROPRIÉTÉS.		
		hectares	ares	centiares	hectares	ares	centiares
Terres labourables.....	1	23	72	30	727	27	65
	2	40	83	82			
	3	85	93	04			
	4	211	15	04			
	5	365	63	51			
<i>A reporter.....</i>					727	27	65

Suite de l'Extrait de la matrice cadastrale.

NATURE DES PROPRIÉTÉS.	CLASSES.	CONTENANCE PAR CLASSES.			CONTENANCE PAR NATURE DE PROPRIÉTÉS.		
		hectares	ares	centiares	hectares	ares	centiares
Report.....					727	27	65
Vignes.....	1	44	12	97	109	23	42
	2	16	11	42			
	3	18	22	73			
	4	31	08	97			
	5	29	67	33			
Prés.....	1	1	51	03	68	25	91
	2	9	70	88			
	3	17	77	34			
	4	18	70	90			
	5	20	55	76			
Bois.....	1	17	38	70	81	67	02
	2	64	28	32			
Jardins.....	1	4	96	86	10	06	93
	2	1	80	21			
	3	1	49	48			
	4	1	80	38			
Pâtures.....	1	11	04	08	263	35	53
	2	252	27	45			
Châtaigneraies.....	1	13	50	40	374	64	05
	2	25	75	75			
	3	82	81	15			
	4	165	86	04			
	5	86	70	67			
Terres vaines.....	1	937	57	33	1202	94	65
	2	265	37	32			
TOTAL GÉNÉRAL.....					2837	45	16

D'après ces indications, il est facile de se convaincre que, pour chaque nature de propriétés, la plus forte contenance est toujours pour

la classe inférieure. Il n'y a que les jardins et les terres vaines qui fassent exception à la règle générale. Or, cela se conçoit aisément pour les jardins, et cela importe peu pour les terres vaines. Il n'en est pas moins vrai que ces dernières comprennent, pour ainsi dire, la moitié du territoire de la commune.

Qu'on juge, d'après cela, de la richesse du pays et de la facilité avec laquelle on peut y cultiver les terres!...

Quant aux enseignements que peut fournir le relevé des morts accidentelles, ils sont encore plus faciles à comprendre.

MORTS ACCIDENTELLES DANS L'ARRONDISSEMENT DE FLORAC.	
ANNÉES.	NOMBRE.
1840	6
1841	41
1842	45
1843	40
1844	8
1845	46
1846	40
1847	46
1848	40
1849	40
1850	43
1851	42
TOTAL.....	437

Il meurt donc accidentellement, dans l'arrondissement de Florac, de onze à douze individus par an. Mais ce n'est pas tant le nombre de ces accidents que leur nature, qui indique les dangers inhérents à la disposition des terrains et des localités. On peut s'en assurer en parcourant le Tableau suivant, où les cas de morts accidentelles ci-dessus indiqués sont classés suivant leurs genres ou suivant leurs causes, et divisés en trois catégories :

La première comprend les morts accidentelles que l'on doit évidemment attribuer aux difficultés que présentent les pays de montagnes ;

La seconde indique celles qui leur sont communes avec les pays de plaines, mais dont le nombre est, au moins, accru par ces mêmes difficultés ;

La troisième, enfin, énumère les morts du même genre que l'on rencontre dans toutes les contrées, quelle que soit leur configuration.

CATÉGORIES.	GENRES OU CAUSES DE MORTS ACCIDENTELLES.	NOMBRE de MORTS.	TOTAL par CATÉGORIE.
1 ^{re} Catégorie.	Asphyxie par le froid au sommet des montagnes.....	19	54
	Chute dans un précipice.....	16	
	— du haut d'un rocher.....	8	
	— de voiture versée dans un précipice ou lancée avec trop de vitesse sur une pente rapide.....	6	
	Ecrasement par la chute d'un rocher.....	2	
— par un éboulement de terrain..	3		
2 ^e Catégorie.	Asphyxie par submersion.....	40	40
	Asphyxie par la foudre.....	3	
	Chute contre un mur (vieillard).....	1	
	— du haut d'un arbre.....	3	
	— du haut d'un escalier.....	1	
	— dans un puits.....	1	
	— de cheval.....	1	
	Écrasement par la chute d'un arbre.....	5	
	— par la chute d'une porte.....	1	
	— par une charrette.....	1	
— par écroulement de maison... ..	1		
3 ^e Catégorie.	Explosion d'arme à feu.....	2	43
	— d'une mine.....	1	
	Morts dans un incendie.....	7	
	— pendant un état complet d'ivresse...	2	
	— subite (maladie naturelle) (sic).....	2	
	Apoplexie foudroyante..... (sic).....	6	
	Strangulation involontaire.....	1	
	Indigestion de lait fourni par une chèvre malade.....	2	
	Entraîné par un orage (sic).....	1	
	Cause inconnue.....	1	
	TOTAUX ÉGAUX.....	137	137

Tous ces renseignements, MESSIEURS, sont authentiques. Ils ont été, par moi, recueillis au greffe du Tribunal civil de l'arrondissement de Florac.

Il en résulte que, sur 137 morts accidentelles, 54 ont été, de toute évidence, occasionnées par les difficultés mêmes du pays : or, ce chiffre est déjà fort éloquent par lui-même. Mais si l'on songe que j'ai éliminé de cette catégorie toutes les asphyxies par submersion, si l'on remarque qu'elles comprennent à elles seules presque un tiers des morts accidentelles ci-dessus indiquées, on consentira facilement à admettre qu'une grande partie de ces asphyxies est déplacée, et qu'elle doit être mise sur le compte des mêmes difficultés. Elles seront alors suffisamment expliquées par les dangers résultant, soit de la rapidité de nos cours d'eau, de l'inégalité trompeuse de leur profondeur, et de l'augmentation prompte et fréquente de leur volume, soit du nombre incalculable de réservoirs que l'on rencontre, à chaque pas, dans nos montagnes. On sera, en conséquence, disposé à admettre, avec moi, que la moitié, au moins, des morts accidentelles inscrites au Tableau précédent, doit être attribuée à la configuration même de la contrée.

Malgré toutes ces causes de misère et de fatigues, de dangers et de peines, les habitants de l'arrondissement de Florac tiennent à leur pays natal, et n'ont pas une humeur moins joviale que tant d'autres populations. Bien qu'ils soient, en effet, travaillés et chargés, ils ne laissent pas plus à désirer, à cet égard, que les peuples les plus heureux de la terre, et les mieux favorisés sous le rapport du bien-être et de la fortune.

Mais ce qu'on peut leur reprocher à bon droit, à tous en général, aux Floracois en particulier, c'est d'être singulièrement envieux et méchants, non pas de cette méchanceté qui conduit au crime et s'attaque au physique, mais de celle qui court les rues des grandes comme des petites villes, qui affecte le moral et tend à nuire à la considération d'autrui.

A Florac, chacun veut bien s'élever au-dessus de son voisin, mais ne consent pas, volontiers, à être dépassé par lui. Dès-lors, on y emploie tous les moyens dont on peut disposer pour arriver à la connaissance de ses démarches; on y déploie tous ces petits manèges; on y met en jeu

toutes ces petites ruses ; on y lance, dans le monde, toutes ces petites calomnies soi-disant innocentes qui, par leur ensemble, constituent cet ignoble cancan populaire que l'on ne saurait trop flétrir, que l'on ne devrait entendre qu'au milieu de ce que la population a de plus vil, et que l'on retrouve, néanmoins, trop souvent, au sein de la bourgeoisie elle-même. On espère ainsi annihiler les efforts du prochain, et faire prospérer ses propres tentatives, sans s'inquiéter du mal qu'on peut produire.

Egoïstes et fort amoureux du *moi*, cachottiers dans tout ce qui concerne leurs propres affaires, curieux et bavards pour tout ce qui regarde celles des autres, ils apportent, nécessairement, une certaine défiance dans tous leurs actes de relation.

Ils accueillent cependant les étrangers avec cordialité, sauf à agir envers eux, dès qu'ils ont acquis droit de cité, de la même manière qu'ils se comportent envers leurs concitoyens, amis ou ennemis.

Ce qu'on peut leur reprocher encore, c'est leur intolérantisme, défaut capital de toutes les populations mixtes, où toutes les questions, de quelque nature qu'elles soient, dégèrent bientôt en questions religieuses.

Il importerait, toutefois, au point de vue de la morale, et tout en conservant cet antagonisme qui a son bon côté, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure, d'extirper de leur âme ce mauvais levain qui, de temps en temps, soulève encore quelques guerres intestines.

Ce résultat serait, je crois, facile à obtenir, si la portion éclairée de la population voulait toujours donner l'exemple, et ne pas remuer cette fange, chaque fois qu'en vue de son intérêt privé ou de son ambition personnelle, il lui importe d'agir activement et avec efficacité sur les masses, chaque fois qu'elle a besoin de se les rendre dévouées et propices.

Mais si cette population a ses défauts, elle a aussi ses qualités. — Elle est généralement sobre et économe ; elle ne néglige qu'à regret certains soins de propreté qu'elle ne pourrait se donner qu'à grands frais, et ne s'adonne pas plus à l'inconduite qu'aux excès de boissons, en sorte qu'on ne peut pas dire que l'ivrognerie soit une des causes principales de

la misère ou de la gêne qui en afflige une grande partie. On doit en accuser plutôt les maladies, un trop grand nombre d'enfants et le manque d'ouvrage pendant l'hiver.

Enfin, MESSIEURS, je dois le dire à sa louange, cette population n'est pas trop malveillante et est surtout morale, comme le prouve le Tableau suivant, relatif aux crimes et aux délits, aux homicides, aux suicides et aux condamnations à mort qui ont eu lieu dans notre arrondissement de 1840 à 1851.

Il résulte des documents fournis par les comptes-rendus judiciaires, que dans cet arrondissement, dont la population s'élève à 41,426 habitants, et pendant cette période de douze années, on a compté, savoir :

ANNÉES.	INDIVIDUS CONDAMNÉS pour		HOMICIDES.	SUICIDES.	EXÉCUTIONS.
	CRIMES.	DÉLITS.			
En 1840	2	84	1	2	»
1841	3	58	»	1	»
1842	7	60	4	3	»
1843	5	48	»	2	»
1844	6	77	3	5	»
1845	8	60	1	»	»
1846	1	58	1	»	»
1847	8	73	»	»	»
1848	5	62	2	1	»
1849	9	76	4	3	»
1850	5	85	»	3	»
1851	5	112	5	3	»
TOTAUX :	64	853	18	23	»

On voit, d'après cela, qu'il n'y a point eu d'exécution dans l'arrondissement de Florac durant toute cette période. En consultant, à cet égard, les souvenirs des Magistrats, j'ai même pu acquérir la certitude

que la dernière exécution remonte à plus de vingt ans, et que, depuis lors, il n'y a eu que deux condamnations à mort, qui, toutes deux, ont été commuées.

On peut donc établir, pour ces différentes preuves, l'ordre et les proportions suivantes :

Exécutions (moyenne annuelle).....	»	»
Homicides —————	4	50
Suicides —————	4	92
Criminels —————	5	33
Délinquants —————	71	08

Ce qui fait :

0 Exécution.

1 Homicide pour 27,617 33 habitants, ou environ les $\frac{2}{3}$ de la population.

1 Suicide — 21,576 04 — ou — $\frac{1}{2}$

1 Criminel — 7,772 23 — ou — $\frac{1}{6}$

1 Délinquant — 582 80 — ou — $\frac{1}{80}$

Deux faits saillants ressortent de ces documents : le premier, c'est que, par rapport à sa population, la commune de Florac doit tout au plus fournir, chaque année, trois à quatre simples délinquants ; le second, c'est que les suicides sont plus nombreux que les homicides.

Ce dernier résultat tendrait à prouver que, dans l'arrondissement de Florac, l'on craint plus encore de tuer son prochain que soi-même : preuve de moralité tirée de l'immoralité elle-même.

J'ajouterai que, dans certains cas, celle qui s'attache au suicide est complètement anéantie par la connaissance du mobile qui a poussé le coupable : on doit comprendre que je veux parler ici de la folie. Or, j'espère amoindrir la fâcheuse impression que pourrait laisser dans l'esprit de mes lecteurs l'examen du nombre de suicides que j'ai dû mentionner plus haut, en leur donnant la nomenclature des motifs présumés de ces suicides, tels que je les ai recueillis dans les mêmes comptes-rendus judiciaires.

On y verra que ces suicides ont été, en grande partie, commis par de véritables fous : sept aliénés, un monomane, deux hypochondriaques, un vieillard conduit insensiblement à la démence par l'abus des liqueurs fortes, et un individu prédisposé à la folie.

Enfin , et au même titre , j'indiquerai le nombre des suicides afférents à chacun des mois et à chacune des saisons de l'année , ainsi qu'il suit :

HIVER :		ÉTÉ.	
Janvier.....	2	Juillet.....	4
Février.....	»	Août.....	2
Mars.....	1	Septembre.....	1
	3		7
PRINTEMPS :		AUTOMNE :	
Avril.....	»	Octobre.....	2
Mai.....	2	Novembre.....	3
Juin.....	4	Décembre.....	2
	6		7
TOTAL égal.....		23	

Je me serais arrêté là , MESSIEURS , et je n'aurais pas poussé plus loin mes investigations au sujet du caractère et des mœurs de la population Lozérienne , si la perpétuelle rivalité des deux cultes qui la divisent n'avait fait naître en moi la curiosité de savoir jusqu'à quel point la religion peut avoir de l'influence sur ce caractère et sur ces mœurs.

Pour arriver à ce but , j'ai dû embrasser , dans mes recherches , l'arrondissement de Florac en entier , et le diviser ainsi que je vais vous le donner à connaître ; et par le Tableau , et par la Carte qui vont suivre.

ARRONDISSEMENT DE FLORAC.

52 COMMUNES , — POPULATION : 41,426 HABITANTS.

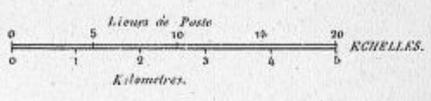
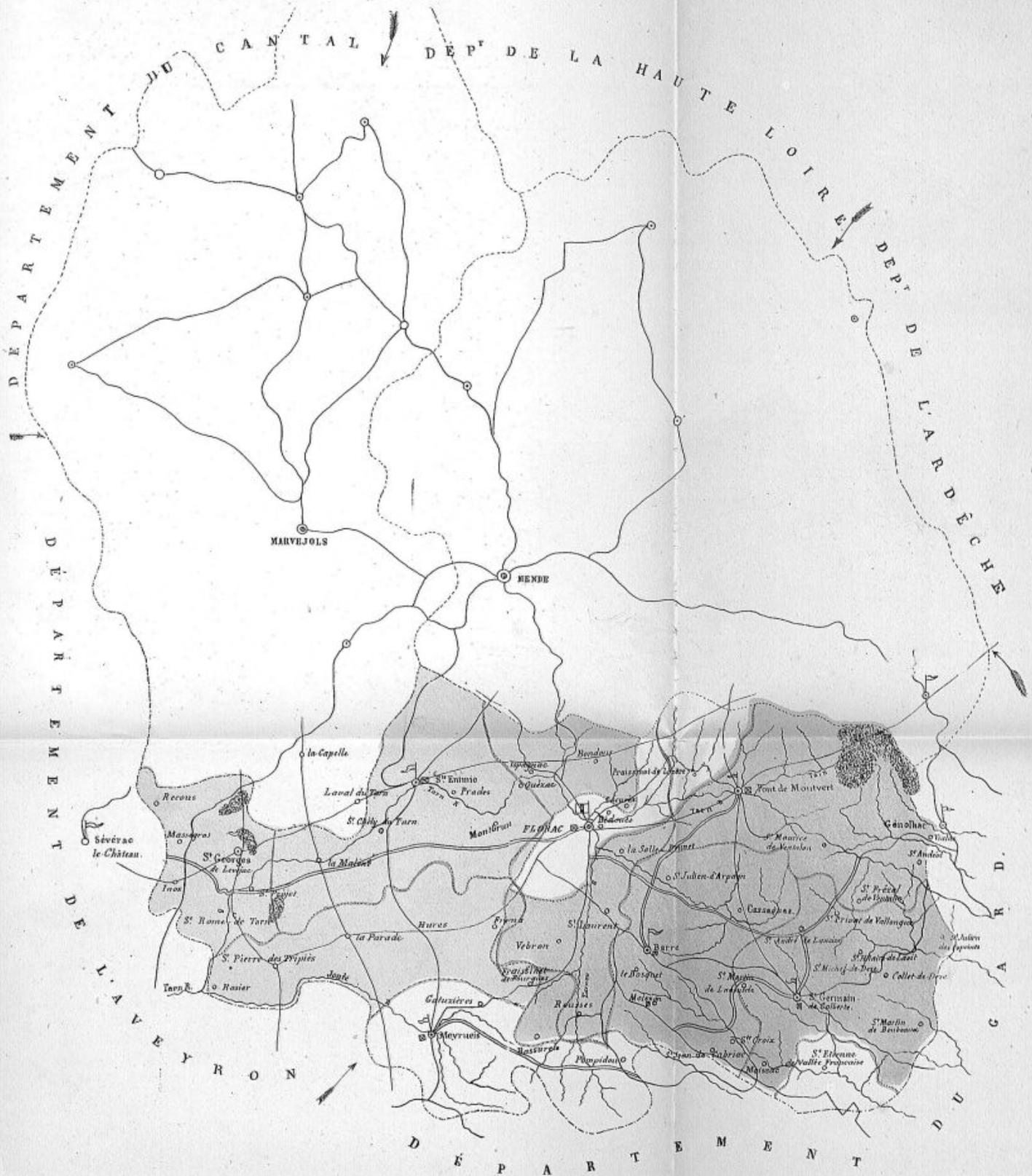
A l'ouest , 19 Communes exclusivement ou presque exclusivement catholiques.

POPULATION : 41,429 HABITANTS.

SAVOIR :

Sainte-Énimie.....	1230	Saint-Georges.....	616
Saint-Chély du Tarn.....	578	Saint-Préjet.....	384
La Malène.....	657	Recoux.....	366
Montbrun.....	498	Saint-Rome.....	192
Prades.....	523	Fraissinet de Fourques.....	540
Quézac.....	812	Hures.....	400
Bondons.....	1004	La Parade.....	512
Cocurès.....	342	Saint-Pierre des Trépiers.....	369
Ispagnac.....	1937	Roziers.....	147
Massegros.....	325		

CARTE DE L'ARROND.^T DE FLORAC.



- Communes de l'Ouest.
- Communes du Centre.
- Communes de l'Est.

Lith. Lesclapart, Montpellier.



(37)

Au centre, 7 Communes mixtes. — POPULATION : 9,225 HABITANTS.

SAVOIR :

Florac.....	2300	Meyrueis.....	2186
Pompidou.....	1093	Gatuzières.....	272
Bédoués.....	557	Fraissinet de Lozère.....	834
Saint-Etienne-Vallée-Française..	1983		

A l'est, 26 Communes exclusivement ou presque exclusivement protestantes.

POPULATION : 20,772 HABITANTS.

SAVOIR :

Bassurels.....	460	Collet de Dèzes.....	1316
Cassagnas.....	808	Saint-Hilaire-Lavit.....	469
Sainte-Croix.....	885	Saint-Julien des Points.....	490
Gabriac.....	389	Saint-Martin de Bobaux.....	1093
Saint-Julien d'Arpaon.....	607	Saint-Martin de Lansuscle.....	677
Molezon.....	530	Saint-Michel de Dèzes.....	625
Saint-Laurent de Trèves.....	551	Moissac.....	800
Rousses.....	440	Saint-Privat de Vallongue.....	1006
La Salle-Prunet.....	560	Pont-de-Montvert.....	1445
Vebron.....	1476	Saint-Andéol.....	373
Saint-Germain de Calberte.....	1826	Saint-Frézal.....	593
Barre.....	735	Saint-Maurice.....	462
Saint-André de Lancize.....	691	Vialas.....	2065

Ces limites, presque naturelles, étant déterminées, je me suis adressé, pour tout ce qui est d'observation pure, aux personnes qui sont journellement en contact avec les divers éléments de cette population : magistrats, hommes d'affaires, médecins et autres; et j'ai de nouveau compulsé les comptes-rendus judiciaires, les registres de l'état civil et autres recueils administratifs, afin d'y rechercher les documents statistiques propres à établir la moralité des habitants dans chacune des régions ainsi fondées.

J'ai dû nécessairement arriver, de cette manière, à colliger des renseignements exacts : c'est par eux que je terminerai cet article. Mais avant, je dois dire quelques mots du langage et de la nourriture, qu'il ne faut point oublier, et à propos desquels notre division de l'arrondissement ne sera pas complètement inutile.

Le langage est le même partout : c'est le patois languedocien ; seulement, il est beaucoup plus doux et plus harmonieux vers les contrées méridionales de l'arrondissement, où il conserve toute sa pureté, que vers les contrées boréales, où il est déjà bien plus rude et bien plus lourd. Il le devient davantage encore à mesure que l'on remonte vers les confins du département, où il s'identifie en quelque sorte avec le patois auvergnat, et l'on rencontre, vers le midi et vers le levant, une tendance à le remplacer par le français, qui est bien plus marquée que vers le couchant et vers le nord.

La nourriture est également la même pour tous : elle est saine, abondante, mais grossière, et se compose habituellement de laitage, de châtaignes fraîches ou sèches, de soupes au lard et de petit salé, de pain bis et de pommes de terre. Je dois cependant faire observer que la consommation de ces mets divers est en rapport avec les productions de chaque contrée, et que dans les Cévennes, par exemple, il se consomme une plus grande quantité de châtaignes, tandis que sur les Causses¹, c'est le laitage qui forme la majeure partie des repas du paysan.

L'eau de source, que l'on rencontre presque partout, à chaque pas, est à peu près l'unique boisson des campagnards, le petit vin du crû, fort acide et très-piquant, fournissant à peine à la consommation des cabarets voisins, et à celle des propriétaires, bien peu nombreux, qui cultivent la vigne.

Les plus malheureux de tous, à cet égard, sont, sans contredit, les habitants des Causses, qui ne boivent que de l'eau de citerne amassée à grand'peine pendant la saison des pluies.

Ce sont ces derniers qui composent, en grande partie, les populations catholiques de l'ouest.

Elles sont essentiellement religieuses, dévotes et quelque peu superstitieuses; elles observent très-rigoureusement les commandements de l'Église, et se montrent dogmatiquement intolérantes. Habituees à une obéissance passive, accoutumées à se voir diriger et à se laisser imposer

¹ On appelle *causses* tous les plateaux élevés, d'une certaine étendue.

leurs croyances, elles se soucient fort peu de sortir de l'état d'ignorance dans lequel elles végètent; ce qui explique pourquoi les individus qui les composent sont généralement méfiants, et aussi, peu scrupuleux dans les transactions commerciales.

Ces populations sont loin de rechercher le progrès et la civilisation; elles sont, au contraire, éminemment stationnaires, si ce n'est rétrogrades, et n'ont presque rien changé aux usages et aux coutumes de leurs ancêtres.

C'est au milieu d'elles que l'on retrouve l'ancien type du montagnard Lozérien et du costume qui le distingue. — C'est toujours l'homme rude, agreste et ignorant; — c'est encore, pour lui, le grand chapeau à larges bords et l'antique bonnet de laine écarlate; c'est la veste de bure grise ou blanche doublée de rouge, à taille courte et à longues basques; le gilet écourté et de couleur voyante; le pantalon haut et les sabots ferrés; — c'est enfin, pour la femme, le bonnet à large coiffe et à longues barbes, serré à la tête au moyen de longs rubans de couleurs vives, la robe à taille courte, et le fichu à grands ramages.

Les protestants des Communes de l'est sont, en quelque sorte, moins religieux, mais aussi moins dévotieux et moins superstitieux. Ils observent moins rigoureusement les recommandations de leurs pasteurs, mais ne se montrent intolérants que par réciprocité et réaction. Habités à l'indépendance, même en matière de religion, ils cherchent réellement à acquérir de l'instruction, de manière à pouvoir se guider seuls et par eux-mêmes. Et si l'on doit leur faire un reproche, c'est de pousser trop loin, peut-être, leur amour pour la liberté, pour le progrès et pour la civilisation. Aussi s'accorde-t-on, généralement, à reconnaître qu'ils sont moins ignorants, et qu'ils déploient une grande franchise et une remarquable loyauté, si ce n'est dans leurs transactions commerciales, au moins dans tous leurs autres actes de relations sociales.

Leur amour pour la nouveauté progressive se reproduit jusque dans leur costume qui se rapproche, pour les hommes comme pour les femmes, de celui des ouvriers des villes, ou des campagnards du midi de la France.

(40)

Les populations mixtes, enfin, sont également religieuses, mais par système et par opposition. Plus faciles à émouvoir, plus promptes à se passionner, quand la religion est en jeu, elles deviennent beaucoup plus facilement accessibles à l'intolérance, et la poussent alors jusques au fanatisme.

A part les discussions religieuses, ces populations sont celles dont le caractère est le plus doux et le plus poli dont les habitudes sont le plus conformes au bon sens et à la raison. Ce sont surtout celles qui sont le plus morales, ainsi que je vais en fournir la preuve, en donnant le détail des crimes et des délits commis, de 1840 à 1851, dans chacune des sections que j'ai établies dans notre arrondissement.

PREMIER TABLEAU.

CRIMES.

ANNÉES.	CRIMES COMMIS dans les Communes de l'ouest.		CRIMES COMMIS dans les Communes du centre.		CRIMES COMMIS dans les Communes de l'est.	
	NOMBRE DE CRIMES.	NOMBRE DE CRIMINELS.	NOMBRE DE CRIMES.	NOMBRE DE CRIMINELS.	NOMBRE DE CRIMES.	NOMBRE DE CRIMINELS.
1840	»	»	»	»	2	2
1841	»	»	1	1	2	2
1842	2	2	2	2	2	3
1843	2	3	1	1	1	1
1844	1	1	»	»	3	5
1845	3	3	1	1	2	4
1846	»	»	»	»	1	1
1847	»	»	2	2	5	6
1848	1	1	1	1	2	3
1849	4	5	1	1	3	3
1850	1	1	»	»	4	4
1851	2	2	2	2	1	1
TOTAUX.	16	18	11	11	28	35

(41)

DEUXIÈME TABLEAU.

DÉLITS ¹.

ANNÉES.	DÉLITS COMMIS dans les Communes de l'ouest.		DÉLITS COMMIS dans les Communes du centre.		DÉLITS COMMIS dans les Communes de l'est.	
	NOMBRE DE DÉLITS.	NOMBRE DE DÉLINQUANTS.	NOMBRE DE DÉLITS.	NOMBRE DE DÉLINQUANTS.	NOMBRE DE DÉLITS	NOMBRE DE DÉLINQUANTS
1840	7	13	2	2	2	3
1841	3	3	2	2	5	5
1842	2	2	3	3	2	2
1843	3	3	»	»	5	5
1844	1	1	»	»	7	8
1845	2	9	2	2	5	5
1846	3	3	1	1	6	6
1847	4	4	2	2	2	2
1848	3	5	1	1	5	6
1849	14	19	3	3	6	6
1850	3	3	4	1	4	4
1851	4	5	1	1	11	62
TOTAUX.	49	70	18	18	60	114 ²

Il est essentiel d'observer ici que, dans les Communes du centre, le nombre des coupables est toujours égal à celui des fautes commises : ce qui dénote chez leurs habitants une moindre démoralisation; ce qui annonce chez eux une moins grande propension à la culpabilité, et exclut de leur pensée toute idée d'association dans le crime.

¹ Je n'ai pu relater dans ce Tableau que les délits dont le juge d'instruction a été saisi. Ce sont les seuls, on le comprend, pour lesquels j'ai pu recueillir les renseignements nécessaires à sa confection.

² Sur ces cent quatorze délinquants, cinquante-trois ont été poursuivis pour délits politiques.

(42)

On peut remarquer encore que les crimes ou les délits sont, proportion gardée avec la population, beaucoup moins nombreux dans ces Communes que dans les Communes extrêmes.

Quant à celles-ci, la différence n'y est pas, à mon avis, assez considérable, soit pour les délits, soit pour les crimes, pour que l'on puisse établir une comparaison réellement favorable ou défavorable à l'une ou à l'autre des religions qui les dirigent.

On doit donc en conclure, à ce point de vue, qu'elles n'ont pas d'influence marquée sur la moralité de ces populations, et qu'il faut maintenir et non détruire l'antagonisme qu'elles entretiennent, puisqu'il est, en quelque sorte, la sauvegarde des bonnes mœurs, et qu'il se borne, en général, à faire naître une louable et vertueuse émulation.

Ces conclusions me paraissent en rapport avec les documents qui précèdent ; car, en réalité, ceux-ci ne fournissent des résultats positivement avantageux qu'en faveur des Communes du centre, au double point de vue des délits et des crimes ; et s'ils sont quelque peu favorables aux Communes de l'est, ils ne le sont qu'au point de vue des délits, distraction faite, selon toute justice, des délits politiques. Et, de fait, ces sortes de délits sont le produit accidentel de certaines époques d'effervescence momentanée, de réaction fébrile ou de transports frénétiques, et, par cela même, ils n'impliquent rien contre les habitudes morales des populations au sein desquelles ils sont commis.

Voici, en effet, les moyennes annuelles qui en dérivent :

1° Crimes.

Communes de l'ouest : 1 crime pour 8791 habitants ; 1 criminel pour 7649 habitants.

— du centre :	— 40250 —	;	— 40250 —
— de l'est :	— 9034 —	;	— 7162 —

2° Délits.

Communes de l'ouest : 1 délit pour 2857 habitants ; 1 délinquant pour 1970 habitants.

— du centre :	— 6150 —	;	— 6150 —
— de l'est :	— 4154 —	;	— 4154 —

(43)

Il n'en serait pas de même, au point de vue de la chasteté, d'après les registres de l'état civil.

On peut en juger d'après le Tableau suivant :

TROISIÈME TABLEAU.

ENFANTS NATURELS DE L'ARRONDISSEMENT DE FLORAC

inscrits sur les registres de l'état civil du 1^{er} janvier 1840 au 31 décembre 1851.

COMMUNES DE L'EST.		COMMUNES DU CENTRE.		COMMUNES DE L'OUEST.	
NOMS DES COMMUNES.	Nombre d'enfants.	NOMS DES COMMUNES.	Nombre d'enfants.	NOMS DES COMMUNES.	Nombre d'enfants.
Bassurels.....	4	Florac.....	13	Ste.-Enimie.....	7
Cassagnas.....	»	Pompidou.....	10	St.-Chély du Tarn..	2
Sainte-Croix.....	9	Bédoués.....	»	La Malène.....	3
Gabriac.....	2	St.-Etienne V. F...	3	Montbrun.....	»
St.-Julien d'Arpaon..	5	Meyrueis.....	16	Prades.....	2
Molezon.....	2	Gatuzières.....	»	Quézac.....	1
St.-Laurent de Trèves.	1	Fraissinet de Lozère	»	Bondons.....	2
Rousses.....	5			Cocurès.....	»
La Salle-Prunet.....	3			Ispagnac.....	»
Vebron.....	7			Massegro.....	»
St.-Germain de C.....	19			St.-Georges.....	9
Barre.....	»			St.-Préjet.....	1
St.-André de Lancize.	6			Recoux.....	3
Collet de Dézes.....	3			St.-Rome.....	»
St.-Hilaire de Lavit..	2			Fraissinet de Fourq.	»
St.-Julien des Points..	»			Hures.....	2
St.-Martin de Bobaux.	8			La Parade.....	»
St.-Martin de Lansuscle	4			St.-Pierre des Trép.	3
St.-Michel de Dézes..	3			Roziers.....	»
Moissac.....	2				
St.-Privat de Vallongue	10				
Pont-de-Montvert....	»				
St.-Andéol.....	1				
St.-Frézal.....	4				
St.-Maurice.....	1				
Vialas.....	14				
TOTAUX.....	115		42		35

Ici la statistique parle en faveur des Communes de l'ouest, et paraît contraire aux Communes du centre, ainsi qu'à celles de l'est.

Elle indique comme moyenne annuelle, savoir :

Dans les Communes de l'est, 4 bâtard pour 2186 habitants.

_____	du centre,	—	2635	—
_____	de l'ouest,	—	3944	—

Connaissant parfaitement, sous ce rapport, l'arrondissement de Florac, ainsi que je devais le faire en ma qualité d'ancien inspecteur des Enfants-Trouvés, ce résultat, je l'avoue, me parut surprenant. Convaincu, dès lors, que ces documents devaient être fautifs, et qu'il y avait là une erreur manifeste, je cherchai d'abord à me l'expliquer, par les raisons que voici :

1° Les Communes de l'ouest sont, généralement, plus rapprochées que les autres du chef-lieu de notre département. Là, il existe un hospice où l'on reçoit leurs enfants naturels. Ceux-ci y sont élevés dans la religion à laquelle appartiennent leurs auteurs, c'est-à-dire dans la religion catholique : condition d'admission, tacite et forcée, qui éloigne nécessairement les filles-mères des Communes opposées. Ces dernières, conservant, dès-lors et toujours, à leur charge, leurs enfants nouveaux-nés, restent naturellement chez elles, et font inscrire leurs nourrissons sur les registres de l'état civil des Communes qu'elles habitent ; tandis qu'il est raisonnable d'admettre que, dans le nombre de celles qui profitent des bénéfices de l'hospice, il en est plusieurs qui vont se délivrer de leur fardeau au lieu même où elles doivent l'abandonner : ce qui diminue d'autant le nombre des enfants naturels inscrits dans leurs Communes.

2° Parmi les Communes du centre, celles qui fournissent les *maxima* d'enfants non légitimes, sont celles, il faut bien le dire, où les occasions de dissipation sont le plus fréquentes ; celles qui recueillent chez elles le plus grand nombre de personnes étrangères à leur population, et qui paraissent offrir le plus de facilités pour cacher ces sortes de fautes. Conséquemment, les filles-mères des Communes circonvoisines doivent

venir plus souvent y déposer, ouvertement ou clandestinement, la preuve irrécusable du péché qu'elles ont commis.

3° Quant aux Communes de l'est, il est impossible de ne pas reconnaître, outre le défaut de refuge sus-mentionné, qu'il existe pour elles deux causes prédisposantes que l'on ne rencontre pas dans les autres, et qui tiennent à la circonscription régionale à laquelle elles appartiennent, et à la nature des productions qui en sont la conséquence. Ces deux causes, qui suffiraient à elles seules pour donner raison de ces résultats défavorables, et qui devraient, en effet, les rendre plus fécondes en fautes de ce genre, sont : la chaleur du climat, et surtout la saison des vers-à-soie, pendant laquelle toutes les autres Communes déversent, chez elles, tout ce qu'elles ont, en hommes comme en femmes, de moins difficile en fait de moralité; et qui, par la nature des occupations qu'elle fait naître, est si propice au rapprochement des deux sexes et si favorable aux entreprises amoureuses.

Parmi ces Communes, ce sont, en effet, celles dont le climat ressemble le plus à celui des contrées méridionales et qui se livrent davantage à la sériciculture, qui donnent naissance au plus grand nombre de bâtards.

Toutefois, ces raisons ne pouvaient me satisfaire complètement, et je pris la résolution de me procurer tous les renseignements possibles et nécessaires pour arriver à des données plus certaines, à des documents plus significatifs.

Et j'écrivis à M. le Régisseur de l'hospice de Mende, afin de connaître le nombre des enfants qui y ont été exposés, par les diverses Communes qui composent l'arrondissement de Florac, pendant le cours des douze années en observation.

Mais ses registres compulsés, à cet égard, n'ont pu fournir les renseignements demandés qu'à partir du 4^{er} janvier 1845. Je ne puis donc en faire la comparaison avec ceux que l'on peut se procurer dans les registres de l'état civil, que pour les sept années comprises entre 1844 et 1852.

Le Tableau suivant donnera les éléments de cette comparaison.

(46)

QUATRIÈME TABLEAU.

ENFANTS NATURELS DE L'ARRONDISSEMENT DE FLORAC,
inscrits sur les registres de l'état civil, ou déposés à l'hospice de Mende,
du 1^{er} janvier 1845 au 31 décembre 1851.

COMMUNES DE L'EST.			COMMUNES DU CENTRE.			COMMUNES DE L'OUEST.		
NOMS DES COMMUNES.	NOMBRE D'ENFANTS		NOMS DES COMMUNES.	NOMBRE D'ENFANTS		NOMS DES COMMUNES.	NOMBRE D'ENFANTS	
	inscrits.	déposés.		inscrits.	déposés.		inscrits.	déposés.
Bassurels.....	1	»	Florac.....	9	5	Ste.-Énimie.....	3	8
Cassagnas.....	»	»	Pompidou.....	9	1	St.-Chély du Tarn	1	»
Ste-Croix.....	6	»	Bédoués.....	»	1	La Malène.....	2	6
Gabriac.....	1	»	St.-Etienne V. F.	2	»	Montbrun.....	»	1
St-Julien d'Arp..	2	»	Meyrueis.....	4	1	Prades.....	»	1
Molezon.....	1	»	Gatuzières.....	»	»	Quézac.....	1	1
St-Laurent de T.	1	»	Fraissinet de L.	»	1	Bondons.....	»	6
Rousses.....	2	»				Cocurès.....	»	2
La Salle-Prunet.	3	»				Ispagnac.....	»	8
Vebron.....	2	»				Massegro.....	»	»
St-Germain de C.	11	2				St.-Georges.....	5	4
Barre.....	»	»				St.-Préjet.....	»	»
St-André de L..	4	1				Recoux.....	3	2
Collet de Dèzes.	3	»				St.-Rome.....	»	»
St-Hilaire de L..	»	»				Fraissinet de F..	»	»
St-Julien des P..	»	»				Hures.....	2	»
St-Martin de B..	7	»				La Parade.....	»	1
St-Martin de L..	1	»				St.-Pierre des T.	3	»
St-Michel de D.	2	»				Roziers.....	»	»
Moissac.....	1	»						
St-Privat.....	5	»						
Pont de Montvert	»	2						
St-Andéol.....	1	»						
St-Frézal.....	1	»						
St-Maurice.....	1	»						
Vialas.....	10	»						
TOTAUX...	66			24			20	

(47)

De cette comparaison, il résulte, manifestement :

1° Que les registres de l'état civil des Communes de l'est comprennent les noms de tous les enfants naturels qui leur sont propres, à l'exception de deux qui sont imputés à la commune du Pont-de-Montvert ;

2° Que ceux des Communes du centre ne contiennent point les noms de deux enfants qui leur appartiennent, puisque leurs mères sont domiciliées dans les communes de Bédoués et de Fraissinet de Lozère.

3° Enfin, que ceux des Communes de l'ouest ne fournissent pas les noms de vingt-huit enfants qui leur reviennent de droit, savoir :

Pour la commune de Sainte-Énimie..	5
_____ de la Malène.....	4
_____ de Montbrun.....	4
_____ de Prades.....	4
_____ des Bondons.....	6
_____ de Cocurès.....	2
_____ d'Ispagnac.....	8
_____ de La Parade.....	4
TOTAL ÉGAL.....	28

D'où la conséquence naturelle et forcée, que, pendant le cours des sept années observées, il y a eu :

Dans les Communes de l'est, 68 filles qui ont manqué à leur devoir.

_____ du centre, 26 _____

_____ de l'ouest, 48 _____

Ce qui donne une moyenne annuelle et proportionnelle à la population, savoir :

Dans les Communes de l'est, 4 fille-mère pour 2144 habitants.

_____ du centre, _____ 2493 _____

_____ de l'ouest, _____ 1680 _____

Donc, en définitive, la statistique positive et rationnelle est évidem-

ment favorable, au point de vue de la chasteté, aux Communes mixtes d'abord, et ensuite aux Communes protestantes, au détriment des Communes catholiques.

Lorsque j'ai entrepris cet épisode de mon Travail, je ne me suis pas dissimulé, MESSIEURS, que je pouvais y rencontrer des passages difficiles à franchir, et que mon entreprise pouvait être hasardeuse, en ce sens qu'elle pouvait blesser bien des susceptibilités ombrageuses.

Mais connaissant la source des lumières dont je me suis entouré, ainsi que la véracité des documents statistiques sur lesquels mes convictions se sont basées, je n'ai pas hésité à vous livrer toutes mes observations.

Quel qu'en eût été le résultat, je n'aurais pas hésité davantage.

Convaincu d'exprimer ainsi la vérité, je l'aurais annoncée, comme je le fais actuellement, avec franchise et sans partialité, quitte à me retrancher, dans le cas où l'on m'eût su mauvais gré de cette franchise et de cette impartialité même, derrière ce dicton royal devenu populaire: *Honni soit qui mal y pense.*

CHAPITRE II.

ART. 1^{er}. — **Nature du sol et de ses productions.**

Le sol du bassin de Florac appartient aux terrains neptuniens, et se compose de roches calcaires et schisteuses, recouvertes de terres qui empruntent à ces roches leurs caractères particuliers. Il offre cela de remarquable qu'il repose sur la limite, ou ligne de démarcation tranchée, qui existe entre les terrains calcaires qui forment les montagnes de l'ouest ou les Causses, et les terrains schisteux qui ont produit les montagnes de l'est ou les Cévennes proprement dites.

Les terres qui le recouvrent sont grasses et légèrement argileuses dans

les bas-fonds où la couche d'humus est assez considérable ; mais elles sont excessivement maigres et siliceuses sur les hauteurs et sur les coteaux, où elles sont presque complètement dépourvues de cette terre végétale qui engendre la fertilité du sol.

Voilà pourquoi nos propriétés sont généralement désignées, comme appartenant aux classes inférieures, dans les classifications cadastrales ; voilà pourquoi elles sont ordinairement si peu fertiles.

Leur disposition inclinée rend, en outre, l'écoulement des eaux prompt et facile, en sorte qu'elles gardent peu long-temps leur humidité, et qu'elles ont besoin d'être souvent humectées par les pluies : condition de fertilité qui, du reste, est parfaitement remplie par les révolutions météorologiques.

Leur surface, enfin, est très-accidentée, et offre, à chaque pas, des aspects différents : circonstance qui rend nos contrées si attrayantes et si pittoresques, pendant la belle saison de l'année, où la variété des productions vient encore ajouter à ce caractère particulier.

Ces productions seraient suffisamment indiquées par la reproduction du Tableau que j'ai déjà fourni sur la nature et la contenance des diverses classes de propriétés que contient la commune de Florac. Qu'il me suffise de les rappeler ici et de désigner leur contenance totale, en y joignant quelques simples réflexions :

On compte dans cette Commune, sur une superficie de 2,837 hectares, 45 ares, 16 centiares, savoir :

en Terres vaines..... 1202 hectares, 94 ares, 65 centiares.

Terres labourables. 727 — 27 — 65 —

Châtaigneraies..... 374 — 64 — 05 —

Pâtures..... 263 — 35 — 53 —

Vignes..... 109 — 23 — 42 —

Bois..... 81 — 67 — 02 —

Prés..... 68 — 25 — 91 —

Jardins..... 40 — 06 — 93 —

On le voit, les terres vaines et incultes viennent en première ligne. Elles peuvent, tout au plus, servir à la nourriture des troupeaux, et les pâtures qui occupent le quatrième rang trouvent parfaitement leur place dans la même catégorie. Très-peu d'entre elles pourraient, par le défrichement, accroître l'étendue des terres fertiles et labourables.

Celles-ci arrivent en seconde ligne et sont, presque en totalité, destinées à la culture des céréales. On y cultive, néanmoins, une assez grande quantité de pommes de terre et de prairies artificielles, et depuis quelque temps elles sont envahies par le mûrier lui-même, bien que nos sériciculteurs soient loin d'obtenir, avec lui, des résultats aussi avantageux que ceux des pays méridionaux.

Viennent ensuite les châtaigneraies et les vignes, dont les produits sont absorbés dans la Commune ou dans ses environs, et les jardins, qui ne sont destinés qu'à satisfaire à la consommation de leurs propriétaires, chaque habitant, ou à peu près, possédant un petit coin de terre qu'il destine à cet usage.

Quant aux bois et aux prés, ils sont insuffisants pour les besoins de la Commune; mais celles qui sont voisines suppléent à cette insuffisance, ainsi qu'à celle des céréales.

Je dois ajouter que ces productions ne sont pas les seules qui soient offertes par le pays, et qu'il faut y joindre le produit des arbres fruitiers, qui est encore d'une certaine valeur. On y recueille surtout une assez grande quantité de prunes, de pruneaux et de bonne huile de noix.

La Lozère, enfin, fournit à la boucherie des viandes d'excellente qualité; ses campagnes sont très-giboyeuses, et les rivières qui les parcourent contiennent, en abondance, des truites fort estimées.

Telles sont, MESSIEURS, les productions du pays qui intéressent, au plus haut point, l'hygiène publique. Mais il en est d'autres encore que je crois utile d'énumérer ici, bien que leur connaissance importe moins à l'hygiène qu'à la médecine proprement dite: je veux parler des ressources médicamenteuses offertes à la thérapeutique par la Flore Lozérienne des environs de Florac.

Indiquer ces ressources, c'est encore s'occuper de la santé publique.

1° Médicaments anti-phlogistiques (émollients) ¹.

La grande Mauve (<i>Malva sylvestris</i>).	L'Orge (<i>Hordeum vulgare</i>).
La petite Mauve (<i>M. rotundifolia</i>).	Le Chiendent (<i>Triticum repens</i>).
La Bourrache (<i>Borrago officinalis</i>).	La Cynoglosse (<i>Cynoglossum</i>).
La Violette odorante (<i>Viola odorata</i>).	La Pulmonaire (<i>Pulmonaria officinalis</i>).
La Violette des collines (<i>V. canina</i>).	La Buglosse (<i>Anchusa officinalis</i>).
La Violette, pensée sauvage (<i>V. tricolor</i>).	Le Tussilage, pas d'âne (<i>Tussilago</i>
Le Bouillon blanc (<i>Verbasc. Thapsus</i>).	<i>farfara</i>).

2° Médicaments toniques astringents.

La Bistorte (<i>Polygonum bistorta</i>).	La Ronce (<i>Rubus fruticosus</i>).
Le Rosier églantier (<i>R. canina, vulgaris</i>).	L'Aigremoine (<i>Agrimonia eupatoria</i>).
La Tormentille (<i>Tormentilla erecta</i>).	Le Cerisier, bois de Ste.-Lucie (<i>Cerasus</i>
La Potentille anserine (<i>P. anserina</i>).	<i>Mahaleb</i>).
La Potentille rampante (<i>P. reptans</i>).	Le Prunier épineux (<i>Prunus spinosa</i>).
La Bénoîte (<i>Geum urbanum et rivale</i>).	Les Framboises (<i>Rubus idæus</i>).
La Sanguisorbe (<i>Sanguisorba officin.</i>).	Le Noyer, brou et feuilles (<i>Juglans regia</i>).
Le Fraisier (<i>Fragaria vesca</i>).	Le Chêne, écorce, tan (<i>Quercus robur</i>).

3° Médicaments toniques névro-sthéniques.

Le Saule blanc (<i>Salix alba</i>).	La Chausse-trape (<i>Cent. calcitrapa</i>).
La Fumeterre (<i>Fumaria officinalis</i>).	Le Bleuet (<i>Centaurea cyanus</i>).
Le Trèfle d'eau (<i>Trifolium fibrinum</i>).	La Chicorée sauvage (<i>Cichor. intybus</i>).
La Gentiane, G. jaune (<i>Gentiana lutea</i>).	Le Houx (<i>Ilex aquifolium officinalis</i>).
La petite Centaurée (<i>G. centaurium</i>).	L'Euphrase (<i>Euphrasia officinalis</i>).

4° Médicaments irritants.

Le Mesereon, bois gentil (<i>Daphne me-</i>	La grande Ortie (O. dioïque) (<i>Urtica</i>
<i>sereum</i>).	<i>major, dioïca</i>).
La Lauréole (<i>D. laureola</i>).	La petite Ortie (O. brûlante) (<i>Urtica</i>
L'Anémone sylvie (<i>Anemone nemorosa</i>).	<i>minor, urens</i>).
L'Anémone pulsatile (<i>A. pulsatilla</i>).	La Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>).
L'Anémone hépatique (<i>A. hepatica</i>).	La Renoncule scélérate (<i>R. sceleratus</i>).
La Clématite des haies (<i>Clematis</i>	La Renoncule ficairie ou petite chéli-
<i>vitalba</i>).	doine (<i>R. ficaria</i>).

On trouve également, dans le pays, une très-grande quantité d'excellentes cantharides.

¹ Je dois, en grande partie, ces renseignements à M. Bayle, directeur des postes, qui, dans le temps, s'est occupé de botanique avec une certaine distinction.

5° Médicaments évacuants.**A. VOMITIFS ET PURGATIFS.**

La Violette odorante, racines (*Viola odorata*).

Violette des collines, racines (*V. canina*).

La Pensée sauvage, racines (*V. tricolor, arvensis*).

La Bétoine (*Betonica officinalis*).

L'Euphorbe de Gérard (*E. Gerardiana*).

L'Euphorbe cypès (*E. cyparissias*).

L'Euphorbe des bois (*E. sylvatica*).

L'Euphorbe ésule (*E. esula*).

L'Euphorbe tilly mâle ou réveille-matin (*E. helioscopia*).

B. PURGATIFS.

La Mercuriale, foirole (*Mercur. annua*).

Le petit Liseron, L. des champs (*Convolvulus arvensis*).

La Bryone, couleuvrée (*Bryonia alba, dioica*).

L'Ellébore fétide (*Elleborus fœtidus*).

Le Sureau (*Sambucus nigra*).

L'Hyèble (*Sambucus ebulus*).

Le Pêcher, fleurs et feuilles (*Amygdalus persica*).

Le Prunier, pruneaux (*Prunus domestica*).

La Colchique d'automne, tue-chien, safran bâtard (*Colchicum autumnale*).

On recueille encore, dans la Commune et dans ses environs, beaucoup de miel de bonne qualité, et, comme nous l'avons déjà dit, de l'excellente huile de noix. Ces substances jouissent de propriétés laxatives très-souvent mises en usage.

6° Médicaments anti-spasmodiques.

La Valériane sauvage (*V. officinalis*). | Le Tilleul, fleurs (*Tilia europæa*).

7° Médicaments sédatifs et contro-stimulants.

La Digitale pourprée (*Digitalis purpurea*).

8° Médicaments stupéfiants.

Le Coquelicot, pavot rouge (*Papaver rhæas*).

L'Argemone (*P. argemone*).

La Jusquiame noire (*Hyoscyam. niger*).

La Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*).

La Morelle noire (*S. nigrum*).

La grande Ciguë (*Cicuta officinalis*).

La Laitue commune (*Lactuca sativa*).

La Laitue vireuse (*L. virosa*).

L'Aconit napel (*Aconitum napellus*).

L'Aconit tue-loup (*A. lycoctonum*).

L'Amandier, amandes amères (*Amygdalus communis*).

9° Médicaments excitants.**A. EXCITANTS GÉNÉRAUX.**

La Mélisse, citronnelle (<i>Melissa officin.</i>)	Le Marrube (<i>Marrubium vulgare</i>).
La Verveine (<i>Verbena officinalis</i>).	Le Lierre terrestre (<i>Glechoma hederacea</i>).
La Menthe pouliot (<i>Mentha pulegium</i>).	La Saugé (<i>Salvia officinalis</i>).
La Lavande (<i>Lavandula spica</i>).	La Matricaire (<i>Matricaria chamomilla</i>).
Le Thym (<i>Thymus</i>).	L'Absinthe (<i>Absinthium officinale</i>).
Le Serpolet (<i>T. serpillum</i>).	L'Armoise (<i>Artemisia vulgaris</i>).
La Véronique (<i>Veronica officinalis</i>).	Le Cresson de fontaine (<i>Nasturtium offic.</i>).
L'Hyssope (<i>Hyssopus officinalis</i>).	Le Velar, herbe aux chantres (<i>Erysimum officinale</i>).
La Germandrée (<i>Teucrium chamædryis</i>).	

B. EXCITANTS SPÉCIAUX.

1° <i>Sudorifiques.</i>	L'Alkékenge ou Coqueret (<i>Physalis alkekengi</i>).
La Saponaire (<i>Saponaria officinalis</i>).	
La Scabieuse (<i>Scabiosa arvensis</i>).	3° <i>Emménagogues.</i>
2° <i>Diurétiques.</i>	La Rhue odorante (<i>Ruta graveolens</i>).
Les Asperges, racines (<i>Asparagus officinalis</i>).	4° <i>Balsamiques.</i>
La Pariétaire (<i>Parietaria officinalis</i>).	Le Genièvre, baies (<i>Juniperus communis</i>).

10° Médicaments anthelminthiques.

La Fougère mâle (<i>Polypodium filix mas</i>).	L'Armoise (<i>Artemisia vulgaris</i>).
	L'Absinthe (<i>Absinthium officinale</i>).

ART. 2. — Eaux.

A part les Causses, toutes les autres parties de la Lozère sont aussi riches en eaux qu'elles sont pauvres en terres. Chaque revers de montagne offre une ou plusieurs sources; chaque ravin a son ruisseau, et chaque vallée sa rivière.

Pendant le temps des fortes pluies, le nombre des sources s'accroît encore; celles qui existent sont beaucoup plus abondantes; les ruisseaux

et les rivières prennent un volume considérable, et charrient de la terre, du bois et des rochers; mais le profond encaissement de leur lit met à l'abri des inondations redoutables que l'on a à craindre dans certains pays plats, et c'est à peine si les torrents qu'elles forment, détruisent, alors, les travaux d'empiètement imprudemment entrepris sur leurs domaines.

D'ailleurs, la proximité de leurs sources, et la rapidité de leurs courants, rendent ces crues d'eau très-passagères, et tout rentre dans l'ordre aussitôt que les pluies ont cessé.

Des-lors, sources, ruisseaux et rivières présentent à l'œil une eau limpide et transparente, qui fait naître la soif et le désir de boire, et que bien des populations, moins favorisées à cet égard, boiraient avec délices, à quelque endroit qu'elle fût puisée. Mais l'habitant de nos vallées, sous ce rapport gâté par la nature, sait fort bien discerner la différence qui existe entre la saveur des eaux de source et celle des eaux de rivière : il aime et savoure les unes, et abandonne les autres à l'industrie et à l'agriculture.

Celle-ci les utilise également : les moindres sources d'eau sont pour elle des sources d'abondance, et, par un système d'irrigation des plus simples, elle sait, avec leur concours, produire des prairies arrosables, à toutes les hauteurs.

L'industrie seule ne les a pas encore appréciées à leur juste valeur, et c'est à peine si l'on voit s'élever, sur les rivages qui les contiennent, quelques modestes moulins à blé et quelques foulons indigents.

C'est ainsi, MESSIEURS, que la belle source de Florac demeure, pour ainsi dire, improductive, soit par suite du défaut de capitaux disponibles, soit par suite de l'inintelligence industrielle des habitants de cette ville, que l'on voit si rarement sortir de leurs habitudes routinières à ce sujet.

Elle ne sert, en effet, qu'à mettre en mouvement quatre moulins de bas étage, à arroser quelques prairies et quelques jardins; et ce qui constitue, en définitive, son utilité la plus essentielle et la plus incontestable, c'est qu'elle fournit les eaux nécessaires aux cinq ou six fontaines que l'on rencontre dans la ville.

Mais tout cela ne peut paraître suffisant, quand on songe aux ressources qu'elle peut offrir à l'industrie, à l'agriculture aussi bien qu'à l'hygiène publique, et aux avantages que les unes et les autres pourraient en retirer.

Un moyen s'offre à vous, MESSIEURS, de la faire servir au bien-être de vos concitoyens, et de l'employer utilement en vue de l'hygiène publique et de la salubrité. Ce moyen, c'est de créer un établissement-modèle de bains et de lavoirs publics.

Une nouvelle loi, promulguée le 3 février 1851, faciliterait, je crois, une semblable création, sans, pour cela, que la Commune fût dans l'obligation de s'imposer de bien grands sacrifices. Ce serait peut-être même une voie à prendre pour lui créer des ressources; ce serait certainement un moyen d'être utile à tous ses habitants, et surtout aux classes laborieuses et peu fortunées qui composent sa population et celle des villages qui l'avoisinent. — Cette loi dispose :

« Art. 1^{er}. Il est ouvert au Ministre de l'agriculture et du commerce, » sur l'exercice 1851, un crédit extraordinaire de 600,000 fr. pour » encourager, dans les Communes *qui en feront la demande*, la création » d'établissements-modèles pour bains et lavoirs publics, gratuits ou » à prix réduit.

« Art. 2. Les Communes qui voudront obtenir une subvention de » l'État, devront : 1^o prendre l'engagement de pourvoir, jusqu'à concurrence des deux tiers au moins, au montant de la dépense totale; » 2^o soumettre préalablement au Ministre de l'agriculture et du commerce » les plans et devis des établissements qu'elles se proposent de créer, » ainsi que les tarifs, tant pour les bains que pour les lavoirs.

« Le Ministre statuera sur les demandes, et déterminera la quotité et » la forme de la subvention, après avoir pris l'avis d'une Commission » gratuite nommée par lui.

« Chaque Commune ne pourra recevoir de subvention que pour un » établissement, et chaque subvention ne pourra excéder 20,000 fr.

« Art. 3. Les dispositions de la présente loi seront applicables, sur l'avis » conforme du Conseil municipal, aux bureaux de bienfaisance et autres

» établissements, reconnus comme établissements d'utilité publique, qui
 » satisferaient aux conditions énoncées dans les articles précédents.

» Art. 4. Au commencement de l'année 1852, le Ministre du com-
 » merce publiera un compte-rendu de l'exécution de la présente loi, et de
 » la répartition du crédit ou de la partie du crédit dont l'emploi aura été
 » décidé dans le courant de l'année 1854. »

Enfin, MESSIEURS, par décret du Prince Président de la République, en date du 3 janvier 1852, une somme de 590,000 fr. a été annulée sur le crédit précédent, et un crédit égal a été ouvert au même Ministre du commerce, sur l'exercice 1852, pour continuer les dépenses nécessaires à l'exécution de la loi précitée.

Le même décret rapporte l'article 2 de cette loi, dans celles de ses dispositions qui limitent à 20,000 fr. le maximum de chaque subvention et interdisent d'encourager plus d'un établissement par Commune, et maintient toutes ses autres dispositions.

Il est probable que ce crédit n'aura pas plus été épuisé en 1852 qu'en 1854. Examinons donc ensemble, MESSIEURS, si la loi qui précède peut devenir applicable à notre localité, et si nous pouvons espérer d'avoir part au crédit qu'elle a ouvert.

Si ce n'eût été la crainte de fatiguer l'attention du Conseil, j'aurais ici transcrit tout l'exposé des motifs de cette loi. — Vous y auriez admiré, MESSIEURS, toute la sollicitude du Gouvernement pour les classes laborieuses, et vous y auriez vu combien l'Angleterre, notre voisine, a lieu de se féliciter de la création de pareils établissements, non-seulement au point de vue de la moralisation des classes ouvrières, non-seulement au point de vue de l'hygiène publique et de la salubrité, mais encore au point de vue de l'intérêt pécuniaire des Communes ou des particuliers qui ont participé à leur fondation.

Je me contenterai d'en extraire les considérations suivantes, qui m'ont paru de nature à encourager et à valider les démarches que le Conseil pourrait faire auprès de l'Administration, en vue de la création d'un établissement aussi utile.

« Le Gouvernement, qui poursuit avec sollicitude la recherche des

» *institutions capables d'assurer le bien-être des classes laborieuses*, et qui
 » considère comme un devoir de faire chaque jour un pas nouveau dans
 » cette voie, vient, après une longue étude de la question, vous proposer
 » de favoriser, par le concours et les encouragements de l'État, la création
 » de quelques établissements de bains et de lavoirs à bas prix, destinés
 » à servir de modèles non-seulement à la bienfaisance, mais aussi à la
 » spéculation.....

» Les détails recueillis en Angleterre démontrent incontestablement
 » que les habitudes de propreté et de dignité extérieures, introduites par
 » le jeu de ces nouvelles institutions, exercent la plus heureuse influence
 » sur la santé des individus, sur la salubrité des habitations et sur la
 » moralité des familles; qu'elles peuvent ranimer quelquefois, qu'elles
 » soutiennent et élèvent toujours le sentiment de la valeur morale chez
 » ceux qui les mettent à profit; qu'enfin, la population se précipite dans
 » ces établissements, qu'elle les encombre, prouvant, par cet empressé-
 » ment même, toute l'étendue du bienfait qu'elle en recoit.

» En France, tout le monde aime à satisfaire ce besoin d'honnête et
 » saine propreté des vêtements et du corps qui caractérise les instincts et
 » les goûts de notre population.....

» Une Commission formée auprès du Ministère de l'agriculture et du
 » commerce s'est dévouée à l'étude de toutes les questions qui se ratta-
 » chent à ces établissements, et partout où elle s'est mise en rapport avec
 » la population que ces innovations intéressent, elle a pu s'assurer
 » que leur bienfait serait accueilli avec la plus vive et la plus profonde
 » reconnaissance....

» Avec un peu de bon vouloir de la part des Municipalités pour les
 » concessions d'eaux et pour les concessions de terrains, il serait donc
 » facile de constituer des bains ou lavoirs qui, gérés par des Commissions
 » municipales, ou par l'Industrie privée sous leur surveillance, produi-
 » raient de grands bienfaits, sans entraîner aucune dépense annuelle, et
 » même en réalisant des bénéfices.... »

Vous le voyez, MESSIEURS, le besoin existe, il se fait généralement sentir; partout on accueille avec reconnaissance l'espoir de le voir satisfait, et

vous ne pouvez douter qu'en pareille occurrence, les habitants de Florac ne fussent animés des mêmes sentiments de gratitude.

« Mais si le besoin existe, les moyens de le satisfaire ne sont pas, il faut le dire, en rapport avec lui. »

Cette considération est surtout applicable à notre pays, où il serait impossible d'obtenir ces moyens de satisfaction sans le secours du Gouvernement. C'est à vous, MESSIEURS, à examiner s'il n'y aurait pas possibilité de les trouver de ce côté.

Permettez-moi quelques observations à ce sujet.

La commune de Florac ne pourrait-elle pas facilement fournir l'emplacement sur lequel un établissement de cette nature serait construit, concéder l'eau nécessaire à son alimentation et satisfaire ainsi aux exigences de l'article 2 de la loi précitée? Quant aux frais de construction et d'approvisionnement d'ustensiles, ne pourraient-ils pas être amplement couverts par une somme bien inférieure au maximum de subvention accordé par la loi du 3 février 1851, vu l'exiguité de l'établissement nécessité par la population de Florac?

Pour ce qui regarde les frais d'entretien et de consommation, ils seraient, certainement, dépassés par les produits, en établissant deux classes de baignoires, les unes à 20 centimes, les autres à 40 centimes, ainsi que cela se pratique en Angleterre, où cette combinaison produit un profit assez considérable pour couvrir les pertes occasionnées par les lavoirs qui, là, sont complètement gratuits. Dans tous les cas, si ces produits étaient insuffisants, on pourrait également, vous le comprenez, MESSIEURS, soumettre les lavoirs au tarif, et les y inscrire pour un prix réduit, sans craindre de les voir long-temps inoccupés.

Reste donc à savoir si la commune de Florac serait considérée comme suffisamment importante pour obtenir du Gouvernement la subvention promise à celles qui en feront la demande.

Or, voici ce que je trouve dans les *Annales d'hygiène* du mois d'octobre de l'année dernière :

« En recommandant l'exécution de la loi du 3 février 1851 à toute la sollicitude de MM. les Préfets, M. le Ministre du commerce leur fait

» observer qu'il y a , dans l'exposé des motifs , un point qui a cessé d'être
 » d'accord avec l'esprit de la loi votée. Dans la pensée du Gouvernement ,
 » la création d'établissements-modèles de bains et lavoirs ne devait avoir
 » lieu que dans les villes les plus peuplées. L'Assemblée nationale n'a
 » pas partagé cette manière de voir ; elle a voulu que *les plus petites*
 » *Communes* pussent être appelées à participer à la subvention que la loi
 » permet d'accorder, si elles consentaient à s'imposer les sacrifices néces-
 » saires. *Les Communes rurales, comme les Communes urbaines,* peuvent
 » donc se mettre sur les rangs et présenter leurs projets ; elles doivent
 » justifier surtout , par la production de leurs budgets , *qu'elles sont dans*
 » *une situation financière qui ne leur permet pas de se charger de la*
 » *totalité de la dépense.* Il convient, en outre , que le Conseil d'hygiène
 » publique et de salubrité de l'arrondissement soit toujours appelé à
 » donner son avis sur les projets présentés. »

A vous donc, MESSIEURS, à étudier la question sous toutes ses faces ;
 à vous à examiner jusqu'à quel point je suis resté dans le vrai , en vous
 donnant ce projet comme réalisable , et en vous annonçant la possibilité
 d'obtenir la subvention dont vous auriez besoin pour la création d'un
 pareil établissement dans la ville de Florac ; à vous enfin , à vous surtout
 à faire les démarches nécessaires pour atteindre ce but , et réaliser ce
 projet de haute et saine philanthropie.

Actuellement, ai-je dit plus haut, la source de Bibron n'a, pour ainsi
 dire, qu'un usage : celui d'alimenter les cinq ou six fontaines qui sont
 distribuées dans la ville de Florac. Mais pourquoi cette restriction ? Y en
 a-t-il quelqu'une dont les eaux paraissent provenir d'une source étran-
 gère à celle-là, et qui, par leurs caractères physiques, ou par leur com-
 position chimique, présentent quelque différence essentielle avec les
 autres ? Tel est effectivement, MESSIEURS, le problème que je m'étais
 proposé de résoudre ici, et auquel je regrette de ne pouvoir donner,
 aujourd'hui, une solution définitive.

Tout-à-l'heure, et en peu de mots, je vous indiquerai les causes de
 cette impuissance.

Au nombre de ces fontaines, il en est pourtant cinq qui sont manifes-

tement entretenues par la source dont il est ici question. Leurs eaux subissent, journellement, toutes les variations que l'on peut remarquer dans les caractères physiques qui distinguent les eaux de cette source, et doivent, forcément, partager avec elles la même composition chimique. Ce sont celles du Planet, de l'Église et du Temple, de la Grand'-Rue de la Ville et de la rue du Pêcher, dont les eaux sont prises à cette source, et conduites à leurs bassins au moyen de tuyaux souterrains en terre cuite.

Quant à la sixième, que l'on désigne, indistinctement, sous les noms de fontaine ou de source de Brioude, on a dû, nécessairement, élever quelques doutes sur la provenance des eaux qu'elle fournit, et que l'on choisit de préférence pour l'usage de la table.

Les opinions sont, en effet, divergentes à cet égard.

Les uns prétendent que les eaux de cette fontaine proviennent de la même source de Bibron, et que la différence que l'on observe, quelquefois, entre les caractères physiques qui leur sont particuliers et ceux qui distinguent les eaux des autres fontaines, tient uniquement à ce que les premières sont filtrées à travers les terrains intermédiaires qui séparent ces deux sources.

Les autres, s'appuyant sur cette différence, s'imaginent que cette source est isolée, qu'elle est complètement étrangère à celle de Bibron, et que ses eaux doivent provenir d'un bassin bien plus éloigné que celui qui alimente la grande source de Florac. Il en est même qui ont été jusqu'à indiquer ce bassin et à désigner celui de l'Aygoal, montagne des environs de Meyrueis, sans donner aucune explication plausible de cette croyance.

Voici, MESSIEURS, ce qui, je crois, a pu donner lieu à cette divergence d'opinions.

En temps ordinaire, les caractères physiques des eaux de nos fontaines sont tous à peu près les mêmes, et ne présentent aucune différence tant soit peu remarquable.

Toutes sont limpides, fraîches, sans odeur et sans saveur appréciables, fort agréables à boire et d'une digestion très-facile. Elles n'acquièrent aucune odeur déplaisante après avoir été conservées dans un vase ouvert ou fermé, dissolvent complètement le savon sans former de grumeaux, et cuisent admirablement les légumes; ce qui constitue, je pense,

l'ensemble le plus parfait des caractères physiques des eaux le plus essentiellement potables.

Mais il n'en est plus de même, lorsque de fortes pluies viennent accroître, considérablement, le volume des eaux qui s'écoulent dans le lit de la source de Florac.

Alors, toutes celles de nos fontaines que j'ai désignées comme manifestement alimentées par cette source, acquièrent des caractères physiques bien différents et qui leur sont communs avec cette source elle-même : leurs eaux sont troublées et jaunâtres ; elles charrient, en abondance, des principes hétérogènes, ont un aspect repoussant, une odeur et une saveur terreuses fort appréciables ; et pendant quelques heures, ou même pendant un ou deux jours, elles sont complètement impropres à l'alimentation.

Le même phénomène ne se présente jamais à la fontaine de Brioude, qui devient, dans ces circonstances, la seule et unique ressource des habitants de Florac.

Bien que naissant à quelques mètres du lit de la source de Bibron, ainsi qu'on peut s'en assurer sur le plan de la ville, les eaux de cette fontaine conservent toujours les mêmes caractères physiques, et présentent sans cesse les mêmes qualités précieuses ; j'ajouterai qu'elles sont habituellement plus fraîches, et que cette qualité inestimable est surtout appréciée pendant la belle saison de l'année.

Il y a là, vous le comprenez, MESSIEURS, plusieurs questions d'hygiène publique fort délicates et fort importantes à résoudre : Les eaux de ces deux sources émanent-elles du même bassin, ou bien sont-elles complètement étrangères les unes aux autres ? — La différence apparente que l'on observe entre elles et les caractères physiques qui les distinguent, existe-t-elle également entre la composition chimique particulière à chacune d'elles ? — Par suite, les unes sont-elles plus potables que les autres, et doit-on recommander l'usage journalier de celles-ci à l'exclusion de celles-là ?

L'analyse chimique de ces eaux peut, seule, donner quelques éclaircissements à ce sujet.

On peut cependant, d'après l'observation des phénomènes, d'après

l'inspection des lieux, et d'après l'examen attentif des différences que j'ai signalées entre les caractères physiques de ces eaux, arriver, je crois, à résoudre provisoirement et *à priori* ces questions, ou, tout au moins, à donner l'explication de ces différences.

A mon avis, toutes les fontaines de Florac sont alimentées par le même bassin, vaste réservoir souterrain caché dans les flancs de la montagne du Causse-Méjean : ce réservoir, qui se trouve aéré par les nombreux soupiraux que l'on rencontre sur le vaste plateau qui la surmonte, et que les habitants du pays désignent, dans leur patois languedocien, sous le nom d'*avens* (prononcez *aveins*), ce réservoir, dis-je, donne naissance à un grand nombre de sources qui jaillissent de tous côtés, et, pour ainsi dire, au sein de chacun des ravins qui sillonnent les revers de cette montagne. Parmi ces sources, on peut compter celle de Florac, qui est sans contredit la plus abondante de toutes; celle de Brioude en est une autre : voilà toute la différence qui doit exister entre elles.

Les eaux de l'une comme de l'autre, prises à leur sortie hors du bassin, sont toujours également limpides, également fraîches, et tout aussi essentiellement potables, en apparence.

Quant aux différences qui existent entre les eaux de la fontaine de Brioude, et celles des fontaines entretenues par la source de Florac, elles s'expliquent tout aussi naturellement.

La première prend, pour ainsi dire, les eaux à la source, et sans aucun intermédiaire; c'est, en quelque sorte, la source elle-même que l'on a enfermée dans un bassin, et qui jaillit en fontaine à l'extérieur. Les autres, au contraire, empruntent leurs eaux à une source éloignée, distante de la ville de deux ou trois cents mètres, et par l'intermédiaire de nouveaux réservoirs, d'écoutes et de canaux de distribution; ce qui donne facilement l'explication des différences que l'on observe, à certains moments donnés, entre les caractères physiques des eaux de ces fontaines.

Aux unes se mélangent forcément les eaux pluviales qui les altèrent, tandis que les autres sont nécessairement exemptes de ce mélange. Celles-ci n'ont point à supporter l'influence des rayons solaires, puisqu'elles parcourent un trajet souterrain, continuellement profond et à l'abri de leur action, et celles-là éprouvent les mêmes variations que l'on remarque

dans la température extérieure de l'atmosphère, avec laquelle elles sont en contact plus ou moins immédiat et continu.

Si, donc, l'analyse vient plus tard nous annoncer que les eaux de ces deux sources ont une composition chimique également identique, il n'y aura plus moyen d'avoir de doutes à cet égard. Voilà pourquoi, MESSIEURS, j'ai envoyé à Montpellier, pour faire faire cette analyse, vingt-cinq litres des eaux de l'une et de l'autre source, très-soigneusement recueillis et cachetés.

Il existe, en outre, vous le savez, à trois ou quatre kilomètres de la ville de Florac et dans la Commune du même nom, une source d'eaux minérales gazeuses, désignées sous la dénomination d'*Eaux de Saltz*, et fréquentées, sans discernement aucun, non-seulement par les habitants de Florac, mais encore par ceux des Communes environnantes.

Or, j'ai eu à observer, deux ou trois fois, des accidents fébriles remarquables survenus à la suite d'une prise d'eau trop abondante, intempestive ou contre-indiquée.

J'ai, dès-lors, pensé qu'il était urgent et nécessaire que leur composition chimique fût exactement connue, afin que l'on pût bien déterminer leurs propriétés médicales, et les utiliser convenablement et suivant les règles d'une saine doctrine. J'ai, en conséquence, ajouté au premier envoi, vingt-cinq litres de ces eaux minérales puisées à la source, recueillis dans des vases vierges, bouchés hermétiquement sous l'eau, et ficelés et cachetés avec toutes les précautions désirables.

Le tout est arrivé intact à sa destination, et les analyses ont été commencées. Malheureusement, la personne amie qui a bien voulu se charger de ce long et minutieux travail, n'a pu le terminer et me le faire parvenir en temps utile. C'est donc à regret, MESSIEURS, que je vous présente ce Mémoire moins complet que je vous l'ai annoncé dès le principe; mais vous ne perdrez rien pour attendre, et j'espère pouvoir, prochainement, compléter ce Travail, ainsi que je l'avais conçu d'abord. Suivant l'importance des résultats obtenus, j'aurai l'honneur de vous soumettre un mémoire supplémentaire ou un mémoire spécial à ce sujet.

Avant tout, je le confesse, j'ai cru devoir tenir ma promesse à l'Administration et lui transmettre ce Travail avant la fin de l'année 1852.

CHAPITRE III.

ART. 1^{er}. — **Observations météorologiques.**

C'est une erreur de croire que tous les lieux qui se trouvent à une certaine élévation au-dessus du niveau de la mer, doivent être considérés comme présentant toutes les conditions hygiéniques des terrains secs et élevés, telles qu'elles sont généralement indiquées dans les auteurs d'hygiène.

Cette manière d'envisager la question est par trop générale, et les exceptions à la règle sont beaucoup trop nombreuses pour qu'on ne cherche pas à la modifier en partie.

Sans doute, on peut dire des pays de montagnes, tels que la Lozère et les Cévennes, quand on les considère en masse et comparativement avec d'autres pays, qu'ils font partie des terrains secs et élevés. Mais il ne faut pas en conclure que le climat y soit le même partout, et que, partout aussi, l'atmosphère y présente le même état de sécheresse.

Si l'on observe plus particulièrement les portions habitées de ces contrées, on voit que beaucoup d'entre elles sont soumises à des conditions météorologiques bien différentes.

Aussi doit-on établir, dans ces pays, deux catégories bien distinctes parmi les localités habitées : les unes, qui sont situées sur les hautes montagnes, sur les plateaux élevés, et pour lesquelles il n'y a rien à changer à tout ce qui a été dit de ces terrains ; les autres, que l'on rencontre dans les vallées profondes qui séparent ces montagnes et ces plateaux, et dont le climat est presque complètement opposé, bien qu'elles soient élevées à cinq ou six cents mètres, et plus, au-dessus du niveau de la mer.

Là, comme dans les terrains bas, l'humidité est considérable, mais ne provient pas de la même source et ne produit pas les mêmes effets.

Aussi les désignerai-je, si l'on veut bien me le permettre, sous le nom de *terrains humides-élevés*, pour les distinguer également des ter-

rains bas et humides , et des terrains élevés et secs. Et si l'on veut consentir encore à joindre à ces trois catégories celle des terrains secs et bas , on embrassera ainsi , dans une même classification , tous les terrains , quels qu'ils soient , terrains de montagne ou terrains de plaine.

Au nombre de ces terrains humides-élevés , l'on peut ranger , presque sans distinction , toutes les vallées des pays montagneux.

Le sol n'y est qu'une cause bien secondaire de l'humidité qui y règne. Elle provient , avant tout , des nombreux cours d'eau qui les parcourent , de la rapidité de leurs courants qui en favorise l'évaporation prompte et constante , des obstacles apportés par les montagnes à la circulation de l'air , et , par conséquent , à celle des vapeurs humides qui se concentrent et séjournent dans ces vallées ; je dirai même , des entraves opposées par ces hautes barrières au libre passage des nuages , sur lesquels elles semblent exercer une certaine attraction. Elle provient , enfin , des pluies fréquentes et abondantes que toutes ces causes réunies procurent à ces contrées , et qui engendrent , à leur tour , ces causes elles-mêmes , en alimentant et donnant de l'accroissement à nos rivières et à nos ruisseaux , qui deviennent souvent de véritables torrents , et , par suite , en faisant naître une évaporation plus grande encore et une condensation de vapeurs beaucoup plus considérable : véritable cercle vicieux au sein duquel nous nous agitions , supportant les mauvaises influences de vapeurs froides et humides et de pluies fréquemment importunes , avec quelques alternatives de rayons de soleil plus ou moins chauds et lumineux.

Ce n'est point l'humidité tiède , nauséuse et miasmatique des plaines marécageuses du Midi de la France et de tout le littoral Méditerranéen ; ce n'est point cette humidité qui engendre les fièvres intermittentes avec toutes leurs conséquences funestes , ni celle non moins méphitique de certaines parties des départements baignés par l'Océan , notamment la Vendée et la Charente-Inférieure.

C'est une humidité particulière aux pays de montagnes , froide , pénétrante et quelquefois glaciale , qui donne lieu aux affections catarrhales et rhumatismales , aux inflammations viscérales endémiques , aux engorgements strumeux du système lymphatique , et qui , dans certaines contrées , réunie à d'autres causes , produit le goître , l'imbécillité et le

crétinisme, comme dans certaines vallées des Alpes, la Maurienne en Savoie et le Valais en Suisse.

Rien ne peut mieux, au reste, caractériser le climat de nos montagnes, que la description de deux genres de spectacles tout différents que l'on est à même d'y observer très-fréquemment, pour peu que l'on soit appelé à les parcourir dans tous les sens et dans toutes les saisons de l'année, quel que soit l'état de l'atmosphère.

Tantôt, et le plus souvent, c'est un voile impénétrable qui vous cache la vue du ciel, un véritable dôme de nuages que vous apercevez au-dessus de vos têtes, qui s'appuie sur la cime des montagnes voisines, la dérobe à vos regards, et semble peser sur elle comme une vaste toiture de plomb.

Triste et sombre comme le temps, vous marchez sous cette voûte à peine translucide, la poitrine oppressée, et cherchant vainement à respirer à l'aise au milieu de cet air comprimé. Vous avez hâte de franchir cet obstacle interposé entre vous et le ciel; vous montez dans cet espoir, vous montez rapidement, et quand vous êtes arrivé au sommet de la montagne, vous vous arrêtez suffoquant, anéanti: votre espoir est déçu; vous avez évité Charybde pour rencontrer Scylla; maintenant, vous voyagez littéralement dans les nuages, au milieu d'une brume épaisse et condensée.

Tantôt, au contraire, ces nuages semblent descendus du ciel sur la terre, et avec eux l'obscurité, le froid, l'humidité. Vous ressentez, au départ, la même tristesse de cœur, le même affaissement d'esprit, les mêmes fatigues de corps, et vous vous empressez tout autant de traverser cette barrière et de courir à la recherche d'un air pur. Mais cette fois votre espérance n'est point trompée.

Comme dans votre première excursion, vous arrivez à la cime des monts; mais c'est pour absorber, par tous les pores de votre organisation, la douce chaleur d'un soleil resplendissant, pour respirer à pleins poumons un air pur et délié, pour jouir, en un mot, d'un des plus beaux spectacles qu'il soit donné à l'homme de contempler, spectacle que l'on ne peut comparer qu'à l'aspect de la mer par un beau jour d'été, et qui, comme ce dernier, donne une idée de l'immensité de la puissance divine.

Depuis une heure, vous montiez péniblement la côte, au milieu d'un

brouillard aussi épais que lourd. Grelotant de froid et tourmenté par ces tiraillements que la congélation de ces vapeurs sur tout votre être vous faisait éprouver ; fatigué, d'ailleurs, par un coryza intense, mais passager, que vous procurait cette atmosphère humide et froide, vous souffriez réellement, et cherchiez à vous prémunir contre la rigueur du temps, en vous enveloppant hermétiquement dans votre manteau de voyage, lorsque insensiblement la brume s'est colorée de légères teintes lumineuses.

Plus de doute, vous allez revoir la lumière et le ciel.

Bientôt, en effet, vous apercevez, comme à travers un voile épais, la forme du soleil pâle comme la lune au milieu des vapeurs du soir, et, semblable au noyé qui se sent insensiblement remonter à la surface de l'eau, vous vous sentez aussi renaître à ce pâle rayon de soleil, comme lui à ce premier rayon d'espoir. Et lorsque tout-à-coup le voile se déchire, et que, comme lui encore, vous vous trouvez hors de cette atmosphère réellement asphyxiante ; lorsque vous êtes impressionné par l'air subtil qui pénètre largement dans vos poumons, par la vive lumière qui vous éblouit et par la chaleur qui vous restaure, vous jetez involontairement aux échos d'alentour un cri d'admiration et de reconnaissance.

Vous vous trouvez transporté, comme par enchantement, au sommet d'une île escarpée, sous un ciel sans rides et sans nuages, sous un véritable ciel de la Provence. Un soleil chaud, éblouissant et radieux, vous éclaire et vous réjouit, et, sous vos pieds, vous apercevez une immensité de vagues écumantes, blanchies et colorées par les rayons solaires. Au loin, c'est une mer calme ou simplement houleuse, sur laquelle nagent, çà et là, quelques îles incultes, d'où s'élèvent, à pic, quelques rochers arides ; et tout près, sous vos pas, un amas confus de vagues irritées qui vous menacent encore, qui montent et qui descendent, qui se roulent et tourbillonnent, puis, qui se balancent ou fuient avec la rapidité de l'éclair, vous laissant le vertige.

Et tout cela, MESSIEURS, tout cela n'est que fumées et brouillards qui passent successivement devant vous comme de longues ombres qui s'évaporent.

Telle est la vallée de Florac ; telles sont aussi les vallées voisines, et

tel est leur climat pendant six ou huit mois de l'année , du mois d'octobre au mois de mai. C'est dire que l'hiver y est ordinairement très-long , et qu'il est généralement sombre , humide et pluvieux.

J'ajouterai que le printemps et l'automne y sont presque toujours d'une brièveté remarquable ; que souvent même on passe brusquement , et sans transition , de l'été à l'hiver et de l'hiver à l'été , et que la température de ce dernier est excessivement tempérée : c'est à peine si , pendant sa durée , l'on compte quinze jours , un mois au plus , de fortes chaleurs , et si l'on peut se permettre les bains de rivière pendant le même laps de temps.

De plus , les matinées et les soirées y sont toujours fraîches , en sorte qu'il serait prudent , à tous leurs habitants , de suivre l'exemple des montagnards et des gens de la campagne , qui ne quittent jamais leurs vêtements de laine , et dont le costume d'été ne diffère de celui de l'hiver que par l'absence du gilet tricoté. Tout au moins devrait-on être assez précautionné pour changer de vêtements suivant les brusques et fréquentes variations de l'atmosphère.

J'ajouterai encore que les vents régnants dans la vallée de Florac sont les vents du midi et du nord-ouest qui nous y amènent la pluie , et celui du nord qui nous y procure le beau temps en été et le froid en hiver.

J'annoncerai , enfin , que les maladies les plus communes sont en rapport avec ces conditions météorologiques , et que la fâcheuse influence de ces dernières nuit très-souvent à leur traitement en général , et en particulier à celui des maladies chroniques. — Ces maladies sont : les scrofules , — le coryza , — l'angine gutturale , — toutes les inflammations de poitrine , depuis le simple catarrhe pulmonaire jusqu'à la pneumonie et la fluxion de poitrine (expression par laquelle j'indique ici l'inflammation générale de tout le système respiratoire) , — les divers états morbides désignés communément sous le nom de *fièvres typhoïdes* , — les irritations gastriques , — la dysenterie , — les maladies vermineuses , — et enfin , les affections rhumatismales , aiguës ou chroniques , articulaires ou musculaires.

Après cela , MESSIEURS , il ne me restera qu'à vous exprimer mes regrets de ne pouvoir vous offrir , à ce sujet , aucune observation spéciale et numérique , si je puis dire ainsi , et par suite à émettre un vœu auprès

de l'Administration et du Gouvernement : il serait à désirer qu'il leur plût de créer, dans chaque arrondissement de la France, une sorte d'observatoire, et de mettre à la disposition du médecin des épidémies de chacun de ces arrondissements des instruments parfaits, destinés à faire connaître, journellement, les influences météorologiques qui peuvent intéresser l'hygiène : telles que la température de l'atmosphère, — la pression de l'air atmosphérique, — son état électrique et hygrométrique, — les variations du magnétisme terrestre, — et la quantité de pluie qui tombe dans chaque localité.

Il ne faudrait, pour cela, que sept instruments peu coûteux, savoir : un thermomètre, — un baromètre, — un électromètre, — un hygromètre, — un magnétomètre de déclinaison, — un magnétomètre d'intensité, — et un udomètre.

Il suffirait, en outre, d'une girouette bien établie pour faire connaître les vents régnants, et d'un registre tracé de manière à ce qu'on pût facilement y consigner ces observations journalières. Il est bien entendu qu'on aurait le soin de ménager, dans ce registre, une colonne dans laquelle l'observateur ferait mention de tous les faits extraordinaires qui seraient remarqués par lui dans le ciel et sur la terre, tels que météores, maladies des plantes, apparitions d'insectes, etc.

L'on obtiendrait ainsi des renseignements qui embrasseraient la France entière, et qui, au bout de quelques années, deviendraient excessivement précieux, non-seulement pour la connaissance des causes locales de maladies, mais encore pour celle des causes qui engendrent les épidémies, que l'on rejette, si souvent et si vaguement, sur les influences météorologiques.

Pour ma part, MESSIEURS, et le cas échéant, je promets d'ores et déjà, comme médecin des épidémies de l'arrondissement de Florac, de remplir les colonnes d'un semblable registre avec une consciencieuse exactitude.

ART. 2. — Rues.

J'ai peu de chose à ajouter, à l'égard des rues, aux renseignements contenus dans les *Feuilles d'inspection* et aux données fournies par le plan de la ville.

Je n'ai qu'à donner connaissance des améliorations que l'on y a apportées dans ces derniers temps, par suite de l'activité de l'Administration supérieure, de l'Administration municipale et de l'Agent chargé de l'exécution des règlements de police; par suite également de la bonne volonté des habitants. J'énumérerai ensuite celles qui demandent une urgente application, et je désignerai les rues qui exigent le plus de sollicitude de la part des Administrateurs.

Parmi les améliorations effectuées récemment ou en voie d'exécution, je dois signaler le nivellement et le relevé à bout du pavage de certaines rues, notamment de la rue de la Roche, de la rue du Rat, du passage de l'Ancien-Marché (N° 2 de la deuxième section); la substitution du quai projeté le long de la maison N° 2 de la Grand'-Rue de la ville au passage Montfort (N° 5 de la même section); la construction des fontaines du Temple et de la Grand'-Rue; la reconstruction de celle de l'Église, sous une forme et avec des conditions meilleures; la disparition de tous les empiètements faits sur la voie publique, tels que excavations et aspérités, escaliers et balcons; le changement des gouttières-douches ou de projection en chenaux de descente; l'éclairage des lieux publics; la propreté et le fréquent nettoyage des rues, où, naguère encore, on voyait croupir et fermenter le fumier comme en un véritable village; et, enfin, la création d'un abattoir, qui a contribué, en partie, à cette propreté de fraîche date.

Parmi les améliorations urgentes, j'indiquerai le pavement de certaines autres rues, telles que la rue Neuve, la rue du Tour-d'Église, la rue du Fourniol, la rue des Casernes, et le relevé à bout du pavage des rues Traversière, Serpente et Lambert, de celles de la Tannerie, du Baron, du Rempart, du Couvent, des Aires et des divers passages. Je demanderai, en outre: 1° l'arrosage et le nettoyage, au moyen de la superfluité des fontaines, de toutes les rues qui en sont susceptibles; 2° l'éclairage de ces rues, ou, tout au moins, de celles qui sont le plus fréquentées; 3° l'alignement des maisons qui les bordent suivant le plan d'alignement proposé; 4° le percement de la rue projetée entre celle de l'Église et celle du Rempart, laquelle, traversant, du midi au nord, la rue Serpente, la rue du Four et la rue des Cantons, assainirait considérablement le

quartier de l'Église, le plus peuplé et le plus malsain de tous ; 5° l'établissement de latrines ou fosses d'aisance dans toutes les maisons qui en sont privées, et celui d'un égout dans toutes celles de nos rues qui n'ont point d'inclinaison et qui en sont dépourvues. Je demanderai enfin, et avant tout, la suppression de ces évier, que je désignerai encore sous le nom d'éviers-douches, à cause des véritables douches d'eaux sales ou infectes dont ils vous menacent sans cesse. Je solliciterai leur suppression totale, quel que soit l'endroit où ils projettent leurs eaux, à moins que, trouvant cette demande exagérée ou vexatoire, l'on préfère exiger la prolongation de leurs conduits de projection par des tuyaux de descente. Dans ce cas, il serait de toute nécessité que ces tuyaux fussent assez longs pour conduire ces eaux, soit sur le sol, dans les rues où elles peuvent s'écouler facilement, soit dans une gargouille couverte, pour tous les endroits où, sans cela, ces eaux croupiraient et donneraient lieu à des exhalaisons malsaines.

Pour faire connaître, en dernier lieu, à l'Administration celles des rues de Florac qui ont le plus besoin de telles ou telles améliorations urgentes, je les divise en deux catégories.

Dans la première, je range les plus salubres, qui sont, d'après leur ordre de salubrité, savoir :

1° La rectification de la Route nationale, N° 107, sur les bords de laquelle s'érigent toutes les nouvelles constructions, et qui est destinée à devenir la rue principale de Florac.

2° La place du Marché.

3° La rue de l'Airette.

4° La rue Tour-d'Église.

5° La rue de la Côte.

6° La place du Planet.

7° La place du Temple.

8° La rue du Temple.

9° La rue des Quatre-Vents.

10° L'Esplanade, qui, actuellement, et depuis qu'on a découronné ses hauts platanes, remplit, à peu près, les conditions exigées par M. le docteur Jeannel, pour les plantations d'arbres dans l'intérieur des villes ¹.

¹ Mémoire sur les plantations d'arbres dans l'intérieur des villes, par M. le docteur Jeannel, pharmacien en chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux. (*Annales d'hygiène publique*, T. XLIII, p. 49.)

J'indique ici, pour l'avenir, celles des propositions et conclusions de son Mémoire, qui peuvent être applicables à cette promenade, sans entrer dans les détails qui motivent ces conclusions :

« La plantation des arbres dans l'intérieur des villes ne produit aucun » assainissement appréciable.....

« Les grands arbres plantés *trop près* des maisons sont une cause très- » puissante d'insalubrité.....

« Autant les arbres sont une chose délicieuse à une certaine distance » des maisons, *lorsqu'ils ne portent pas leur ombre sur elles*, autant ils » deviennent incommodes et nuisibles, en thèse générale, lorsqu'ils sont » assez près pour intercepter les rayons du soleil.

« Ils doivent être considérés comme nuisibles, lorsque leur éloignement » des maisons n'égale pas au moins leur hauteur.....

« Voici le système que je proposerais d'adopter, afin de concilier l'in- » térêt capital de la santé publique avec l'agrément des promeneurs et » l'intérêt de la décoration.

« Les rues qui ont 25 à 30 mètres de largeur pourraient seules être » plantées d'arbres. Dans ces rues, ces arbres formeraient, dans le milieu » de l'espace existant entre les maisons, une avenue de six mètres de » largeur seulement.

« Les arbres seraient élagués à la hauteur de sept à huit mètres environ, etc..... »

On comprend, d'après cela, pourquoi l'Esplanade ne vient qu'en dixième ligne pour la salubrité.

11° La rue de l'Église.

16° La rue du Rempart.

12° La Grand'-Rue du Théron.

17° La rue Saint-Jean.

13° La Grand'-Rue de la Ville.

18° La rue des Marchés.

14° La Grand'-Rue du Pêcher.

19° La rue de la Roche.

15° La rue de Remuret.

20° La rue de la Source.

Et 21° enfin, la rue du Fourniol.

Dans la seconde catégorie, je place les rues les moins salubres, d'après l'ordre inverse de leur insalubrité, de telle sorte que les premières se

rapprochent le plus, par leur degré de salubrité, de celles qui occupent le dernier rang dans la première catégorie. Ce sont :

- | | |
|---|---|
| 1° La rue Saint-Louis. | 12° La rue des Aires. |
| 2° La rue Notre-Dame. | 13° La rue de Brioude. |
| 3° La rue Lambert. | 14° La rue de la Tannerie. |
| 4° La rue du Baron. | 15° La rue du Rat. |
| 5° La rue des Cantons. | 16° La ruelle du Rat. |
| 6° La rue des Bains. | 17° La rue du Four. |
| 7° La rue du Couvent. | 18° La rue Traversière. |
| 8° La rue du Marronnier. | 19° La rue Serpente. |
| 9° La rue Neuve. | 20° La ruelle de la Poste. |
| 10° La rue des Casernes. | 21° La rue de la Chicanette. |
| 11° La rue de la Chicane. | 22° Les passages N ^{os} 1, 2, 3, 4, 5. |
| Et 23° les ruelles N ^{os} 1, 2 et 3. | |

Les dernières méritent surtout l'attention de l'Administration Municipale, soit pour l'entretien de leur propreté, soit pour les conditions à imposer aux propriétaires qui, à l'avenir, voudraient y faire construire.

ART. 3. — Maisons ou habitations.

La configuration du sol sur lequel la ville a été bâtie, a donné lieu à une disposition particulière dans la construction de ces maisons, qui les rend très-irrégulières. Toutes, ou à peu près, ont un rez-de-chaussée sur la rue, qui devient cave ou premier étage, suivant qu'on les considère du côté de cette rue, ou du côté opposé, et suivant qu'elles se trouvent situées à l'est ou à l'ouest de la rue principale. Ceci expliquera quelques anomalies ou contradictions apparentes que l'on pourrait remarquer, parmi les indications contenues dans les *Feuilles d'inspection*, sur la hauteur des divers étages et des différentes parties de ces habitations.

Celles qui sont situées entre la place du Planet et la place du Temple, entre la Grand'-Rue de la Ville et la rectification de la route N^o 107,

sont, pour ainsi dire, les seules qui fassent exception à cette règle générale.

Aussi voit-on que, parmi ces rez-de-chaussée, ceux-là seuls qui ne sont point creusés dans la montagne sont habitables et quelquefois habités; que tous les autres sont considérés comme trop humides et trop malsains pour l'être, et que, pour les employer utilement, on y établit seulement des boutiques ou des magasins, des écuries ou des caves et des celliers.

Les maisons qui bordent la rue principale de la ville, les différentes places, l'Esplanade, la rue des Marchés et la rue de l'Airette, sont toutes très-convenables pour une petite ville, assez bien bâties et proprement crépies. Il n'en est pas de même dans les autres quartiers, où elles sont généralement noires et dépourvues de crépissure.

Les entrées sont habituellement bien tenues, et les logements occupés par les habitants sont presque tous suffisamment aérés et éclairés. Les escaliers seuls laissent beaucoup à désirer à cet égard, et cela, dans tous les quartiers de la ville; ils sont, pour la plupart, nullement ou insuffisamment éclairés et ventilés.

Les cours y sont, fort heureusement, très-peu nombreuses; car celles qui existent sont généralement petites, étroites, irrégulières, mal entretenues, très-malpropres et très-malsaines, bien qu'elles soient convenablement aérées. Ce sont de véritables cloaques ou réceptacles de toutes les saletés du voisinage: eaux ménagères, urines et autres immondices; tout y est jeté, sans cesse, sur une litière trop rarement renouvelée ou absente, et il en sort des émanations putrides qui s'introduisent dans les appartements, par les croisées, et doivent nécessairement vicier l'air qu'on y respire.

Quant aux latrines et fosses d'aisance, on ne peut les accuser de l'insalubrité de nos habitations, puisque celles-ci en sont complètement ou à peu près complètement dépourvues. Il est vrai que la maladie n'y perd rien, et que les causes d'insalubrité ne font que changer de place, puisque les écuries et les rues sont destinées à en remplir l'office.

En somme, il n'y a guère de maisons absolument insalubres en elles-mêmes. On peut néanmoins citer comme telles: dans la première section;

le N° 17 de la rue du Thérond; dans la seconde section, le N° 14 de la rue des Cantons; et dans la troisième section, les N°s 4 bis et 4 ter de la rue Saint-Jean, et le N° 6 de la rue Lambert.

Il y a dans la ville de Florac plus de gêne que de misère et de pauvreté réelle. Ses habitants sont tous, ou à peu près tous, plus ou moins propriétaires de quelque lopin de terre, et possesseurs d'un toit sous lequel ils peuvent abriter leur famille; et si la mortalité y est considérable, ainsi que vous le verrez plus tard, la misère, MESSIEURS, ne peut y être comptée que comme cause accessoire, et non comme cause principale de cette mortalité.

On ne peut pas non plus en accuser l'encombrement de la population : ceci est facile à prouver par des chiffres.

La population de la commune de Florac, en effet, se compose de 2,286 habitants; la ville elle-même en contient 1,906, et la campagne 380 seulement, ou environ le cinquième de la population agglomérée, et le sixième de la population totale¹.

D'un autre côté, la matrice cadastrale annonce que la propriété bâtie de la Commune occupe une superficie de 6 hectares 15 ares 24 centiares.

Défalquez $\frac{1}{6}$ de cette superficie pour le terrain occupé par les bâtiments *extra muros*, et il reste pour les bâtiments *intra muros* un espace de 5 hectares environ. Faites les choses largement; retranchez encore $\frac{1}{5}$ de cet espace pour les rues, places et cours de la ville, et en définitive, vous obtiendrez, pour le terrain occupé par les maisons, une superficie de 4 hectares.

Or, le nombre des maisons s'élève à 362 : c'est donc, en moyenne, pour chaque maison :

Habitants : 5. 26

Superficie : 1 are 10 centiares ou 110 mètres carrés.

Avec des indications pareilles, jointes à celles que l'on trouve consignées, dans les *Feuilles d'inspection*, sur le nombre des étages de chacune de ces maisons, il est impossible de considérer l'encombrement de la population comme une cause d'insalubrité.

¹ Recensement de 1851.

Et cependant, ai-je dit, la mortalité est grande dans la ville de Florac ; il faut donc, nécessairement, que cette ville soit malsaine et qu'elle renferme, en elle, d'autres causes d'insalubrité que celles que je viens de faire connaître. Ni le climat, ni la saleté de quelques cours, ni la misère telle qu'elle y existe, ne me semblent suffisants pour expliquer cette mortalité. Ces causes ne sont, en effet, ni les seules, ni les plus redoutables. Il en est d'autres encore, qui doivent passer même avant le climat que je considère, cependant, comme une des plus actives.

Parmi les causes d'insalubrité, il en est qui ne sont pas de notre fait ; il en est que le Ciel lui-même nous impose, le climat par exemple, et celles-là, nous devons les subir sans murmurer. Mais il en est d'autres aussi que nous créons nous-mêmes, ou que nous laissons établir près de nous par notre défaut de soins et par notre incurie ; qui sont par elles-mêmes très-dangereuses, et qui, réunissant leurs forces malfaisantes à celles des premières, leur donnent une puissance d'insalubrité qu'elles n'acquerraient jamais sans elles, et les rendent, par cela même, beaucoup plus meurtrières. Celles-ci, nous devons, par tous les moyens possibles, chercher à les éviter, ou à les faire disparaître, et cela, dans l'intérêt de tous.

Ce sont précisément, MESSIEURS, ces dernières causes sur lesquelles je désire attirer votre attention.

Dans une lettre assez récente de M. le Préfet de la Lozère, une question vous a été posée en ces termes : « Y a-t-il nécessité et urgence à faire disparaître, de la ville de Florac, les loges à cochons, et à éloigner ces animaux des maisons d'habitation où ils sont généralement logés ? »

A cette époque vous n'aviez aucune donnée sur le nombre de ces animaux, et vous y avez répondu négativement, pensant que ce nombre ne devait pas être considérable, et vous appuyant, d'ailleurs, sur des considérations d'économie domestique qui, certes, méritaient qu'on ne les passât pas, complètement, sous silence ; mais, je le répète, le nombre de ces animaux vous était alors complètement inconnu, et vous ignoriez, également, les conséquences de leur présence dans les habitations.

J'ai dû porter mon attention de ce côté, et de mes recherches, il est

résulté, pour moi, la conviction, qu'il existe, en effet, d'autres causes d'insalubrité tout aussi actives et tout aussi incontestables que celles que j'ai déjà énumérées. Ces causes, je les trouve, justement, dans la cohabitation des bêtes avec les hommes, dans la présence de certains animaux dans leurs maisons, et dans la fermentation, au sein même de ces habitations, d'un nombre considérable de dépôts de fumiers qui en sont la conséquence, et qui constituent tout autant d'établissements réellement insalubres.

Et ceci, MESSIEURS, n'est point une assertion que je ne puisse appuyer par des chiffres, et les chiffres, vous le savez, ont un langage qu'on ne peut pas plus discuter qu'on ne discute un axiôme de mathématiques, et qui est véridique comme la vérité même.

Or, écoutez les *Feuilles d'inspection* : — je me suis attaché à y rester en deçà du vrai, plutôt que de l'outrepasser; — et cependant, elles vous diront qu'il existe dans Florac, sans parler des autres animaux, 185 cochons au moins, et à peu près autant de loges ou de lieux d'infection, et que ce nombre est à celui des habitations :: 1 : 2. Elles vous diront encore que l'on y compte, en moyenne, 112 tas et dépôts de fumiers, ou établissements insalubres de première classe, et que la proportion de ces établissements aux maisons égale celle de 1 à 3.

Comment voulez-vous, MESSIEURS, après de pareilles données, que dans ces circonstances où le médecin hygiéniste doit faire abstraction de toute espèce de considérants d'urbanité, de convenance ou d'économie domestique, et doit juger la question, purement et simplement, au point de vue de l'hygiène publique et de la salubrité; comment voulez-vous, dis-je, qu'en pareille occurrence, je n'avoue pas que ce sont là des causes d'insalubrité réelles, et qu'il serait bon et utile de les balayer et de les chasser hors de nos murs et loin de nos habitations?

A ce point de vue, convenez-en, la solution de la question ne saurait être incertaine ou douteuse.

Enfin, MESSIEURS, laissez-moi vous dire combien il est déplorable que notre ville soit dépourvue de toute espèce d'endroit, où la misère et la souffrance puissent recevoir les secours qui leur sont charitablement dus,

et combien cette absence, dans nos *Feuilles d'inspection*, sera sans doute remarquée.

La commune de Florac est déjà en possession d'une maison, peut-être même de quelques fonds destinés à cet usage, et cependant, depuis longues années, ces ressources ne reçoivent point d'application utile, soit parce qu'elles ont été insuffisantes, soit parce qu'on n'a pu s'entendre sur certaines questions de détail que vous connaissez tous.

Or, qu'importent, en pareille matière, de semblables questions ! L'essentiel, c'est qu'un établissement pareil soit créé et promptement établi. Prenez donc l'initiative, tranchez nettement ces difficultés locales, ouvrez des souscriptions, demandez des secours, demandez surtout au Gouvernement qu'il vous vienne en aide, et dans les décisions à prendre, et dans l'exécution des travaux à faire; en un mot, MESSIEURS, faites en sorte qu'il ne soit pas dit plus long-temps qu'il existe, dans la Lozère, un chef-lieu d'arrondissement, où l'on ne trouve pas le moindre hôpital, pas le moindre hospice, et, qui plus est, le moindre lit que l'on puisse offrir à un malheureux voyageur infirme ou fatigué, à un pauvre soldat estropié ou malade.

CHAPITRE IV.

STATISTIQUE PROPREMENT DITE.

La statistique, on le reconnaît aujourd'hui, est la base la plus sûre que l'on puisse offrir à l'hygiène publique, l'appui le plus solide sur lequel on puisse faire reposer les faits dont elle s'occupe.

Vous avez pu, MESSIEURS, vous convaincre déjà de cette vérité, en lisant les renseignements qui précèdent. Vous pourrez donner de nouvelles forces à votre conviction, si vous voulez bien analyser les documents qui suivent.

Mais, je dois le dire, il faut s'armer d'une longue patience pour aller à la recherche de ces derniers; ils sont d'autant plus fastidieux à compulsier,

qu'ils sont, en général, assez négligemment inscrits ou recensés, et il est tout aussi ennuyeux de les lire, qu'il est difficile de les classer.

Je vais, en conséquence, pour en faciliter l'analyse et, au besoin, la vérification, énumérer ici les faits dont ils se composent, et indiquer, en peu de mots, la marche que je me propose de suivre dans la classification de ces documents, que j'ai puisés dans une série de vingt-une années (de 1831 à 1851).

Déduire le mouvement de la population d'après les différences annotées dans les recensements de 1831 et de 1851, et surtout d'après celles qui existent entre les décès et les naissances qui ont eu lieu pendant toute la série d'années en observation; ce qui est beaucoup plus positif et plus certain; — fonder sur les mêmes bases les lois de la population et de la mortalité; les constituer, autant que faire se peut, comparativement aux lois générales de la population en France; — et, pour cela, — comparer successivement les moyennes des décès, des naissances et des mariages; — poursuivre cette comparaison entre les naissances et les décès, jusques à l'établir suivant les sexes, suivant leurs rapports avec le mouvement diurne de la terre, et suivant les mois ou les saisons de l'année; — rechercher la proportionnalité des décès suivant les âges, et celle des naissances suivant le nombre et l'état de santé des enfants nouveaux-nés; — faire connaître, enfin, la constitution actuelle de la population au point de vue des âges, et la vie moyenne dans la commune de Florac: — telles sont les propositions que je vais chercher à élucider dans cette statistique.

Pour la rendre plus complète, j'aurais désiré pouvoir étendre mes recherches jusques aux lois de la mortalité, examinée dans ses rapports avec les maladies; mais, à mon grand regret, je me vois encore obligé de laisser subsister cette lacune dans mon Travail. Les documents me manquent à cet égard, et l'on doit reconnaître qu'il est actuellement impossible de les réunir dans les petites villes et dans les communes rurales. Ce résultat ne pourra, en effet, être obtenu, que lorsqu'il y aura, dans chacune d'elles, un médecin préposé aux inhumations et chargé de constater, sur les registres de l'état civil, le genre de mort auquel aura succombé la personne inhumée.

Je dois, enfin, vous prévenir, MESSIEURS, que le point de départ des calculs qui vont suivre sera la moyenne de chaque série de nombres, et que, pour éviter tout écart d'imagination, pour esquiver tous les écueils vers lesquels je pourrais être entraîné par mon sujet, je m'attacherai à ne retirer de ces calculs que des conclusions rigoureuses et parfaitement en rapport avec les documents sur lesquels ils seront appuyés.

Malgré cela, j'espère porter, ainsi, à votre connaissance, quelques faits remarquables et réellement curieux, plusieurs enseignements d'une certaine portée scientifique, et quelques données hygiéniques dignes d'attirer votre attention. Celles-ci auront, surtout, l'avantage de mettre en évidence le côté faible de la question dont je vous entretiens, et de servir à vous indiquer le but vers lequel devront tendre tous les projets d'amélioration que vous pourrez faire dans l'avenir.

A. Mouvement de la population.

Suivant le recensement fait en 1831, la population de la commune de Florac s'élevait, à cette époque, à 2,204 habitants. Dans ce chiffre étaient compris les militaires présents sous les drapeaux, au nombre de 31 : ils ne l'ont plus été dans les divers recensements qui ont suivi. Je suis donc obligé, pour prendre une base identique, de défalquer ce nombre du premier ; ce qui réduit la population de Florac, en 1831, à 2,173 habitants.

D'après le recensement de 1854, cette même population, débarrassée de celle qui est élaguée des relevés statistiques des Communes par l'art. 2 du décret du 1^{er} février 1854, est portée à 2,286 habitants.

Différence, ou augmentation de population : 113.

Or, ce nombre n'est pas, tout-à-fait, d'accord avec celui que l'on obtient, en ne tenant compte que de la différence qui existe entre les naissances et les décès pendant le même laps de temps ; différence, en faveur des naissances, qui donnerait une augmentation de population de 158 habitants, ainsi qu'on peut en juger par le Tableau suivant, qui servira de critérium à certains de nos calculs ultérieurs.

ANNÉES.	POPULATION au début DE L'ANNÉE.	NAISSANCES dans L'ANNÉE.	DÉCÈS dans L'ANNÉE.	DIFFÉRENCE.		POPULATION à la fin DE L'ANNÉE.
				AUGMENTATION de la POPULATION.	DIMINUTION de la POPULATION.	
1831 ¹	2173	40	43	»	3	2170
1832	2170	84	84	»	»	2170
1833	2170	77	52	25	»	2195
1834	2195	71	79	»	8	2187
1835	2187	86	51	35	»	2222
1836	2222	69	61	8	»	2230
1837	2230	90	65	25	»	2255
1838	2255	59	103	»	44	2211
1839	2211	78	49	29	»	2240
1840	2240	63	86	»	23	2217
1841	2217	71	51	20	»	2237
1842	2237	70	57	13	»	2250
1843	2250	59	52	7	»	2257
1844	2257	64	50	14	»	2271
1845	2271	69	54	15	»	2286
1846	2286	76	69	7	»	2293
1847	2293	67	61	6	»	2299
1848	2299	68	59	9	»	2308
1849	2308	93	74	19	»	2327
1850	2327	67	64	3	»	2330
1851 ²	2330	40	39	1	»	2331

Ainsi donc, d'après cette disproportion entre le nombre des naissances et celui des décès, la population aurait dû augmenter de 158 habitants, ci..... 158

Elle ne s'est accrue, en réalité, que de... 113 } Différence : 45

1.—² Pour la première et la dernière année (1831 et 1851), je n'indique, dans ce Tableau, que la moitié des naissances et des décès, le recensement ayant lieu vers le milieu de l'année. Suivant les besoins de la statistique, je remplirai ces deux lacunes.

Cette différence doit, sans contredit, être mise sur le compte du mouvement de la population ; mais elle semble indiquer qu'il y a tendance aux émigrations.

Le mouvement de la population flottante, en effet, est insensible dans la commune de Florac ; les militaires et les fonctionnaires publics en font, pour ainsi dire, tous les frais.

Or, l'on peut dire que les militaires qui quittent la Commune, sont remplacés par ceux qui reviennent dans leurs foyers, puisque le nom de ceux qui manquent à l'appel, pour cause de mort, est consigné sur les registres de l'état civil, et qu'ils comptent au nombre des décès de cette Commune. On ne doit tenir compte que de ceux qui, après avoir terminé leur congé, restent loin de leur pays ; ce qui constitue une véritable émigration.

Quant aux fonctionnaires publics, quelle que soit la série d'années adoptée, l'on peut affirmer qu'il y a, à peu de choses près, compensation entre le nombre de ceux qui s'en vont et celui de leurs remplaçants.

On peut donc, sans crainte, et en faisant large part à toutes causes d'oscillation dans la population, attribuer les deux tiers de ce nombre à l'émigration, et un tiers seulement au mouvement de la population flottante.

D'où il résulte qu'il émigre, au moins, en moyenne, de la commune de Florac :

1. 50 individus par année, ou 3 personnes tous les deux ans.

En définitive, la population, ai-je dit, a augmenté de 143 habitants en vingt ans :

soit, en moyenne, de 5. 65 par année,
ou annuellement de 1 habitant sur 397. 16.

Cette augmentation n'est point proportionnelle à l'accroissement général de la population en France, où l'accroissement annuel, d'après M. Boudin, est de 1 sur 149¹. Aussi le résultat obtenu par ces chiffres

¹ Annales d'hygiène publique, T. XLIV, p. 12.

est-il bien différent, dans les deux cas, pour le doublement de la population.

Le premier chiffre conduit au doublement de la population de Florac, au bout de 390 ans seulement; tandis que, d'après M. Boudin et dans les mêmes conditions, le doublement de la population générale, en France, aurait lieu au bout de 403 ans.

Si maintenant je calcule l'augmentation de la population d'après l'excédant des naissances sur les décès, j'arrive à une proportion encore toute différente, bien que l'inégalité soit moins considérable.

J'obtiens alors, pour Florac, une moyenne annuelle de 7.90, ce qui répond annuellement à un accroissement de 1 habitant sur 284.05, et conduit au doublement de la population en 275 ans environ. Dans les mêmes circonstances, le doublement de la population de la France entière exigerait seulement 132 ans, l'accroissement annuel de la population étant de 1 sur 190¹.

Et cependant, la moyenne des naissances dans la commune de Florac est comparativement plus forte que celle des naissances pour le reste de la France.

Ainsi, la moyenne des naissances à Florac est, de nos jours, de 1 sur 31.10 habitants. Or, depuis 1811, la statistique de la population générale de la France n'a plus fourni de résultat aussi avantageux. Les naissances, au contraire, y ont suivi une marche décroissante telle, que l'on n'y comptait plus en 1847 que 1 naissance sur 39 habitants².

En revanche, la mortalité est bien plus forte, puisque la moyenne des décès pour la commune de Florac est de 1 sur 35.56; tandis qu'elle n'était, en 1846, pour la France en général, que de 1 sur 45³: ce qui explique la différence dans le doublement de la population.

On n'a, pour en juger, qu'à consulter les documents suivants, qui seront les premiers sur lesquels je fonderai les lois de la population et de la mortalité.

¹ Annales d'Hygiène publique, T. XLIV, p. 8.

² Ouvr. cit., T. XLIV, p. 8.

³ Ouvr. cit., T. XLIV, p. 9.

B. Lois de la population et de la mortalité.

1° NAISSANCES ET DÉCÈS.

Si je compare les naissances et les décès entre eux, et si j'établis annuellement cette comparaison, par rapport à la population, telle que je l'ai dénombrée dans le Tableau précédent, j'obtiens les résultats que voici :

ANNÉES.	POPULATION.	NAISSANCES.	HABITANTS pour UNE NAISSANCE.	DÉCÈS.	HABITANTS pour UN DÉCÈS.
1831	2173	80	27. 16	86	25. 26
1832	2170	84	25. 83	84	25. 83
1833	2170	77	28. 18	52	41. 73
1834	2195	71	30. 91	79	27. 78
1835	2187	86	25. 43	51	42. 88
1836	2222	69	32. 20	61	36. 42
1837	2230	90	24. 77	65	34. 30
1838	2255	59	38. 22	103	21. 18
1839	2211	78	28. 34	49	45. 12
1840	2240	63	35. 55	86	26. 04
1841	2217	71	31. 22	51	43. 47
1842	2237	70	31. 95	57	39. 24
1843	2250	59	38. 13	52	43. 26
1844	2257	64	35. 26	50	45. 14
1845	2271	69	32. 91	54	42. 05
1846	2286	76	30. 07	69	33. 13
1847	2293	67	34. 22	61	37. 59
1848	2299	68	33. 80	59	38. 96
1849	2308	93	24. 81	74	31. 18
1850	2327	67	34. 73	64	36. 35
1851	2330	79	29. 49	78	29. 87

D'où je déduis les moyennes suivantes :

Naissances.....	73. 33
Décès.....	65. 95

ce qui fait réellement :

1 naissance sur	31. 40	habitants.
1 décès	— 35. 56	—

Mais ces moyennes varient selon les séries d'années sur lesquelles elles reposent.

En effet, si je prends, dans la même période de temps, les séries de cinq années, comprises d'un recensement à l'autre, j'arrive alors, pour chacune de ces séries, aux moyennes que j'indique ci-après :

1^o Pour les naissances.

De 1831 à 1836..... 79. 60 ; ce qui fait : 1 naissance sur 27. 50 habitants:

1836 à 1841.....	71. 80	—	—	31. 80	—
1841 à 1846.....	66. 60	—	—	33. 89	—
1846 à 1851.....	74. 20	—	—	31. 52	—

2^o Pour les décès.

De 1831 à 1836..... 70. 40 ; ce qui fait : 1 décès sur 32. 69 habitants.

1836 à 1841.....	72. 80	—	—	32. 61	—
1841 à 1846.....	52. 80	—	—	42. 63	—
1846 à 1851.....	65. 40	—	—	35. 44	—

Il résulte, d'abord, de ces documents, que le nombre des naissances et des décès ne suit pas la même progression croissante que la population, et qu'il est, au contraire, proportionnellement, moins considérable, à mesure que la population augmente; ce qui tendrait à prouver : d'un côté, qu'il y a diminution de la fécondité, diminution dont il serait curieux de pouvoir rechercher les causes; et de l'autre, qu'il y a amélioration au point de vue de l'hygiène publique et de la salubrité.

Je ferai remarquer, ensuite, qu'il y a une assez grande variabilité dans les résultats obtenus pour chaque période de cinq années, et que, si l'on jette un coup-d'œil sur les naissances et les décès de chacune des vingt-une années qui composent le Tableau qui précède, on peut facilement se convaincre que cette variabilité est beaucoup plus frappante pour les décès que pour les naissances. On le comprend, du reste, fort aisément, si l'on songe que les maladies sporadiques et endémiques, les constitutions médicales régnantes, et surtout les épidémies, peuvent très-bien expliquer ces différences, quelquefois considérables, qui existent entre les décès, d'une année à l'autre.

Je citerai, également, comme fait saillant qui ressort des documents qui précèdent, l'augmentation considérable des décès en 1838. Pendant cette année, en effet, le nombre des morts a, pour ainsi dire, été doublé, et je ne puis que regretter de n'avoir pu me procurer les renseignements nécessaires pour expliquer cette grande mortalité.

De ces faits, je tirerai encore cette conclusion, qu'une année de forte mortalité est, généralement, suivie ou précédée par une année, pendant laquelle le nombre des décès est bien inférieur à la moyenne.

Enfin, et pour faire ressortir de ces documents tous les enseignements qui en découlent naturellement, je ferai observer la décroissance successive des naissances et des décès pendant les trois premières périodes de cinq années (de 1831 à 1846), et, en quelque sorte, la marche ascendante nouvelle qu'ils semblent reprendre, pendant la quatrième période, de 1846 à 1851.

Cette marche ascendante sera bientôt expliquée par la moyenne des mariages, pendant la même série d'années.

L'accroissement du nombre des mariages, pendant ce laps de temps, donnera, en effet, l'explication du nombre des naissances; et, comme la mortalité est bien plus considérable pendant la première année, et surtout pendant les premiers mois de la vie, il donnera, en même temps, la raison de l'augmentation proportionnelle qui s'est manifestée dans la quantité des décès.

2° MARIAGES.

Vous le voyez, MESSIEURS, toutes les données fournies par les relevés statistiques s'enchaînent naturellement, sont étroitement liées entre elles, et les unes donnent, souvent, l'explication des autres. Examinez, en effet, le Tableau suivant, relatif aux mariages, et vous verrez qu'il vient à l'appui des conclusions que vous venez d'entendre.

ANNÉES.	POPULATION.	MARIAGES.	HABITANTS POUR 1 MARIAGE.
1831	2173	16	135. 81
1832	2170	44	155. »
1833	2170	10	217. »
1834	2195	20	109. 75
1835	2187	16	136. 67
1836	2222	21	105. 80
1837	2230	16	139. 37
1838	2255	10	225. 50
1839	2211	15	147. 40
1840	2240	17	131. 76
1841	2217	19	116. 67
1842	2237	17	131. 58
1843	2250	7	321. 41
1844	2257	13	173. 61
1845	2271	19	119. 52
1846	2286	19	120. 36
1847	2293	14	163. 78
1848	2299	21	109. 47
1849	2308	18	128. 22
1850	2327	28	83. 10
1851	2330	17	137. 05

La moyenne annuelle des mariages , dans la commune de Florac , calculée d'après ces renseignements , est de 16. 52.

Ce qui fait :

1 mariage pour 148. 04 habitants.

En 1846 , cette moyenne a été , pour la France entière , de :

1 mariage pour 131 habitants ¹.

D'où l'on peut , d'abord , conclure , que les mariages sont moins nombreux dans la commune de Florac que dans le reste de la France , proportionnellement à la population.

Cette moyenne varie , également , suivant chaque période de cinq années , écoulée entre chaque recensement. Alors , en effet , on obtient les proportions suivantes :

De 1831 à 1836 , mariages 15. 20 ; ce qui fait : 1 mariage pour 150. 85 habitants .

1836 à 1841 , — 15. 80 ; — : ——— 149. 96 —

1841 à 1846 , — 15. » ; — : ——— 172. 56 —

1846 à 1851 , — 20. » ; — : ——— 120. 98 —

Dans cette période de 21 années , l'on voit donc :

1° Que , de 1831 à 1848 , le chiffre des mariages , pour chaque année , ne s'est jamais éloigné de beaucoup de la moyenne ordinaire , sauf en 1843 (fait que j'ai vainement cherché à expliquer) ;

2° Que , pendant les quinze premières années qui composent les trois premières séries de cinq ans , la moyenne des mariages , pour chaque série , est toujours restée la même , à quelques centièmes de différence près , et qu'elle a été , constamment , inférieure à la moyenne générale ;

3° Que ; dans les cinq dernières années composant la quatrième série , et surtout à partir de l'année 1848 , le chiffre des mariages

¹ Annales d'hygiène , T. XLIV , p. 6.

s'est élevé, annuellement, bien au-dessus, non-seulement des autres moyennes partielles, mais encore de la moyenne générale, et, notamment, en 1850.

Aussi, la moyenne obtenue pour cette dernière série est-elle bien plus considérable que toutes les autres, et la proportion des mariages aux habitants plus forte, même que celle obtenue en 1846, pour la France tout entière.

Je me suis demandé, MESSIEURS, quelle pouvait être la raison de cette augmentation dans le nombre des mariages, et j'ai cru la trouver dans les événements politiques qui se sont déroulés sous nos yeux pendant ces dernières années; dans cette crainte qu'ils ont fait naître dans l'esprit des jeunes hommes de se voir enrôlés et dirigés sur les frontières, et qui les a poussés vers le mariage comme vers un rempart conservateur. Depuis lors, en effet, cette crainte a disparu, les esprits se sont calmés, et l'on a pu voir, pendant l'année 1851, le nombre des mariages redescendre au même chiffre que pendant les années qui ont précédé ce temps de transition.

L'on doit donc regarder cette série d'années comme exceptionnelle, et admettre, au sujet des mariages, dans la commune de Florac, une moyenne un peu moins forte que celle provenant de la série d'années que j'ai choisie.

La plus probable me paraît être celle qui résulte de cette même série d'années, moins celles de 1848, 1849 et 1850.

Elle n'est alors, annuellement, que de 15. 55 mariages, ou de 1 mariage sur 155. 11 habitants.

Il résulte, enfin, de tous les documents qui précèdent, que la comparaison des moyennes de naissances, de décès et de mariages, donne, entre elles, les proportions suivantes :

1 décès pour.....	1. 41 naissances.
1 mariage ———	4. 24 décès.
1 mariage ———	4. 71 naissances.

3° EXAMEN COMPARATIF DES NAISSANCES ET DES DÉCÈS CHEZ LES DEUX SEXES.

Mes recherches, à ce sujet, m'ont fourni matière aux deux Tableaux que je transcris ici.

PREMIER TABLEAU. — NAISSANCES.

ANNÉES.	NAISSANCES		TOTAL.	DIFFÉRENCE	
	MASCULINES.	FÉMININES.		en faveur du SEXE MASCULIN.	en faveur du SEXE FÉMININ.
1831	36	44	80	»	8
1832	45	39	84	6	»
1833	41	36	77	5	»
1834	30	41	71	»	11
1835	51	35	86	16	»
1836	29	40	69	»	11
1837	48	42	90	6	»
1838	28	31	59	»	3
1839	43	35	78	8	»
1840	33	30	63	3	»
1841	37	34	71	3	»
1842	32	38	70	»	6
1843	25	34	59	»	9
1844	33	31	64	2	»
1845	39	30	69	9	»
1846	42	34	76	8	»
1847	36	31	67	5	»
1848	35	33	68	2	»
1849	54	39	93	15	»
1850	26	41	67	»	15
1851	41	38	79	3	»
TOTAUX :	784	756	1540	94	63

DEUXIÈME TABLEAU. — DÉCÈS.

ANNÉES.	DÉCÈS MASCULINS.	DÉCÈS FÉMININS.	TOTAL.	DIFFÉRENCE au préjudice du SEXE MASCULIN.	DIFFÉRENCE au préjudice du SEXE FÉMININ.
1831	49	37	86	12	»
1832	41	43	84	»	2
1833	28	24	52	4	»
1834	42	37	79	5	»
1835	31	20	51	11	»
1836	22	39	61	»	17
1837	22	43	65	»	21
1838	47	56	103	»	9
1839	31	18	49	13	»
1840	39	47	86	»	8
1841	26	25	51	1	»
1842	23	34	57	»	11
1843	25	27	52	»	2
1844	23	27	50	»	4
1845	27	27	54	»	»
1846	34	35	69	»	1
1847	31	30	61	1	»
1848	31	28	59	3	»
1849	35	39	74	»	4
1850	33	31	44	2	»
1851	31	47	78	»	16
TOTAUX :	671	714	1385	52	95

D'où l'on peut conclure : qu'il naît, dans la commune de Florac, plus d'individus du sexe masculin que du sexe féminin, et qu'il meurt plus de personnes du sexe féminin que du sexe masculin :

Qu'annuellement, il y naît : Garçons..... 37. 33

Filles..... 36. »

et qu'il y meurt : Individus du sexe féminin . . . 34. »
 _____ masculin . . . 31. 95

Ce qui fait :

Dans le premier cas, une différence en faveur des garçons, de 1. 33,
 Et dans le second, une différence en faveur des hommes, de 2. 05.

On comprend l'importance de ces faits. Ils prouvent que la population s'accroît plus par les hommes que par les femmes. Or, il serait à désirer que les statistiques générales de la France fournissent de semblables résultats. On pourrait en conclure, d'une manière générale, que les forces offensives et défensives de cette nation tendent continuellement à s'accroître dans des proportions rassurantes pour son avenir.

Quant aux faits particuliers, de quelque importance, qui dérivent des comparaisons annuelles des naissances et des décès par sexe, je ne puis en signaler qu'un seul. Il se rapporte aux décès, et incombe à l'année 1851, pendant laquelle il y a un excédant de mortalité de seize personnes du sexe féminin. Cet excédant doit être attribué à une épidémie de fièvre puerpérale qui a sévi sur les femmes en couches, dans les premiers mois de l'année sus-indiquée.

Ce fait, MESSIEURS, me fait regretter, de nouveau, de ne pas avoir de renseignements sur les maladies, comme causes de mortalité, pendant les 21 années en observation. Avec de semblables données, on pourrait, probablement, expliquer les variations annuelles de la mortalité chez les deux sexes. Et si j'ai une chose à regretter encore, c'est qu'on ne puisse avoir de renseignements positifs sur le sexe des fœtus morts par suite de fausses couches. Il serait également possible, avec eux, de donner la raison des mêmes variations annuelles dans le sexe des individus qui naissent. Il y aurait là matière à observations très-utiles, si elles étaient possibles. Quoi qu'il en soit, il est probable que la disproportion entre les naissances du sexe masculin et du sexe féminin tient à ce qu'il y a plus de filles qui meurent avant de naître, et pendant la vie embryonnaire ou intra-utérine : beaucoup de femmes assurent que les grossesses de filles sont plus pénibles que les grossesses de garçons. On pourrait encore, avec ces renseignements, contrôler cette assertion, qui est, assez généralement, acceptée comme vraie.

4°. COMPARAISON DES NAISSANCES SUIVANT LE NOMBRE DES ENFANTS NOUVEAUX-NÉS.

Voici, maintenant, l'indication de la fréquence relative des naissances de jumeaux :

ANNÉES.	NAISSANCES			NAISSANCES DOUBLES.			MOYENNE DES NAISSANCES DOUBLES CALCULÉE SUR LE CHIFFRE DES NAISSANCES.		MOYENNE DES TOTAUX RÉUNIS. — Naissances pour 1 Jumeau.
	Masculins.	Féminines.	Totaux.	Jumeaux masculins.	Jumeaux féminins.	Totaux.	Naissances pour 1 Jumeau masculin.	Naissances pour 1 Jumeau féminin.	
1831	36	44	80	2	2	4	18.	22.	20.
1832	45	39	84	»	»	»	»	»	»
1833	44	36	77	4	2	6	10.	18.	12.
1834	30	41	71	»	»	»	»	»	»
1835	51	35	86	2	2	4	25.	17.	21.
1836	29	40	69	1	3	4	29.	13.	17.
1837	48	42	90	»	»	»	»	»	»
1838	28	31	59	1	1	2	28.	31.	29.
1839	43	35	78	»	»	»	»	»	»
1840	33	30	63	»	»	»	»	»	»
1841	37	34	71	»	»	»	»	»	»
1842	32	38	70	»	»	»	»	»	»
1843	25	34	59	»	»	»	»	»	»
1844	33	31	64	»	»	»	»	»	»
1845	39	30	69	»	»	»	»	»	»
1846	42	34	76	»	»	»	»	»	»
1847	36	31	67	»	»	»	»	»	»
1848	35	33	68	2	2	4	17.	16.	17.
1849	54	39	93	1	3	4	54.	13.	23.
1850	26	41	67	»	2	2	»	20.	33.
1851	44	38	79	2	»	2	20.	50	39.
TOTAUX :	784	756	1540	46	20	36	49.	37.	42.
								80	77

Je déduis, de cette comparaison, les conclusions suivantes :

1° Le sexe qui compte le moindre nombre de naissances, fournit, néanmoins, le plus grand nombre de jumeaux, puisque, en moyenne, on compte un jumeau du sexe féminin sur 37. 80 naissances, tandis qu'il faut 49 naissances d'enfants mâles pour un jumeau masculin.

2° En somme, la moyenne du rapport des naissances doubles aux naissances simples est de 1 à 42. 77 : moyenne qui, si mes souvenirs ne me trompent point, indiquerait que la proportion des naissances doubles aux naissances ordinaires, par rapport à la population, est un peu plus considérable, chez nous, que dans le reste de la France.

5° NAISSANCES ET DÉCÈS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LE MOUVEMENT DIURNE DE LA TERRE.

Si, continuant la même comparaison entre les naissances et les décès, j'étudie leurs rapports avec les différentes heures du jour, je constate, pour les 1540 naissances et les 1385 décès, compris aux Tableaux qui précèdent, les proportions ci-dessous énoncées :

<i>Naissances.</i>		<i>Décès.</i>	
De minuit à six heures.....	523	De midi à six heures.....	462
De six heures à midi.....	363	De six heures à midi.....	330
De midi à six heures.....	360	De six heures à minuit.....	308
De six heures à minuit.....	281	De minuit à six heures.....	275
Heures inconnues.....	43	Heures inconnues.....	40
Total.....	1540	Total.....	1385

Il résulte, de ces documents, que le maximum des naissances a lieu de minuit à six heures du matin, et le minimum de six heures du soir à minuit, de telle sorte que la progression décroissante des nombres de naissances semble être en rapport avec la décroissance du jour, ou du mouvement diurne de la terre.

Les décès offrent moins de régularité, et paraissent, cependant, offrir, en quelque sorte, une progression inverse, ou en rapport avec l'apparition du soleil sur l'horizon. Le minimum a lieu de minuit à six heures du matin, et le maximum de midi à six heures du soir.

6° RAPPORT DES MORTS-NÉS AUX NAISSANCES.

J'arrive, ensuite, aux différences proportionnelles qui existent entre les naissances et les enfants morts-nés ou faibles de naissance, au nombre desquels je compte tous les enfants qui meurent en naissant, et même ceux qui succombent dans la première quinzaine de leur existence. — J'obtiens, ainsi, pour les 21 années intermédiaires entre 1834 et 1851, les proportions suivantes :

ANNÉES.	NAISSANCES			MORTS-NÉS ET FAIBLES DE NAISSANCE.			MOYENNE DES DÉCÈS CALCULÉE SUR LE CHIFFRE DES NAISSANCES.		MOYENNE DES TOTAUX. 1 sur :
	Masculines.	Féminines.	Totaux.	Masculins.	Féminins.	Totaux.	Masculins, 1 sur :	Féminins, 1 sur :	
1834	36	44	80	4	2	6	9.	22.	43. 33
1835	45	39	84	6	1	7	7. 50	39.	42. »
1836	41	36	77	2	»	2	20. 50	».	38. 50
1837	30	41	71	2	2	4	45.	20. 50	47. 75
1838	51	35	86	9	3	12	5. 66	44. 66	7. 46
1839	29	40	69	2	5	7	14. 50	8.	9. 85
1840	48	42	90	5	4	9	9. 60	10. 50	10. »
1841	28	31	59	6	2	8	4. 66	15. 50	7. 37
1842	43	35	78	1	»	1	43.	».	78. »
1843	33	30	63	2	»	2	16. 50	».	31. 50
1844	37	34	71	2	1	3	».	34.	71. »
1845	32	38	70	1	2	3	32.	19.	23. 33
1846	25	34	59	1	1	2	».	34.	59. »
1847	22	31	53	2	»	2	16. 50	».	32. »
1848	39	30	69	»	2	2	».	15.	34. 50
1849	42	34	76	1	»	1	42.	».	76. »
1850	36	31	67	1	»	1	36.	».	67. »
1851	35	33	68	1	3	4	35.	11.	17. »
	54	39	93	1	1	2	54.	39.	46. 50
	26	41	67	2	3	5	13.	43. 66	13. 40
	41	38	79	5	2	7	8. 20	19.	11. 28
TOTAUX:	784	756	1540	53	34	87	44. 79	22. 23	47. 70

De ce rapprochement, il résulte que le nombre des enfants morts-nés ou faibles de naissance n'est pas très-considérable dans la commune de Florac.

J'ai cherché à comparer ces résultats avec ceux obtenus par M. Trébuchet, pour la ville de Paris; mais je n'ai pu asseoir aucun jugement bien positif sur leurs différences, parce que M. Trébuchet se contente de dire: « qu'il comprend, dans la catégorie des enfants morts-nés, ceux » qui meurent en naissant ou peu de jours après la naissance¹ », sans indiquer le nombre de jours qui a servi de base à ses calculs.

La proportion paraît, cependant, être bien moins considérable, chez nous, que dans la Capitale, puisque, malgré que j'aie étendu cette catégorie aux enfants qui meurent pendant les deux premières semaines de la vie, je n'obtiens :

Pour les garçons,	que :	1 décès sur 14. 79 naissances.
Pour les filles,	que :	1 décès sur 22. 23
Et pour les deux sexes,	que :	1 décès sur 17. 70

tandis que pour Paris, et à domicile, M. Trébuchet indique :

Pour les garçons :.....	1 décès sur 10. 94 naissances.
Pour les filles :.....	_____ 12. 80 _____
Et pour les deux sexes.....	_____ 11. 78 _____

Il est un fait sur lequel ces deux documents sont d'accord : c'est que la moyenne des morts-nés du sexe masculin est plus forte que celle qui incombe au sexe féminin. Seulement, dans notre Commune, la différence, à ce point de vue, est encore bien plus grande, ainsi qu'on peut en juger d'après les indications qui précèdent.

Ce qu'il y a surtout de remarquable en elles, c'est la grande variabilité des moyennes d'une année à l'autre, variabilité qui s'étend depuis

¹ Annales d'hygiène publique, T. XLVI, p. 36.

la moyenne la plus forte qui est de 4 décès sur 4.66 naissances, jusqu'à celle de 1 sur 54, qui est la plus faible, et qui, toutes deux, sont fournies par le sexe masculin, pour lequel, en définitive, elles indiquent la moyenne la plus forte.

Ce que l'on peut observer encore, c'est que la plus forte moyenne obtenue correspond à l'année 1838, pendant laquelle, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, le nombre des décès s'est élevé au chiffre énorme de 103 (la moyenne étant de 65.95).

Cette variabilité dans les décès des nouveaux-nés, en particulier, et celle que j'ai déjà eu lieu de vous faire apprécier dans les décès, en général, trouveraient peut-être leur explication dans les variations continues de la température et dans l'inconstance des saisons dans nos contrées.

On comprend l'importance qu'auraient, ici, des observations météorologiques faites dans les conditions que j'ai fait connaître en demandant la création d'un observatoire dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

7° DIVISION DES NAISSANCES PAR MOIS. — CLASSEMENT DES MOIS SUIVANT LEUR DEGRÉ DE FÉCONDITÉ.

Je termine, enfin, ce que mes recherches statistiques m'ont appris sur les naissances, en les divisant par mois, ainsi que je les ai recueillies dans les registres de l'état civil de la commune de Florac, de même que tous les autres renseignements qui sont relatifs aux décès aussi bien qu'aux naissances.

Je puis, ainsi, établir les Tableaux suivants :

Mois	1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839
Décembre	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Novembre	0	13	1	0	10	1	0	10	1
Octobre	2	0	1	10	1	10	1	10	1
Septembre	3	8	13	1	1	1	1	1	1
Août	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Juillet	8	2	2	2	2	2	2	2	2
Juin	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mai	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avril	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mars	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Février	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Janvier	0	0	0	0	0	0	0	0	0

NAISSANCES PAR MOIS.

	1884	1882	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850	1851	TOTAUX.
Janvier.....	4	6	7	6	7	6	6	7	7	5	7	5	6	2	11	7	5	2	5	8	9	128
Février.....	6	6	2	4	13	4	6	5	8	8	4	2	3	8	6	»	7	7	8	7	8	122
Mars.....	7	9	10	5	11	7	8	6	10	10	6	10	7	2	5	12	5	5	7	10	8	152
Avril.....	9	5	6	8	3	5	3	4	5	5	5	2	3	4	6	6	5	9	12	3	8	120
Mai.....	4	7	3	6	4	5	5	5	2	2	3	5	2	3	4	4	5	2	2	1	7	90
Juin.....	9	3	5	8	6	5	8	6	4	4	4	6	7	9	3	2	6	4	9	3	3	115
Juillet.....	8	5	8	3	10	7	10	8	5	6	5	5	6	4	5	8	9	9	6	3	11	144
Août.....	6	7	6	6	11	7	9	3	5	5	10	3	5	5	5	5	3	7	5	5	5	124
Septembre..	3	8	13	1	8	4	9	2	5	5	7	4	4	8	2	8	7	4	11	3	4	124
Octobre.....	5	6	4	10	7	10	5	3	5	5	11	14	10	8	9	9	5	9	12	10	9	165
Novembre...	9	12	4	9	4	5	14	5	6	6	2	11	3	3	5	7	4	«	7	7	6	128
Décembre...	10	10	9	5	2	4	7	6	2	2	7	3	3	8	6	8	6	10	9	7	1	131
TOTAUX : 80	84	77	71	86	69	90	59	78	63	74	70	59	64	69	76	67	68	93	67	79	1540	

CLASSEMENT DES MOIS SUIVANT LEUR DEGRÉ DE FÉCONDITÉ.

Les mois marqués d'un chiffre occupent, *ex æquo*, le rang indiqué par ce chiffre.

1834	Déc.	2 ^e Avril	3 ^e Juin	2 ^e Nov.	Juillet	5 ^e Mars	4 ^e Sept.	1 ^e Nov.	1834	Déc.	2 ^e Avril	3 ^e Juin	2 ^e Nov.	Juillet	5 ^e Mars	4 ^e Sept.	1 ^e Nov.
1835	Nov.	Déc.	Mars	Sept.	Octob.	Févr.	2 ^e Mars	3 ^e Août	1835	Nov.	Déc.	Mars	Sept.	Octob.	Févr.	2 ^e Mars	3 ^e Août
1836	Sept.	Mars	Déc.	Juillet	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	1836	Sept.	Mars	Déc.	Juillet	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.
1837	Octob.	Nov.	Sept.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août	1837	Octob.	Nov.	Sept.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août
1838	Nov.	Déc.	Mars	Sept.	Octob.	Févr.	2 ^e Mars	3 ^e Août	1838	Nov.	Déc.	Mars	Sept.	Octob.	Févr.	2 ^e Mars	3 ^e Août
1839	Octob.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août	1 ^e Nov.	2 ^e Mars	1839	Octob.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août	1 ^e Nov.	2 ^e Mars
1840	Sept.	Mars	Déc.	Juillet	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	1840	Sept.	Mars	Déc.	Juillet	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.
1841	Octob.	Nov.	Sept.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août	1841	Octob.	Nov.	Sept.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août
1842	Nov.	Déc.	Mars	Sept.	Octob.	Févr.	2 ^e Mars	3 ^e Août	1842	Nov.	Déc.	Mars	Sept.	Octob.	Févr.	2 ^e Mars	3 ^e Août
1843	Octob.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août	1 ^e Nov.	2 ^e Mars	1843	Octob.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août	1 ^e Nov.	2 ^e Mars
1844	Sept.	Mars	Déc.	Juillet	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	1844	Sept.	Mars	Déc.	Juillet	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.
1845	Octob.	Nov.	Sept.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août	1845	Octob.	Nov.	Sept.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août
1846	Nov.	Déc.	Mars	Sept.	Octob.	Févr.	2 ^e Mars	3 ^e Août	1846	Nov.	Déc.	Mars	Sept.	Octob.	Févr.	2 ^e Mars	3 ^e Août
1847	Octob.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août	1 ^e Nov.	2 ^e Mars	1847	Octob.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août	1 ^e Nov.	2 ^e Mars
1848	Sept.	Mars	Déc.	Juillet	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	1848	Sept.	Mars	Déc.	Juillet	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.
1849	Octob.	Nov.	Sept.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août	1849	Octob.	Nov.	Sept.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août
1850	Nov.	Déc.	Mars	Sept.	Octob.	Févr.	2 ^e Mars	3 ^e Août	1850	Nov.	Déc.	Mars	Sept.	Octob.	Févr.	2 ^e Mars	3 ^e Août
1851	Octob.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août	1 ^e Nov.	2 ^e Mars	1851	Octob.	Janv.	4 ^e Mai	1 ^e Octob.	2 ^e Févr.	3 ^e Août	1 ^e Nov.	2 ^e Mars

D'où je puis déduire, de deux manières, la classification des mois, d'après le nombre des naissances, et, par suite, d'après le nombre des conceptions, savoir : en prenant, en premier lieu, pour base de cet ordre, la somme des naissances obtenues, pour chaque mois, dans le premier Tableau ; ou bien, en second lieu, en classant ces mois, d'après le rang qu'ils ont, annuellement, occupé dans le second Tableau.

Je puis, ainsi, tracer les deux classifications suivantes :

ORDRE DES MOIS			
D'APRÈS LA SOMME DES NAISSANCES.		D'APRÈS LEUR RANG ANNUEL.	
MOIS DE CONCEPTION.	MOIS DE NAISSANCE.	MOIS DE CONCEPTION.	MOIS DE NAISSANCE.
Janvier.	Octobre.	Juin.	Mars.
Juin.	Mars.	Janvier.	Octobre.
Octobre.	Juillet.	Octobre.	Juillet.
Mars.	Décembre.	Mars.	Décembre.
Avril.	Janvier.	Avril.	Janvier.
Février.	Novembre.	Février.	Novembre.
Novembre.	Août.	Décembre.	Septembre.
Décembre.	Septembre.	Novembre.	Août.
Mai.	Février.	Juillet.	Avril.
Juillet.	Avril.	Mai.	Février.
Septembre.	Juin.	Septembre.	Juin.
Août.	Mai.	Août.	Mai.

Or, quel que soit le mode de classement adopté, le résultat est, à peu

près, le même : le mois le plus froid et le plus inoccupé de l'hiver, et le seul mois de la belle saison, durant lequel nous puissions raisonnablement espérer de ressentir les douces et chaleureuses impulsions du printemps, janvier et juin, se disputent le premier rang, et offrent les *maxima* de conceptions; tandis que le mois d'août, le mois le plus chaud et le plus débilitant de l'année, présente les *minima* dans les deux cas.

Mais un fait qui ressort des documents précédents; qui est bien plus remarquable, parce qu'il indique l'influence des préoccupations morales sur les conceptions; et qui, à cet égard, n'a pas besoin de commentaires; c'est l'absence des naissances durant le mois de novembre 1848, et, par suite, le défaut de conceptions, durant les quelques semaines qui ont précédé ou suivi la Révolution de février.

D'après mes recherches dans les registres de l'état civil de la commune de Florac, je me suis, en effet, convaincu qu'il n'y a eu aucune naissance, du 28 octobre au 6 décembre 1848; ce qui, d'après les lois ordinaires de la gestation, indique qu'il n'y a eu aucune conception, du 3 février au 11 mars de la même année, vingt jours avant et dix-huit jours après la Révolution du 23 février.

Et cependant, je viens de le faire voir, les mois de février et de mars occupent un rang élevé (4^e et 6^e) dans les Tableaux de classification qui précèdent.

Pendant cette longue série d'années, ce fait ne s'est reproduit qu'une autre fois, et cela, durant le mois de février 1846 pour les naissances, correspondant au mois de mai 1845 pour les conceptions. Jusqu'à présent, celui-ci est demeuré, pour moi, inexplicable, comme, au reste, tous les faits de cette nature antérieurs au mois de septembre 1845, époque à laquelle je suis venu me fixer à Florac; et j'ai vainement cherché à m'éclairer à cet égard.

Jusqu'à preuve contraire, il faut donc l'admettre comme cas fortuit; ce qui, d'ailleurs, serait beaucoup moins étonnant pour le mois de mai, que pour les mois de février et de mars, puisqu'il n'occupe qu'un des derniers rangs, dans le classement des mois, d'après l'ordre de la décroissance des conceptions.

près, le même le mois le plus froid et le plus inoccupé de l'hiver, et le seul mois de l'année où les conceptions sont le plus nombreuses.

8° DÉCÈS SUIVANT LES AGES ET SUIVANT LES SEXES.
 J'ai relevé, également, pour les années comprises entre 1831 et 1851, tous les décès, par âge et par sexe, depuis la naissance jusques à 100 ans.

Ces relevés, abstraction faite de la nature des maladies qui ont causé la mort, ont produit les résultats suivants :

Après mes recherches dans les registres de l'état civil de la commune de Florac, je me suis, en effet, aperçu qu'il n'y a eu aucune naissance, du 28 octobre au 6 décembre 1848 ; ce qui, d'après les lois ordinaires de la gestation, indique qu'il n'y a eu aucune conception, du 3 février au 14 mars de la même année, vingt jours avant et dix-huit jours après la révolution du 23 février.

Et cependant, je viens de le faire voir, les mois de février et de mars occupent un rang élevé (4^e et 6^e) dans les Tableaux de classification qui précèdent.

Pendant cette longue série d'années, ce fait ne s'est reproduit qu'une seule fois, et cela, durant le mois de février 1846 pour les naissances, correspondant au mois de mai 1845 pour les conceptions. Jusqu'à présent, celui-ci est demeuré, pour moi, inexplicable, comme, au reste, tous les faits de cette nature antérieurs au mois de septembre 1845. époque à laquelle je suis venu me fixer à Florac ; et j'ai vainement cherché à m'éclairer à cet égard.

Jusqu'à preuve contraire, il faut donc l'admettre comme cas fortuit ; ce qui, d'ailleurs, serait beaucoup moins étonnant pour le mois de mai que pour les mois de février et de mars, puisqu'il n'occupe qu'un des derniers rangs, dans le classement des mois, d'après l'ordre de la décroissance des conceptions.

DÉCÈS A DOMICILE.

AGES.	1831		1832		1833		1834		1835		1836		1837		1838		1839		1840		1841		1842		1843		1844		1845		1846		1847		1848		1849		1850		1851		TOTAL par SEXES.		TOTAL GÉNÉRAL.	
	M.	F.																																												
0 à 3 mois	9	5	8	4	6	2	5	6	10	5	2	9	6	5	8	5	4	1	2	3	1	1	2	4	3	2	1	3	2	3	2	2	1	2	5	3	2	2	5	8	6	88	75	163		
3 à 6 mois	»	4	»	»	4	»	»	»	»	»	4	1	»	»	2	1	1	»	1	»	»	»	4	1	1	»	2	1	1	1	»	1	1	1	»	»	»	2	1	1	12	12	24			
6 ^m à 1 an	4	»	4	3	2	3	»	3	1	»	»	2	1	4	5	2	1	5	3	2	1	1	4	3	»	1	»	1	1	2	3	4	1	1	1	4	4	5	2	1	46	34	80			
1 à 2 ans	6	3	6	6	3	3	8	6	3	3	7	4	2	4	11	13	2	3	7	10	4	2	3	5	3	4	1	4	6	»	7	8	5	3	3	5	6	4	5	2	3	6	104	98	199	
2 à 3 ans	6	»	4	2	2	4	»	4	»	4	4	»	2	1	4	»	2	1	4	»	2	3	1	3	1	»	2	1	»	2	1	2	3	2	1	2	1	2	4	1	1	2	33	36	69	
3 à 4 ans	3	2	2	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	2	4	1	»	3	3	»	1	»	1	»	1	»	1	»	»	»	2	»	»	3	»	1	»	1	»	1	»	1	46	21	37
4 à 6 ans	4	1	»	»	1	»	6	»	1	3	»	3	»	4	»	5	»	»	2	3	»	1	»	»	2	1	1	1	»	»	1	1	»	»	»	»	1	»	»	1	»	1	46	21	37	
6 à 8 ans	4	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	1	»	2	1	»	1	»	»	»	1	1	1	1	2	»	1	1	»	1	»	»	»	1	»	1	3	12	14	26		
8 à 10 ans	»	1	»	1	»	»	1	»	»	»	4	»	2	»	2	1	»	»	»	1	1	»	»	1	1	1	»	1	»	2	»	2	1	»	»	3	»	1	1	1	7	16	23			
10 à 15 ans	»	2	1	1	1	»	3	»	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	»	2	1	2	1	1	3	14	22	36			
15 à 20 ans	»	1	1	»	»	»	4	»	1	»	1	»	1	»	1	»	1	»	1	»	2	1	1	1	1	1	1	1	2	»	2	»	1	1	»	2	»	1	»	»	1	»	7	16	23	
20 à 25 ans	4	1	»	2	1	1	3	»	1	»	1	»	2	1	1	»	1	»	1	1	1	1	1	1	1	3	3	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	4	1	2	14	22	36			
25 à 30 ans	»	2	1	2	2	1	»	»	»	»	2	1	2	»	2	1	»	2	1	»	1	2	1	2	»	1	»	1	1	»	1	»	»	»	3	2	1	»	3	13	19	32				
30 à 35 ans	4	3	»	2	1	»	3	1	»	1	1	2	1	»	4	»	2	1	»	2	1	»	2	»	»	»	3	1	1	2	»	»	1	2	»	1	2	1	1	15	24	39				
35 à 40 ans	4	3	»	»	1	1	»	2	»	»	»	1	2	»	3	1	»	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19	26	45		
40 à 45 ans	4	3	1	3	»	»	2	»	»	»	»	1	2	»	3	1	»	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	2	2	3	2	1	»	1	1	1	1	1	1	19	26	45	
45 à 50 ans	4	»	2	2	»	3	2	»	1	»	1	»	2	2	2	1	»	»	»	»	»	1	1	1	1	1	1	1	1	2	»	2	»	1	»	1	»	1	»	1	»	16	14	30		
50 à 55 ans	4	2	»	1	»	1	»	1	1	2	»	2	3	4	2	1	3	»	1	»	1	1	»	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	»	20	20	40		
55 à 60 ans	4	1	1	»	1	2	3	1	2	1	1	2	1	1	1	»	1	»	»	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	»	1	2	19	23	42				
60 à 65 ans	»	»	»	»	2	»	4	1	3	»	2	4	1	1	2	1	3	1	3	4	»	2	5	4	»	2	1	1	1	»	3	2	1	2	2	»	3	2	32	28	60					
65 à 70 ans	4	1	1	4	»	3	4	»	2	2	1	6	1	3	4	2	1	1	3	2	2	3	4	2	»	3	»	2	4	1	3	1	4	2	1	2	1	1	2	1	4	41	43	84		
70 à 75 ans	4	2	1	4	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2	1	3	2	1	2	4	1	»	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	36	33	69	
75 à 80 ans	4	3	4	3	2	1	2	1	1	1	2	1	1	5	2	1	1	1	2	1	1	1	3	1	3	2	4	4	»	3	»	2	2	1	1	1	2	»	5	38	34	72				
80 à 85 ans	2	1	2	1	1	2	2	3	»	2	1	3	»	1	»	1	1	3	3	1	»	3	»	2	3	»	1	»	1	1	1	1	1	1	1	»	3	1	2	»	1	23	29	52		
85 à 90 ans	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»	»	2	1	»	»	2	1	1	1	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	2	6			
90 à 95 ans	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	2	6		
95 à 100 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2		
Totaux partiels..	49	37	44	43	28	24	42	37	31	20	22	39	22	43	47	56	31	18	39	47	26	25	23	34	25	27	23	27	27	27	34	35	31	30	31	28	35	39	33	34	31	47	674	744		
Totaux généraux.	86		84		52		79		54		64		65		103		49		86		54		57		52		50		54		69		61		59		74		64		78		1385		1385	

Examinez ces documents, MESSIEURS, et vous verrez qu'on peut en conclure, d'une manière générale, que la mortalité la plus forte a lieu de 1 à 2 ans; qu'elle est aussi très-considérable de la naissance à 3 mois; que les enfants du sexe masculin comptent, à cette période de la vie, beaucoup plus de victimes que les enfants du sexe féminin; que cette proportion continue jusqu'à l'âge de 4 ans; mais, qu'à partir de cette époque, la mortalité des filles commence à l'emporter sur celle des garçons, et que cette différence continue et est surtout très-sensible de 8 à 45 ans. Après cet âge, il n'y a plus d'inégalité marquée entre la mortalité des deux sexes.

Si je compare ces résultats avec ceux obtenus, pour Paris, par M. Trébuchet, je constate une différence notable entre les décès du premier âge.

A Paris¹, c'est de la naissance à 3 mois que l'on remarque le plus grand nombre de décès. La mortalité est également forte de 1 à 2 ans; mais le nombre des morts, à cette seconde époque de la vie, ne s'élève pas à la moitié de celui que l'on observe à la première période.

Dans la commune de Florac, on peut le voir, c'est, à peu près, le contraire qui arrive. Seulement, la disproportion entre les deux nombres de décès, obtenus à ces deux âges de la vie, est bien moins forte, puisqu'elle n'est que d'un cinquième.

J'attribue cette différence à plusieurs causes: d'abord, à l'influence du climat sur la dentition; ensuite, à l'allaitement maternel, plus généralement mis en pratique dans les petites villes que dans les grandes, ce qui préserve les enfants pendant les premiers mois de la vie; et, enfin, à la prolongation, outre mesure, de ce même allaitement, ce qui produit des résultats complètement opposés à ceux que l'on veut et que l'on croit obtenir.

9° INFLUENCE DES SAISONS SUR LA MORTALITÉ.

Pour connaître cette influence, j'ai divisé les décès par mois, ainsi qu'il suit :

¹ Annales d'hygiène publique, T. XLVI, pp. 33, 34 et 35. — T. XLVIII, p. 154.

DÉCÈS PAR MOIS.

	1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850	1851	TOTAUX.
Janvier.....	4	2	5	5	6	10	10	10	8	6	3	3	3	2	4	4	4	7	6	4	7	115
Février.....	4	11	3	8	9	4	6	5	2	8	3	5	5	3	2	2	3	4	1	6	3	98
Mars.....	7	6	4	3	6	7	7	6	5	6	3	7	3	5	6	7	6	3	3	7	13	119
Avril.....	7	6	6	12	3	6	9	3	7	6	4	3	3	7	3	3	6	2	5	6	8	115
Mai.....	4	7	1	3	4	4	5	11	4	»	7	9	2	3	2	4	2	5	3	7	5	93
Juin.....	4	5	7	7	3	4	4	5	7	6	7	3	5	3	2	7	5	7	4	4	3	102
Juillet.....	10	8	2	8	3	5	2	8	2	6	6	4	4	6	7	10	8	5	9	1	7	121
Août.....	15	11	6	12	7	6	4	21	6	2	4	3	2	2	11	11	5	11	9	6	1	155
Septembre..	14	13	4	4	3	7	3	11	2	21	3	3	9	5	8	3	3	5	9	5	8	143
Octobre.....	9	5	2	6	1	3	3	7	1	12	1	3	13	4	2	4	8	2	8	4	7	105
Novembre..	2	8	8	7	5	4	5	4	»	7	4	5	2	3	4	5	4	6	11	8	8	110
Décembre...	9	2	4	4	1	2	7	12	5	6	6	4	1	7	2	9	7	2	6	6	8	110
TOTAUX : 86	84	52	79	51	61	65	103	49	86	51	57	52	50	54	69	61	59	74	64	78	1385	

De la sorte, j'obtiens, comme il suit, l'ordre annuel de chaque mois :

CLASSEMENT DES MOIS SUIVANT LEUR DEGRÉ DE MORTALITÉ.

Les mois marqués d'un chiffre occupent, en ordre, le rang indiqué par ce chiffre.

1834	Août	1832	Sept.	1830	Nov.	1828	Nov.	1826	Nov.	1824	Nov.	1822	Nov.	1820	Nov.	1818	Nov.	1816	Nov.	1814	Nov.	1812	Nov.	1810	Nov.	1808	Nov.	1806	Nov.	1804	Nov.	1802	Nov.	1800	Nov.	1798	Nov.	1796	Nov.	1794	Nov.	1792	Nov.	1790	Nov.	1788	Nov.	1786	Nov.	1784	Nov.	1782	Nov.	1780	Nov.	1778	Nov.	1776	Nov.	1774	Nov.	1772	Nov.	1770	Nov.	1768	Nov.	1766	Nov.	1764	Nov.	1762	Nov.	1760	Nov.	1758	Nov.	1756	Nov.	1754	Nov.	1752	Nov.	1750	Nov.	1748	Nov.	1746	Nov.	1744	Nov.	1742	Nov.	1740	Nov.	1738	Nov.	1736	Nov.	1734	Nov.	1732	Nov.	1730	Nov.	1728	Nov.	1726	Nov.	1724	Nov.	1722	Nov.	1720	Nov.	1718	Nov.	1716	Nov.	1714	Nov.	1712	Nov.	1710	Nov.	1708	Nov.	1706	Nov.	1704	Nov.	1702	Nov.	1700	Nov.	1698	Nov.	1696	Nov.	1694	Nov.	1692	Nov.	1690	Nov.	1688	Nov.	1686	Nov.	1684	Nov.	1682	Nov.	1680	Nov.	1678	Nov.	1676	Nov.	1674	Nov.	1672	Nov.	1670	Nov.	1668	Nov.	1666	Nov.	1664	Nov.	1662	Nov.	1660	Nov.	1658	Nov.	1656	Nov.	1654	Nov.	1652	Nov.	1650	Nov.	1648	Nov.	1646	Nov.	1644	Nov.	1642	Nov.	1640	Nov.	1638	Nov.	1636	Nov.	1634	Nov.	1632	Nov.	1630	Nov.	1628	Nov.	1626	Nov.	1624	Nov.	1622	Nov.	1620	Nov.	1618	Nov.	1616	Nov.	1614	Nov.	1612	Nov.	1610	Nov.	1608	Nov.	1606	Nov.	1604	Nov.	1602	Nov.	1600	Nov.	1598	Nov.	1596	Nov.	1594	Nov.	1592	Nov.	1590	Nov.	1588	Nov.	1586	Nov.	1584	Nov.	1582	Nov.	1580	Nov.	1578	Nov.	1576	Nov.	1574	Nov.	1572	Nov.	1570	Nov.	1568	Nov.	1566	Nov.	1564	Nov.	1562	Nov.	1560	Nov.	1558	Nov.	1556	Nov.	1554	Nov.	1552	Nov.	1550	Nov.	1548	Nov.	1546	Nov.	1544	Nov.	1542	Nov.	1540	Nov.	1538	Nov.	1536	Nov.	1534	Nov.	1532	Nov.	1530	Nov.	1528	Nov.	1526	Nov.	1524	Nov.	1522	Nov.	1520	Nov.	1518	Nov.	1516	Nov.	1514	Nov.	1512	Nov.	1510	Nov.	1508	Nov.	1506	Nov.	1504	Nov.	1502	Nov.	1500	Nov.	1498	Nov.	1496	Nov.	1494	Nov.	1492	Nov.	1490	Nov.	1488	Nov.	1486	Nov.	1484	Nov.	1482	Nov.	1480	Nov.	1478	Nov.	1476	Nov.	1474	Nov.	1472	Nov.	1470	Nov.	1468	Nov.	1466	Nov.	1464	Nov.	1462	Nov.	1460	Nov.	1458	Nov.	1456	Nov.	1454	Nov.	1452	Nov.	1450	Nov.	1448	Nov.	1446	Nov.	1444	Nov.	1442	Nov.	1440	Nov.	1438	Nov.	1436	Nov.	1434	Nov.	1432	Nov.	1430	Nov.	1428	Nov.	1426	Nov.	1424	Nov.	1422	Nov.	1420	Nov.	1418	Nov.	1416	Nov.	1414	Nov.	1412	Nov.	1410	Nov.	1408	Nov.	1406	Nov.	1404	Nov.	1402	Nov.	1400	Nov.	1398	Nov.	1396	Nov.	1394	Nov.	1392	Nov.	1390	Nov.	1388	Nov.	1386	Nov.	1384	Nov.	1382	Nov.	1380	Nov.	1378	Nov.	1376	Nov.	1374	Nov.	1372	Nov.	1370	Nov.	1368	Nov.	1366	Nov.	1364	Nov.	1362	Nov.	1360	Nov.	1358	Nov.	1356	Nov.	1354	Nov.	1352	Nov.	1350	Nov.	1348	Nov.	1346	Nov.	1344	Nov.	1342	Nov.	1340	Nov.	1338	Nov.	1336	Nov.	1334	Nov.	1332	Nov.	1330	Nov.	1328	Nov.	1326	Nov.	1324	Nov.	1322	Nov.	1320	Nov.	1318	Nov.	1316	Nov.	1314	Nov.	1312	Nov.	1310	Nov.	1308	Nov.	1306	Nov.	1304	Nov.	1302	Nov.	1300	Nov.	1298	Nov.	1296	Nov.	1294	Nov.	1292	Nov.	1290	Nov.	1288	Nov.	1286	Nov.	1284	Nov.	1282	Nov.	1280	Nov.	1278	Nov.	1276	Nov.	1274	Nov.	1272	Nov.	1270	Nov.	1268	Nov.	1266	Nov.	1264	Nov.	1262	Nov.	1260	Nov.	1258	Nov.	1256	Nov.	1254	Nov.	1252	Nov.	1250	Nov.	1248	Nov.	1246	Nov.	1244	Nov.	1242	Nov.	1240	Nov.	1238	Nov.	1236	Nov.	1234	Nov.	1232	Nov.	1230	Nov.	1228	Nov.	1226	Nov.	1224	Nov.	1222	Nov.	1220	Nov.	1218	Nov.	1216	Nov.	1214	Nov.	1212	Nov.	1210	Nov.	1208	Nov.	1206	Nov.	1204	Nov.	1202	Nov.	1200	Nov.	1198	Nov.	1196	Nov.	1194	Nov.	1192	Nov.	1190	Nov.	1188	Nov.	1186	Nov.	1184	Nov.	1182	Nov.	1180	Nov.	1178	Nov.	1176	Nov.	1174	Nov.	1172	Nov.	1170	Nov.	1168	Nov.	1166	Nov.	1164	Nov.	1162	Nov.	1160	Nov.	1158	Nov.	1156	Nov.	1154	Nov.	1152	Nov.	1150	Nov.	1148	Nov.	1146	Nov.	1144	Nov.	1142	Nov.	1140	Nov.	1138	Nov.	1136	Nov.	1134	Nov.	1132	Nov.	1130	Nov.	1128	Nov.	1126	Nov.	1124	Nov.	1122	Nov.	1120	Nov.	1118	Nov.	1116	Nov.	1114	Nov.	1112	Nov.	1110	Nov.	1108	Nov.	1106	Nov.	1104	Nov.	1102	Nov.	1100	Nov.	1098	Nov.	1096	Nov.	1094	Nov.	1092	Nov.	1090	Nov.	1088	Nov.	1086	Nov.	1084	Nov.	1082	Nov.	1080	Nov.	1078	Nov.	1076	Nov.	1074	Nov.	1072	Nov.	1070	Nov.	1068	Nov.	1066	Nov.	1064	Nov.	1062	Nov.	1060	Nov.	1058	Nov.	1056	Nov.	1054	Nov.	1052	Nov.	1050	Nov.	1048	Nov.	1046	Nov.	1044	Nov.	1042	Nov.	1040	Nov.	1038	Nov.	1036	Nov.	1034	Nov.	1032	Nov.	1030	Nov.	1028	Nov.	1026	Nov.	1024	Nov.	1022	Nov.	1020	Nov.	1018	Nov.	1016	Nov.	1014	Nov.	1012	Nov.	1010	Nov.	1008	Nov.	1006	Nov.	1004	Nov.	1002	Nov.	1000	Nov.	998	Nov.	996	Nov.	994	Nov.	992	Nov.	990	Nov.	988	Nov.	986	Nov.	984	Nov.	982	Nov.	980	Nov.	978	Nov.	976	Nov.	974	Nov.	972	Nov.	970	Nov.	968	Nov.	966	Nov.	964	Nov.	962	Nov.	960	Nov.	958	Nov.	956	Nov.	954	Nov.	952	Nov.	950	Nov.	948	Nov.	946	Nov.	944	Nov.	942	Nov.	940	Nov.	938	Nov.	936	Nov.	934	Nov.	932	Nov.	930	Nov.	928	Nov.	926	Nov.	924	Nov.	922	Nov.	920	Nov.	918	Nov.	916	Nov.	914	Nov.	912	Nov.	910	Nov.	908	Nov.	906	Nov.	904	Nov.	902	Nov.	900	Nov.	898	Nov.	896	Nov.	894	Nov.	892	Nov.	890	Nov.	888	Nov.	886	Nov.	884	Nov.	882	Nov.	880	Nov.	878	Nov.	876	Nov.	874	Nov.	872	Nov.	870	Nov.	868	Nov.	866	Nov.	864	Nov.	862	Nov.	860	Nov.	858	Nov.	856	Nov.	854	Nov.	852	Nov.	850	Nov.	848	Nov.	846	Nov.	844	Nov.	842	Nov.	840	Nov.	838	Nov.	836	Nov.	834	Nov.	832	Nov.	830	Nov.	828	Nov.	826	Nov.	824	Nov.	822	Nov.	820	Nov.	818	Nov.	816	Nov.	814	Nov.	812	Nov.	810	Nov.	808	Nov.	806	Nov.	804	Nov.	802	Nov.	800	Nov.	798	Nov.	796	Nov.	794	Nov.	792	Nov.	790	Nov.	788	Nov.	786	Nov.	784	Nov.	782	Nov.	780	Nov.	778	Nov.	776	Nov.	774	Nov.	772	Nov.	770	Nov.	768	Nov.	766	Nov.	764	Nov.	762	Nov.	760	Nov.	758	Nov.	756	Nov.	754	Nov.	752	Nov.	750	Nov.	748	Nov.	746	Nov.	744	Nov.	742	Nov.	740	Nov.	738	Nov.	736	Nov.	734	Nov.	732	Nov.	730	Nov.	728	Nov.	726	Nov.	724	Nov.	722	Nov.	720	Nov.	718	Nov.	716	Nov.	714	Nov.	712	Nov.	710	Nov.	708	Nov.	706	Nov.	704	Nov.	702	Nov.	700	Nov.	698	Nov.	696	Nov.	694	Nov.	692	Nov.	690	Nov.	688	Nov.	686	Nov.	684	Nov.	682	Nov.	680	Nov.	678	Nov.	676	Nov.	674	Nov.	672	Nov.	670	Nov.	668	Nov.	666	Nov.	664	Nov.	662	Nov.	660	Nov.	658	Nov.	656	Nov.	654	Nov.	652	Nov.	650	Nov.	648	Nov.	646	Nov.	644	Nov.	642	Nov.	640	Nov.	638	Nov.	636	Nov.	634	Nov.	632	Nov.	630	Nov.	628	Nov.	626	Nov.	624	Nov.	622	Nov.	620	Nov.	618	Nov.	616	Nov.	614	Nov.	612	Nov.	610	Nov.	608	Nov.	606	Nov.	604	Nov.	602	Nov.	600	Nov.	598	Nov.	596	Nov.	594	Nov.	592	Nov.	590	Nov.	588	Nov.	586	Nov.	584	Nov.	582	Nov.	580	Nov.	578	Nov.	576	Nov.	574	Nov.	572	Nov.	570	Nov.	568	Nov.	566	Nov.	564	Nov.	562	Nov.	560	Nov.	558	Nov.	556	Nov.	554	Nov.	552	Nov.	550	Nov.	548	Nov.	546	Nov.	544	Nov.	542	Nov.	540	Nov.	538	Nov.	536	Nov.	534	Nov.	532	Nov.	530	Nov.	528	Nov.	526	Nov.	524	Nov.	522	Nov.	520	Nov.	518	Nov.	516	Nov.	514	Nov.	512	Nov.	510	Nov.	508	Nov.	506	Nov.	504	Nov.	502	Nov.	500	Nov.	498	Nov.	496	Nov.	494	Nov.	492	Nov.	490	Nov.	488	Nov.	486	Nov.	484	Nov.	482	Nov.	480	Nov.	478	Nov.	476	Nov.	474	Nov.	472	Nov.	470	Nov.	468	Nov.	466	Nov.	464	Nov.	462	Nov.	460	Nov.	458	Nov.	456	Nov.	454	Nov.	452	Nov.	450	Nov.	448	Nov.	446	Nov.	444	Nov.	442	Nov.	440	Nov.	438	Nov.	436	Nov.	434	Nov.	432	Nov.	430	Nov.	428	Nov.	426	Nov.	424	Nov.	422	Nov.	420	Nov.	418	Nov.	416	Nov.	414	Nov.	412	Nov.	410	Nov.	408	Nov.	406	Nov.	404	Nov.	402	Nov.	400	Nov.	398	Nov.	396	Nov.	394	Nov.	392	Nov.	390	Nov.	388	Nov.	386	Nov.	384	Nov.	382	Nov.	380	Nov.	378	Nov.	376	Nov.	374	Nov.	372	Nov.	370	Nov.	368	Nov.	366	Nov.	364	Nov.	362	Nov.	360	Nov.	358	Nov.	356	Nov.	354	Nov.	352	Nov.	350	Nov.	348	Nov.	346	Nov.	344	Nov.	342	Nov.	340	Nov.	338	Nov.	336	Nov.	334	Nov.	332	Nov.	330	Nov.	328	Nov.	326	Nov.	324	Nov.	322	Nov.	320	Nov.	318	Nov.	316	Nov.	314	Nov.	312	Nov.	310	Nov.	308	Nov.	306	Nov.	304	Nov.	302	Nov.	300	Nov.	298	Nov.	296	Nov.	294	Nov.	292	Nov.	290	Nov.	288	Nov.	286	Nov.	284	Nov.	282	Nov.	280	Nov.	278	Nov.	276	Nov.	274	Nov.	272	Nov.	270	Nov.	268	Nov.	266	Nov.	264	Nov.	262	Nov.	260	Nov.	258	Nov.	256	Nov.	254	Nov.	252	Nov.	250	Nov.	248	Nov.	246	Nov.	244	Nov.	242	Nov.	240	Nov.	238	Nov.	236	Nov.	234	Nov.	232	Nov.	230	Nov.	228	Nov.	226	Nov.	224	Nov.	222	Nov.	220	Nov.	218	Nov.	216	Nov.	214	Nov.	212	Nov.	210	Nov.	208	Nov.	206	Nov.	204	Nov.	202	Nov.	200	Nov.	198	Nov.	196	Nov.	194	Nov.	192	Nov.	190	Nov.	188	Nov.	186	Nov.	184	Nov.	182	Nov.	180	Nov.	178	Nov.	176	Nov.	174	Nov.	172	Nov.	170	Nov.	168	Nov.	166	Nov.	164	Nov.	162	Nov.	160	Nov.	158	Nov.	156	Nov.</
------	------	------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	--------

De là, deux manières d'indiquer l'ordre des mois suivant leur mortalité.

ORDRE DES MOIS.

PREMIER CAS.	DEUXIÈME CAS.
Août.	Août.
Septembre.	Septembre.
Juillet.	Juillet.
Mars.	Janvier.
Janvier.	Mars.
Avril. } <i>Ex æquo.</i>	Novembre. } <i>Ex æquo.</i>
Novembre. } <i>Ex æquo.</i>	Avril.
Décembre.	Décembre.
Octobre.	Juin.
Juin.	Février.
Février.	Octobre.
Mai.	Mai.

L'été paraît donc être la saison la plus meurtrière de l'année. On peut, du reste, d'après ces données, ranger les saisons elles-mêmes dans l'ordre suivant :

ÉTÉ,
HIVER,
AUTOMNE,
PRINTEMPS.

C'est dans le mois d'août que l'on observe le maximum des décès, et dans le mois de mai, le minimum.

C. Constitution de la population au point de vue des âges.

D'après le recensement de 1851, la population de la commune de Florac, à ce point de vue, est ainsi constituée :

AGES.	GARÇONS.	HOMMES MARIÉS.	VEUFS.	FILLES.	FEMMES MARIÉES.	VEUVES.	TOTAL.
0 à 1 an.	22	»	»	25	»	»	47
1 à 2 ans.	26	»	»	27	»	»	53
2 à 3 ans.	32	»	»	19	»	»	51
3 à 4 ans.	19	»	»	24	»	»	43
4 à 6 ans.	53	»	»	41	»	»	94
6 à 8 ans.	40	»	»	43	»	»	83
8 à 10 ans.	44	»	»	37	»	»	81
10 à 15 ans.	116	»	»	82	»	»	198
15 à 20 ans.	83	»	»	82	5	»	170
20 à 25 ans.	61	7	»	62	48	»	178
25 à 30 ans.	36	41	1	17	71	2	168
30 à 35 ans.	38	54	3	14	58	3	170
35 à 40 ans.	19	54	2	9	57	2	143
40 à 45 ans.	9	72	5	9	70	7	172
45 à 50 ans.	8	60	11	9	44	7	139
50 à 55 ans.	6	45	9	3	36	14	113
55 à 60 ans.	6	50	14	10	29	10	119
60 à 65 ans.	2	35	8	2	24	22	93
65 à 70 ans.	3	25	10	4	19	10	71
70 à 75 ans.	2	18	7	2	8	13	50
75 à 80 ans.	»	10	6	»	5	17	38
80 à 85 ans.	»	2	1	»	»	8	11
85 à 90 ans.	»	»	»	»	»	1	1
90 à 100 ans.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux partiels : 625		473	77	521	474	116	
Totaux généraux :		1175		1111			2286

D'où je déduis, ainsi qu'il suit, la constitution de cette même population, suivant les diverses périodes de la vie :

PÉRIODES.	CLASSES.	CARACTÈRES.	NOMBRE.	TOTAL.
1^{re} Période. PÉRIODE D'AUGMENT. <i>Incrementum.</i>	VIE EMBRYONNAIRE ET FŒTALE.	VÉGÉTATION.	Résultats inconnus.	2286
	ENFANCE. Enfants de 0 à 15 ans.	Accroissement physique, rapide, total et continu. Développement intellectuel, moins prompt, moins sensible, mais également continu. Age d'innocence et de passions instinc- tives.	650	
	JEUNESSE. Jeunes gens et jeunes-hommes de 15 à 30 ans.	Accroissement physique, insensible ou partiel. Développement intellectuel, sensible, rapide et continu. Age d'effervescence et de passions généreuses.	516	
2^e Période. PÉRIODE D'ÉTAT. <i>Status.</i>	AGE MUR. Hommes ou hommes faits de 30 à 45 ans.	Summum d'intelligence. Dégradation physique, nulle ou insen- sible. Age de raison et de passions réfléchies.	485	
	PREMIÈRE VIEILLESSE ou VIEILLESSE COMMENÇANTE. Jeunes-vieillards de 45 à 60 ans.	Dégradation physique, partielle, mais sensible. Simple affaiblissement de l'intelli- gence. Commencement de l'âge des passions efféminées et égoïstes.	371	
3^e Période. PÉRIODE DE DÉCLIN. <i>Decrementum.</i>	DEUXIÈME VIEILLESSE ou VIEILLESSE CONFIRMÉE. Vieillards de 60 à 75 ans.	Dégradation physique, rapide, totale et continue. Perte de l'intelligence sensible et cen- tinue. Age d'innocence forcée et de passions sordides. Instinct de la conservation et indifférence pour tout ce qui n'est pas le moi.	214	
	EXTRÊME VIEILLESSE. DÉCRÉPITUDE. Vieillards décrépits de 75 ans et au-dessus.	Dégradation physique complète. Perte plus ou moins complète de l'in- telligence. Deuxième enfance et vie végétative.	50	

CONCLUSIONS.

D'après ces documents, la population de la commune de Florac se compose de 1146 individus non mariés, nombre qui dépasse la moitié de cette population ; de 947 individus mariés, et de 193 veufs des deux sexes.

Le nombre des veuves est beaucoup plus considérable que celui des veufs. On peut en faire honneur au beau sexe, si l'on veut, et l'admettre comme preuve de sa fidélité aux souvenirs ; mais il faut bien rabattre de cet éloge, si l'on veut faire attention que la vieillesse et la dégradation physique arrivent plus tôt chez les femmes que chez les hommes, et qu'elles peuvent, d'ailleurs, par leurs soins, subvenir, plus facilement que ces derniers, à l'éducation physique et morale des enfants, et aux nécessités de la vie intérieure et domestique.

Je ferai remarquer, ensuite, la décroissance successive et progressive des nombres dans les différents âges ci-dessus indiqués, et la somme des individus compris dans les deux premiers âges, de 0 à 30 ans (1166). Cette somme, qui s'élève bien au-dessus de la moitié du chiffre total de

la population (1143), rend excessivement probable le taux peu élevé de la vie moyenne dans cette Commune, ainsi que je vais l'établir ici.

C'est par là que je terminerai ce Travail.

Pour arriver à ce but, j'ai additionné, heures par heures, le nombre d'années pendant lesquelles ont vécu tous les individus décédés dans la commune de Florac, depuis le 1^{er} janvier 1831, jusqu'au 1^{er} janvier 1852. J'ai ainsi obtenu une somme de 40,944 ans, 2 mois, 19 jours et 19 heures.

Ce produit, divisé par le chiffre total des décès pendant ces 21 années, m'a fourni la moyenne de la vie des 1383 personnes décédées pendant ce laps de temps.

Or, l'on peut, je crois, l'accepter comme moyenne de la vie humaine dans la commune de Florac.

En conséquence, ma dernière conclusion est : que chaque enfant qui naît à Florac ne peut avoir l'espoir de vivre que : 29 ans, 6 mois, 22 jours, 11 heures et quelques minutes; vie moyenne pour les habitants de cette Commune, et qui est bien inférieure à celle que l'on obtient pour ceux de la France en général.

Celle-ci s'élève, en effet, d'après M. L. Giraud, à 33 ans, 8 mois et 11 jours.

Vous le voyez, MESSIEURS, quel que soit le point de vue sous lequel on envisage notre pauvre pays, il n'offre, en tout, partout et toujours, que de très-mauvaises conditions d'existence.

Cherchez donc à les améliorer, et ne vous laissez point arrêter par les difficultés. Rappelez-vous, MESSIEURS, qu'une volonté constante et ferme

(113)

est plus puissante encore qu'un travail opiniâtre, puisque l'un procède de l'autre ; et n'oubliez jamais cette maxime de La Rochefoucauld :

« Non, rien n'est impossible : il y a des voies qui conduisent à
» toutes choses, et si nous avons assez de volonté, nous aurions assez
» de moyens. »

Fait et clos à Florac, le 30 décembre 1852.



